



2019

Rapport Financier Annuel

Xilam Animation - Société anonyme au capital de 491 150 €
Siège social : 57 boulevard de la Villette 75010 PARIS
RCS Paris 423 784 610

Sommaire

<u>Responsable de l'information</u>	<u>3</u>
<u>Rapport de gestion.....</u>	<u>5</u>
<u>Responsabilité sociétale des entreprises</u>	<u>46</u>
<u>Gouvernement d'entreprise</u>	<u>56</u>
<u>Comptes consolidés</u>	<u>83</u>
<u>Comptes sociaux.....</u>	<u>146</u>

Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.

Responsable de l'information

Responsable du document

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration de Xilam Animation (ci-après "Xilam", "Xilam Animation" ou la "Société").

Attestation du responsable du document

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les éléments du rapport de gestion contenus dans le présent document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 30 avril 2020

Marc du PONTAVICE
Président du Conseil d'Administration

Responsable de l'information

Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration
Adresse : 57 boulevard de la Villette 75010 PARIS
Téléphone : + 33 (0)1 40 18 72 00

L'information financière est disponible sur le site de Xilam Animation à l'adresse suivante : www.xilam.com

Rapport de gestion

Sommaire

1. Activités du Groupe et de la Société	7
1.1 Les productions terminées en 2019	7
1.2 Les productions en cours	7
2. Résultats économiques et financiers consolidés.....	9
2.1 Chiffre d'affaires	9
2.2 Résultat opérationnel courant	10
2.3 Résultat net consolidé.....	11
2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	11
2.5 Structure de financement de la société	12
2.6 Evolution et perspectives d'avenir	14
2.7 Changements de méthode comptable	17
2.8 Risques auxquels le Groupe est exposé.....	18
2.9 Evènements post-clôture	21
3. Résultats économiques et financiers sociaux	24
3.1 Activité de Xilam Animation SA	24
3.2 Activité des filiales.....	25
4. Affectation du résultat.....	25
5. Dépenses non déductibles fiscalement	26
6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	27
7. Rappel des dividendes distribués	27
8. Recherche et développement.....	27
9. Responsabilité Sociétale des Entreprises	27
10. Informations sur les délais de paiement	28
11. Capital social et actionariat	29
11.1. Capital social.....	29
11.2. Structure du Capital.....	30
11.3. Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions	32
11.3.1. Programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019	32
11.3.2. Programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 10 juin 2020.....	34
12. Etat de la participation des salariés au capital.....	35
13. Options d'achat et de souscription d'actions	35
14. Opérations d'attribution d'actions gratuites	35
15. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société ..	35
15.1. Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	35
15.2. Organisation générale du contrôle interne	36
15.3. Les acteurs du contrôle opérationnel	37
15.4. L'identification et l'évaluation des risques	38
15.5. Qualité des informations comptables, financières et de gestion	39
15.6. Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société	39
15.7. Description synthétique des procédures de contrôle interne	40

1. Activités du Groupe et de la Société

1.1 Les productions terminées en 2019

- **Mr Magoo** (78 x 7') : adaptée de la célèbre série américaine des années 50 et 60, cette série est entrée en production début 2017 suite à l'acquisition des droits par **France Télévisions** et **Cartoon Networks**. Cette série au succès annoncé, particulièrement bien pré-vendue à l'international, avait été partiellement livrée en 2018. Les derniers épisodes de la série ont été livrés au cours du premier semestre 2019. **Dreamworks Animation (Classic Media)** a acquis les droits exclusifs de distribution pour les Etats-Unis. La série sera diffusée sur la plateforme CBS All Access.
- **Zig et Sharko – Saison 3** (78 x 7') : la hyène, la sirène et le requin nous replongent dans une troisième saison très attendue, et pré-achetée par **Gulli** et les diffuseurs des saisons précédentes. Les saisons 1 et 2 continuent leur ascension sur YouTube. Les livraisons de cette troisième saison avaient débuté au deuxième semestre 2018 et se sont achevées fin 2019.
- **Coach me if you can** (52 x 13') : une nouvelle création originale du studio Xilam Animation qui traite avec décalage de l'univers footballistique. Une comédie qui va droit au but mais dont le foot n'est qu'un terrain de jeu. C'est l'histoire d'une amitié improbable entre Erico Platana, le plus grand champion de foot et Daniel Sissou, son plus grand fan. Les derniers épisodes de la série ont été livrés au cours du second semestre 2019, pour une diffusion attendue en 2020.
- **J'ai Perdu Mon Corps** : première incursion du studio dans l'animation à destination des adultes. Ce long-métrage, réalisé par Jérémy Clapin, est une adaptation du roman "Happy Hand" de Guillaume Laurant. L'histoire se déroule à Paris, où la main tranchée d'un jeune homme s'échappe d'une salle de dissection, bien décidée à retrouver son corps. Au cours de sa cavale semée d'embûches à travers la ville, elle se remémore toute sa vie commune avec lui, jusqu'à sa rencontre avec Gabrielle.
Sorti dans les salles en France le 6 novembre 2019 et diffusé mondialement sur **Netflix** depuis le 28 novembre 2019, il a remporté les plus hautes distinctions dans les plus grands festivals internationaux (Grand Prix de la Semaine de la Critique à Cannes, Cristal du long métrage et Prix du public à Annecy et **César** du meilleur film d'animation et de la meilleure musique originale). Il a également été nommé pour l'**Oscar** du meilleur film d'animation, ce qui fait de ce film l'un des plus beaux succès sur la scène de l'animation mondiale en 2019.

1.2 Les productions en cours

- **Moka** (78 x 7') : une nouvelle création originale du studio Xilam Animation, dont le niveau de préventes internationales témoigne du potentiel de cette série, qui allie les traits caractéristiques de la comédie et de la série d'aventure pour séduire sa future audience. Petit croco naïf et intrépide, Moka, le fils du roi de la savane, décide de partir explorer son vaste royaume. Cerise, une courageuse rhinocéros de la garde royale, part avec lui pour assurer sa protection. Mais à son grand désespoir, l'insatiable curiosité de Moka et son attitude impulsive les mettent sans arrêt dans des situations impossibles. Les premiers épisodes ont été livrés au cours de l'année 2019. En France, la série sera diffusée sur **Gulli**.
- **Tic & Tac** (39 x 7'), le studio a lancé en 2019 la production d'une nouvelle série d'animation à partir des célèbres personnages du catalogue Disney Chip 'N' Dale, destinée à sa nouvelle plateforme de streaming **Disney +**. La série de 39 épisodes de 7 minutes marquera le grand retour des **deux adorables** écureuils dont on suivra les aventures à travers une animation en 2D au style résolument comique, combinant animation traditionnelle et contemporaine. Cette production non propriétaire se poursuivra comme prévu en 2020.

- **Les contes de Lupin** (anciennement **Petit Méchant Loup**) (78 x 7') : la série relate l'histoire d'un gentil loup qui s'infiltré dans les contes en prenant la place du héros et prend plaisir à semer la pagaille au lieu de suivre le conte tel qu'il est écrit. Ce concept original a déjà séduit de nombreux diffuseurs, dont **France Télévisions** pour le marché français. Les premiers épisodes ont été livrés fin 2019.
- **Oggy Oggy** (156 x 7') : première série originale d'animation française commandée par **Netflix** avec deux saisons consécutives. Cette adaptation en images de synthèse et destinée à un public préscolaire de la franchise mondialement connue **Oggy et les cafards** mettra en scène le personnage d'Oggy, libéré de l'infatigable tyrannie des cafards, dans un monde fantaisiste peuplé d'une communauté colorée de chats. **Oggy Oggy** est un petit chat singulier, plein de curiosité et d'enthousiasme. Il aime plus que tout partir à la rencontre de ses voisins pour les entraîner dans de folles aventures. Xilam conserve les droits de distribution télévisuels (2ème fenêtre) ainsi que les droits merchandising de **Oggy Oggy** dans le monde entier.

Les équipes de création de Xilam travaillent également sur la huitième saison d'**Oggy** et des projets inédits :

- **Oggy et les cafards Next generation** (78 x 7') : cette série correspond à la huitième saison de **Oggy et les Cafards**, série phare de Xilam Animation. **Oggy** accueille pour les vacances la fille de ses amis Indiens : **Piya**, un éléphanteau de 7 ans et déjà 158 kilos ! Infatigable, sensible et insouciant, la jeune pachyderme va venir bousculer le train-train quotidien du chat bleu, qui va devoir apprendre à jouer au parent intérimaire. Une aubaine pour les cafards, qui voient en **Piya** un nouveau moyen de pourrir la vie d'**Oggy** !
- **Trico** (78 x 7') : une comédie cartoon 3D qui retrace l'histoire d'un mouton globe-trotter de retour de voyage qui cherche à initier son troupeau aux merveilles de la civilisation moderne.
- **Lucy Lost** (10 x 26') : un feuilletonnant adapté du roman "Listen to the Moon" de l'auteur britannique Michael Morpurgo, retraçant, en 1915, l'histoire d'un pêcheur et de son jeune fils qui découvrent une jeune fille d'une dizaine d'années blessée et affamée sur une île déserte au large de la Cornouailles.
- **Gemma's quest** (52 x 13') : A Floks, un adorable jeu de plateau, la routine des pions est perturbée par l'intrépide **Gemma**, une jeune fille venue d'ailleurs qui a du mal à suivre les règles du jeu. Mais sa capacité à réfléchir différemment devient un atout lorsque l'infâme **Raklor** se met en tête de conquérir Floks. Avec ses trois amis déjantés, **Nuts** l'écureuil immature, **Wiki** la chauve-souris intello et **Poggs**, le poney narcissique, **Gemma** va tout faire pour protéger son monde d'adoption. Les dés sont lancés !

2. Résultats économiques et financiers consolidés

2.1 Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires et subventions consolidé** majoré des subventions et des développements et hors crédit d'impôts audiovisuel ressort à 30.1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires nouvelles productions	15 523	11 690
Autres produits et subventions sur nouvelles productions	7 722	6 506
Total produits nouvelles productions	23 245	18 196
Chiffre d'affaires catalogue	6 752	9 723
Chiffre d'affaires autres	64	32
Total chiffre d'affaires et subventions sur nouvelles productions	30 061	27 951
Autres subventions	135	72
Autres produits opérationnels courants (dont CIA)	3 275	2 278
Total autres produits opérationnels courants	3 410	2 350
Total des produits d'exploitation	33 471	30 301

Le total des produits d'exploitation augmente de +10% (33 471 milliers d'euros vs. 30 301 milliers d'euros en 2018), reflétant une croissance solide de l'activité globale en 2019.

Cette croissance 2019 a été tirée par la **hausse de 7% du total chiffre d'affaires et subventions sur nouvelles productions**, ainsi que par **l'augmentation de 45% des autres produits et subventions** (incluant notamment le crédit d'impôt audiovisuel).

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 s'élève ainsi à 30 061 milliers d'euros avec une **forte contribution des nouvelles productions, dont le chiffre d'affaires progresse de 28%** pour atteindre 23 245 milliers d'euros (vs. 18 196 milliers d'euros en 2018). Ce chiffre d'affaires correspond à la livraison de 77 demi-heures des programmes précités. Cette croissance s'explique donc par une augmentation du volume et des prix de livraison. L'augmentation du chiffre d'affaires des préventes (premier cycle d'exploitation des programmes) est soutenue par la contribution croissante des plateformes de streaming (dont Netflix, Disney+ et CBS).

L'impact de la dynamique des nouvelles productions sur la croissance globale est atténué par la moindre performance du chiffre d'affaires catalogue (-31% à 6 752 milliers d'euros). Le chiffre d'affaires catalogue sur 2019 a été impacté par la combinaison de deux facteurs distincts :

- Le décalage sur 2020 de la signature du renouvellement de quelques propriétés parmi les plus importantes du catalogue de Xilam ;
- L'effet indirect de l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les plateformes de streaming. En acquérant des droits mondiaux, ces dernières renchérissent le niveau des préventes mais réduisent mécaniquement les droits restants disponibles lors du premier cycle d'exploitation. Cela a pour effet de reporter d'autant la montée en puissance du catalogue.

Xilam reste confiant sur le potentiel à moyen et long terme de son catalogue, qui s'enrichit et se diversifie toujours plus chaque année grâce à l'augmentation des nouvelles productions. Il devrait par ailleurs bénéficier de l'impact en 2021 de la réforme SMA qui contraint les plateformes à diffuser au moins 30% de contenus d'origine européenne.

Les revenus d'exploitation sur YouTube poursuivent leur progression (+17% vs. 2018). **5,7 milliards de vues** ont été recensées pour l'année 2019, permettant à Xilam de franchir la barre des 15 milliards de vues et les 15 millions d'abonnés depuis l'insertion de ses programmes sur la plateforme.

Afin de garantir un meilleur contrôle et d'optimiser ses revenus sur le long terme, Xilam a poursuivi le développement de ses chaînes officielles (au détriment des chaînes UGC non-proprétaires), qui représentent désormais près de la totalité de son audience. 2019 a également marqué la poursuite de sa stratégie de développement international, en particulier en Asie et en Amérique du Sud, après la montée en puissance des US en 2018.

Le chiffre d'affaire à l'international progresse fortement et représente 73% des ventes (hors subventions- vs. 61% en 2018), conférant à nouveau à Xilam la place d'exportateur de tout premier rang de programmes d'animation français dans le monde.

Avec les ventes aux plateformes de streaming, **le numérique progresse également fortement et représente plus de 43 % du total des ventes** (vs. 32% en 2018).

Les revenus issus des autres produits opérationnels courants augmentent significativement de 45% (3 410 milliers d'euros vs. 2 350 milliers d'euros en 2018) principalement du fait de l'augmentation du crédit d'impôt audiovisuel porté par la part importante de la production réalisée en France.

2.2 Résultat opérationnel courant

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Total des produits d'exploitation	33 471	30 301
Achats, charges de personnel et autres charges opérationnelles	(5 370)	(5 942)
Dépréciations, amortissements et provisions nets	(18 887)	(15 965)
Résultat opérationnel courant	9 214	8 394
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	(295)	(1 212)
Résultat opérationnel	8 919	7 182

Le **résultat opérationnel** se monte à 8 919 milliers d'euros, en hausse de **+24% à périmètre constant**, avec un **taux de marge ressortant à 30% du chiffre d'affaires** (vs. 26% en 2018), affichant ainsi une nouvelle performance historique de Xilam sur l'année 2019.

Cette progression s'explique par la hausse de +10% du résultat opérationnel courant qui s'élève à 9 214 milliers d'euros vs. 8 394 milliers d'euros en 2018, ainsi que par la baisse significative des autres produits et charges opérationnelles non courants.

L'amélioration du résultat opérationnel courant et de son niveau de marge s'explique à la fois par l'augmentation du total des produits d'exploitation, et par le modèle d'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur qui produit les synergies de coûts attendues.

Ainsi, les **achats, charges de personnel et autres charges opérationnelles courantes sont en baisse de 10%** vs. 2018 et se montent à (5 370) milliers d'euros, soit 18% du total chiffre d'affaires et subventions sur nouvelles productions vs. 21% en 2018.

Cette évolution tient en particulier aux éléments suivants :

- La maîtrise des coûts fixes qui augmentent moins vite que le chiffre d'affaires (d'année en année, une quote-part de plus en plus importante est affectée à la production). En 2019, les frais généraux non affectables aux nouvelles productions représentent ainsi moins de 10% du CA (vs. 17% en 2018) ;

- Le modèle patrimonial et propriétaire (Xilam contrôle intégralement la propriété intellectuelle et la chaîne de valeur) : il en résulte une faible charge des rémunérations dues aux tiers ayant-droits qui ont fortement diminué ;
- L'amélioration des marges brutes (sur les nouvelles productions) liées à la hausse du volume de préventes, notamment avec les plateformes numériques ;

Ce modèle permet au groupe de poursuivre une politique prudente d'amortissement de ses actifs. Ainsi en 2019, le total des dépréciations, amortissements et provisions nets s'élève à (18 887) milliers d'euros vs. (15 965) en 2018, soit 63% du chiffre d'affaires (vs. 57% en 2018).

Les autres produits et charges opérationnelles non courants baissent significativement et se montent à (295) milliers d'euros vs. (1 212) milliers d'euros en 2018. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des charges opérationnelles non récurrentes (attribution gratuite d'actions et déménagement).

2.3 Résultat net consolidé

Le **résultat net 2019** affiche une **progression significative de +33%** par rapport à l'année 2018, avec un taux de marge nette en progression à 23% du chiffre d'affaires (vs. 19% en 2018).

(En milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Résultat opérationnel	8 919	7 182
Résultat financier	(520)	(579)
Résultat avant impôts	8 400	6 603
Impôts	(1 546)	(1 444)
Résultat net	6 854	5 159

Le **Résultat financier** 2019 (après activation des frais financiers imputables aux séries) est constitué d'un coût de l'endettement financier de 428 milliers d'euros et d'autre charges financières nettes de 92 milliers d'euros. Les autres charges financières nettes sont constituées notamment de charges d'intérêt sur les dettes de loyers de 56 milliers d'euros (suite à l'adoption par le Groupe au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 - "Contrats de location") ainsi que de pertes de change sur les crédits de production libellés en devise de 58 milliers d'euros.

Ces crédits ont été remboursés en cours d'année.

Xilam enregistre une charge **d'impôts** de 1 546 milliers d'euros en 2019, dont 87 milliers d'euros d'impôts courants.

(En milliers d'euros)	31.12.2019 IFRS 15	31.12.2018 IFRS 15
Impôts courants	(87)	(151)
Impôts différés	(1 459)	(1 293)
Produit ou (charge) d'impôt	(1 546)	(1 444)

2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **investissements incorporels** liés aux productions (y compris frais financiers activés) s'élèvent à 21 433 milliers d'euros en 2019.

Il est rappelé ici que les frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui répondent aux conditions d'activation selon IAS 38.

Xilam a investi 117 milliers d'euros en **immobilisations corporelles** dont 80 milliers d'euros en matériels de bureau et informatique à travers des contrats de location-financement.

2.5 Structure de financement de la société

Capitaux propres du groupe

L'évolution des capitaux propres du Groupe, qui passent de 48 219 milliers d'euros en 2018 à 55 296 milliers d'euros en 2019, résulte de l'impact du résultat net pour 6 854 milliers d'euros, de l'impact du plan d'attributions d'actions gratuites au personnel d'encadrement pour 436 milliers d'euros et d'autres éléments du résultat global pour (213) milliers d'euros.

Trésorerie et endettement net (sans dettes de loyers)

Au 31 décembre 2019, les disponibilités s'élèvent à 19 977 milliers d'euros (contre 2 303 milliers d'euros au 31 décembre 2018), en forte hausse sous l'effet principalement du tirage des dettes financières non-liquidatives pour 12 740 milliers d'euros (principalement Euro PP), d'un effet de 1 442 M€ d'augmentation des dettes financières auto-liquidative, mais aussi des bonnes performances de son activité.

Il est ainsi remarquable de constater que dans un contexte de croissance, l'endettement net du groupe (sans dettes de loyers) a été ramené à (3 546) milliers d'euros au 31 décembre 2019 (vs. 7 819 milliers d'euros à fin décembre 2018), alors même que le modèle financier de l'entreprise présente un BFR structurellement positif, propre à son industrie.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés fait partie intégrante des comptes consolidés et rationalise cette variation. L'endettement net du Groupe se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 977	2 303
Soldes créditeurs de banques	(34)	(72)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	19 943	2 231
Dettes financières non auto-liquidatives non courantes		
• Emprunts obligataires	(14 059)	(1 960)
• Emprunts	(300)	(600)
• Dettes liées aux contrats de location-financement		(402)
Dettes financières non auto-liquidatives courantes		
• Emprunts obligataires	(641)	
• Emprunts	(302)	(613)
• Dettes liées aux contrats de location-financement		(480)
Dettes financières non auto-liquidatives	(15 302)	(4 055)
Endettement financier net non auto-liquidatif	4 641	(1 824)
Dettes financières auto-liquidatives non courantes		
• Crédits de production	(165)	(3 526)
• Concours bancaires courants	(829)	
Dettes financières auto-liquidatives courantes		
• Crédits de production	(2 246)	(1 065)
• Concours bancaires courants	(4 947)	(1 404)
Dettes financières auto-liquidatives	(8 187)	(5 995)
Endettement financier net	(3 546)	(7 819)

Endettement net structurel (hors auto-liquidatif)

L'endettement net structurel (y compris actifs financiers long termes) du Groupe se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	19 943	2 231
Emprunts obligataires	(641)	
Emprunts	(302)	(613)
Dettes liées aux contrats de location-financement		(480)
Actifs financiers court terme	257	288
Endettement net structurel court terme < à 1 an	19 257	1 426
Emprunts obligataires	(14 059)	(1 960)
Emprunts	(300)	(600)
Dettes liées aux contrats de location-financement		(402)
Actifs financiers long terme	329	311
Endettement net structurel long terme > à 1 an	(14 030)	(2 651)
Endettement net structurel total (A)	5 227	(1 225)
Capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires de la société mère (B)	55 296	48 219
Ratio endettement structurel net (A/B)	n/a	2,5%

Au cours de l'exercice 2019, **Xilam a de nouveau significativement réduit son endettement net structurel**. Son ratio d'endettement structurel net, qui s'élevait à 2,5% en 2018, n'est pas applicable en 2019, puisque le montant d'endettement net structurel total (A) est désormais positif. En effet, le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie nets est bien supérieur aux divers emprunts et dettes.

Suite aux bonnes performances de l'exercice 2019 et à l'augmentation de capital réalisée au cours de l'année 2018, Xilam s'appuie ainsi sur une structure financière équilibrée laissant une marge de manœuvre significative pour réaliser des investissements de croissance.

Deux contrats d'émission obligataire signés en 2017 sont en cours, chacun d'une maturité de 6 ans, sous forme de placement privé en euro (Euro PP), dont l'objectif est de financer les projets de croissance organique et externe de Xilam. D'un montant total de 15 millions d'euros remboursable in fine, cette émission se décompose en deux tranches obligataires :

- Une première tranche à un taux variable EURIBOR à 6 mois *+ 400 pbs (1^{er} contrat)
- Une deuxième tranche à taux fixe de 3,5% (2^{ème} contrat)

Les contrats prévoient dans leurs modalités d'exécution la possibilité de procéder à un tirage différé. 2 millions d'euros avaient été débloqués à fin 2018. Le versement du solde de l'emprunt obligataire, soit 13 000 milliers d'euros, est intervenu le 25 janvier 2019.

L'endettement auto-liquidatif (lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) et crédits de production Natixis-Coficiné) a augmenté pour passer de (5 995) milliers d'euros au 31 décembre 2018 à (8 187) milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le Groupe bénéficie pour ses crédits de production de faibles taux d'intérêts du fait du contexte économique et d'une excellente notation de son risque de défaillance. Les conditions financières (taux, modalités de remboursement) sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés présentée dans le présent rapport financier.

2.6 Evolution et perspectives d'avenir

Les grandes tendances de fond du marché de l'animation

Les grandes tendances :

- Le marché de la vidéo à la demande (VOD) est incrémental.
Dans une évolution de marché, il y a des ruptures technologiques qui font basculer des revenus d'un segment vers un autre. Dans le cas du marché global de la VOD, il ne s'agit pas d'une substitution mais bien d'un effet incrémental. Certes, la VOD va faire souffrir le marché de la télévision linéaire, mais plus globalement les revenus globaux issus de l'industrie audiovisuelle sont en forte progression. Nous faisons face à une véritable révolution dans l'usage de la consommation de l'image et de la vidéo : les foyers sont désormais prêts à payer cher pour pouvoir disposer d'un programme disponible sur les plateformes au moment où ils le veulent et sur le support qu'ils préfèrent (Télévisions, téléphones portables, tablettes, etc.).
Même si l'industrie parle désormais de « guerre du streaming » les plateformes sont plus en concurrence avec les télévisions linéaires, qu'entre elles-mêmes. Il semble y avoir de la place aussi bien pour Netflix, Disney ou Amazon. Disney ne détruit pas plus Netflix qu'Apple ne l'a fait. Par conséquent, il y a encore une place considérable à l'augmentation du marché de la VOD.
- Le marché de la VOD est un accélérateur de la globalisation.
Même si les programmes d'animation ont toujours bien voyagé comparativement aux autres programmes audiovisuels, désormais la distribution numérique abat clairement les frontières de cette industrie. La distribution numérique permet donc aux foyers de ne plus avoir à subir les frontières qui existaient dans le passé et favorise donc des contenus qui voyagent encore plus loin et plus vite.
- La distribution de contenu : puissant levier d'activités (Amazon, Apple, Disney, Comcast).
Aujourd'hui, le contenu n'est plus investi simplement pour lui-même ou les revenus qu'il génère directement. Il est investi pour les revenus indirects qu'il génère puisqu'il est un puissant levier de croissance pour d'autres activités. Les acteurs de l'industrie audiovisuelle se sont ainsi beaucoup interrogés pour comprendre pourquoi Disney, qui dispose pourtant des marques les plus puissantes au niveau mondial, a proposé un abonnement aussi faible à ses clients (à savoir 5,99 €, lorsque Netflix est plutôt entre 10 et 12€). Il y a une raison simple à cela : l'enjeu de Disney n'est pas simplement de vendre ses programmes mais il est de faire face à la bascule d'un métier business-to-business à un métier business-to-consumer. Grâce aux données collectées sur ses clients, que lui apporte sa nouvelle plateforme de streaming, le groupe Disney va chercher à vendre de manière plus efficace les produits et services de toutes ses autres activités : ses croisières, ses parcs d'attraction et bien sûr ses produits de merchandising. C'est tout aussi vrai pour d'autres groupes tels qu'Amazon, qui est avant tout une plateforme de marché, avant d'être une plateforme de contenu. Les contenus d'Amazon vont ainsi orienter facilement ses clients vers la plateforme de marché. De la même manière, les contenus d'Apple lui permettront de vendre plus efficacement ses produits hardware et ses autres services ; et ceux de Comcast profiteront à ses produits télécom. La valeur du contenu a ainsi considérablement augmenté ces dernières années.
- L'animation : un puissant facteur de rétention des abonnés (anti churn).
Les programmes d'animation sont un puissant facteur de rétention des abonnés (c'est-à-dire une arme anti-churn), c'est pourquoi nous assistons à une très forte accélération des investissements sur ce marché. Les parents ayant des enfants savent bien que se désabonner d'un service est fort compliqué quand ces derniers se sont pris de passion pour ses programmes d'animation qu'ils regardent quotidiennement.

Les conséquences de ces tendances :

- Investissements massifs dans l'animation.
- Demande croissante pour un contenu premium et un catalogue profond.
Les contenus Premium sont des contenus qui ont la capacité de voyager et de durer dans le temps. Les plateformes se positionnent clairement sur une demande de contenu premium, voire ultra premium. Elles se positionnent également pour constituer un catalogue profond : pour alimenter une plateforme il faut au minimum 4 à 6 fois plus de contenus que ce dont a besoin une chaîne de télévision classique.
- Concentration vers des leaders en capacité de produire un contenu premium.
Cela va favoriser une consolidation du marché à travers une concentration vers des leaders de la production, ce que les américains appellent des « super producteurs », qui sont justement ceux capable de produire ces contenus premium.

La directive européenne sur les Services Médias Audiovisuels (SMA) : nouveau levier de croissance

Le contexte réglementaire actuel, avec l'application de la directive dite SMA, votée par le parlement fin 2018, aura deux conséquences clés :

- Un boost sur les nouvelles productions.
En effet, dès janvier 2021 les plateformes devraient investir au minimum 25% de leur chiffre d'affaires en production française, dont probablement plus de la moitié en production originale indépendante. Prenons l'exemple de Netflix, qui est désormais un acteur incontournable sur le marché français. Nous estimons qu'en 2020 Netflix générera près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires sur le territoire français. En appliquant le minimum de 25% à ce chiffre d'affaires, nous obtenons une assiette de 250 millions d'euros investis en production française. La moitié de cet investissement serait investi en productions originales indépendantes (soit près de 125 millions d'euros) dont 20% serait attribué aux programmes d'animation. Par conséquent, en 2020, nous estimons que Netflix devrait investir près de 25 millions d'euros en productions françaises originales indépendantes d'animation. Pour comparaison, l'investissement annuel réalisé aujourd'hui par l'ensemble de tous les diffuseurs français dans l'animation est évalué à 60 millions d'euros. Cet exemple illustre bien le boost sur les investissements en nouvelles productions, dont Xilam devrait bénéficier.
- Un boost sur le catalogue.
A compter de janvier 2021, les acteurs du streaming devraient exposer sur leur plateforme au minimum 30% de contenu d'origine européenne, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Par conséquent, il devrait nécessairement y avoir un effet de rattrapage important sur les catalogues premium, comme c'est le cas de celui de Xilam.

Les perspectives d'avenir :

Nouveaux objectifs de revenus cumulés 2021/2021 et 2022/2023 :

Compte tenu de la diversité des modèles de production en cours de développement chez Xilam, le groupe a annoncé qu'il communiquerait désormais ses guidances en revenus et non plus en volume de livraison annuel. Et afin de mieux expliciter les déterminants du modèle économique propre à son industrie et de mesurer la performance du Groupe, Xilam projette désormais ses objectifs de revenus sur des cycles de 2 ans.

Xilam vise des revenus cumulés de 78 M€ sur les exercices 2020-2021 et de 110 M€ sur les exercices 2022-2023. Ces objectifs permettront de lisser les éléments de saisonnalité et de cut-off en correspondance avec le cycle naturel de production (environ 2 ans) et d'exploitation du catalogue (3-4 ans). Ils s'appuient sur un carnet

de commande en plein essor dont la progression est directement corrélée à la puissante dynamique du marché du streaming et au positionnement unique de Xilam. Ces objectifs incluent le crédit d'impôt audiovisuel et sont calculés à périmètre constant (hors M&A et merchandising), avec intégration actée de Cube Creative (cf. partie 2.9 « Evènements post-clôture » décrivant cette opération).

Xilam a réalisé une croissance annuelle moyenne de ses revenus de 28% depuis 2015 et entend poursuivre sa forte dynamique de croissance.

Double levier de croissance :

Ces tendances de fond du marché que nous avons exposé, constituent un double levier de croissance, à la fois en volume et en valeur.

Depuis 2015 et jusqu'à 2018, Xilam s'est construit sur une progression principalement en volume, dont la croissance est liée à la hausse de la demande des programmes et à la consolidation du marché.

A partir de 2019 et dans les prochaines années, la progression se fera non seulement en volume mais également en valeur. Cette croissance en valeur déjà constatée à date, s'expliquera par l'expertise singulière de Xilam, la globalisation des ventes favorisant une profondeur de marché permettant aux plateformes de rémunérer de mieux en mieux les œuvres, la forte demande sur le marché des programmes d'animation pour adulte, et enfin le fait que les capacités de production de contenus n'augmentent pas aussi vite que la demande de contenus.

Stratégie de Croissance :

Pour atteindre ces objectifs, Xilam a adopté une feuille de route stratégique claire autour de quatre piliers de croissance, qui a déjà commencé à porter ses fruits :

Croissance de l'activité historique de production d'animations pour enfants en :

- développant le volume et la puissance de nouvelles marques, fruit d'un travail permanent de recherche et développement ;
- renouvelant les grandes marques de Xilam avec des déclinaisons qui les modernisent ;
- capitalisant sur une expertise unique, notamment dans le domaine du "slapstick", capable d'adresser un marché global ;
- adressant proactivement le segment du préscolaire dans lequel Xilam a d'ores et déjà établi son expertise ;
- élargissant et diversifiant son catalogue, se nourrissant demain des nouvelles productions d'aujourd'hui ;
- capitalisant sur l'organisation efficace des studios et en poursuivant le développement des capacités de production avec une répartition optimisée entre Paris, la province et l'Asie ;
- renforçant le recrutement et la gestion des meilleurs talents avec une politique de ressources humaines ambitieuse ;
- intégrant les équipes, technologies et productions de Cube Creative tout en accompagnant la mutation de son modèle vers la production propriétaire grâce à l'expertise éditoriale et commerciale de Xilam.

Élargissement des productions à destination d'un public adulte à fort potentiel en :

- capitalisant sur la forte visibilité et la notoriété mondiale acquise grâce au succès du film J'ai perdu mon corps ;
- s'appuyant sur la décentralisation (hors US) progressive des commandes des plateformes de streaming à la recherche de programmes innovants à l'attention de leur cœur de cible : les 15-35 ans ;
- multipliant les formats (séries, mini-séries, long métrages) ;
- recherchant un positionnement « ultra premium », susceptible d'attirer des budgets plus élevés et sujet à une compétition moindre.

Développement des prestations non-proprétaires en :

- capitalisant sur des expertises éditoriales uniques, en partenariat avec des puissants donneurs d'ordre, notamment les majors américaines (ex Chip 'N' Dale) qui disposent de budgets élevés générateurs de fortes marges ;
- exploitant l'expertise de prestation haut de gamme en image de synthèse de Cube Creative.

Développement des activités B to C en :

- intensifiant l'activité directe sur YouTube et sur les autres plateformes AVOD pour dynamiser les revenus publicitaires directs liés à leur fort potentiel de croissance ;
- développant l'expertise d'édition directe de chaînes AVOD sur des marchés à fort potentiel tels que la Chine ou l'Inde ;
- accélérant le potentiel de revenus liés à la vente de produits dérivés.

Forte de cette stratégie claire et d'un portefeuille équilibré incluant nouvelles créations originales du studio et suites de séries à succès, Xilam continuera de bénéficier de sa notoriété ainsi que de la pertinence de son modèle, basé sur une stratégie patrimoniale lui garantissant des revenus récurrents et une croissance organique fortement rentable.

2.7 Changements de méthode comptable

Les principes comptables appliqués par le groupe Xilam sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et qui sont décrites ci-après.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2019

Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 - "Contrats de location" a été adoptée par le Groupe au 1^{er} janvier 2019. Cette norme introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires et vient en remplacement de la norme IAS 17 - "Contrats de location", et des interprétations IFRIC 4 - "Déterminer si un accord contient un contrat de location", SIC 15 - "Avantages dans les contrats de location simple", et SIC 27 - "Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location".

En tant que locataire, le Groupe désormais,

- reconnaît un "droit d'utilisation relatif aux contrats de location" à l'actif de la situation financière consolidée représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette de loyers représentative de son obligation de paiement des loyers futurs. La durée de location permettant l'évaluation du droit d'utilisation correspond à la période non résiliable complétée, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain ;
- comptabilise un amortissement du droit d'utilisation relatif aux contrats de location et un intérêt financier sur la dette de loyers associée en remplacement des charges de loyer opérationnelles précédemment encourues.

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation relatif aux contrats de location en recalculant la valeur historique de l'actif à l'origine du contrat puis en appliquant un amortissement jusqu'au 31 décembre 2018 pour obtenir une valeur nette comptable du droit d'utilisation relatif aux contrats de location au 1^{er} janvier 2019, et une dette de loyers restant à payer sur l'ensemble de la durée d'utilisation, actualisés au taux d'emprunt. Les périodes comparatives ne sont pas retraitées et l'impact de la première application au 1^{er} janvier 2019 est comptabilisé comme un ajustement des capitaux propres. Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal en fonction de la nature des biens financés estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date. Les taux d'actualisation s'élèvent à 1,2%.

Les contrats de location capitalisés sont exclusivement des contrats de location immobilière.

Le Groupe a également choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à douze mois et/ou les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains.

Enfin, conformément aux dispositions proposées par la norme, les contrats de location-financement déjà reconnus au bilan selon IAS 17 au 31 décembre 2018 ont été reclassés en droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et dettes de loyers associées au 1^{er} janvier 2019.

En complément, voir dans la partie « Comptes consolidés 2019 » la note de l'annexe 2.2.2 « Nouvelles normes et interprétations applicables en 2019 » incluant le tableau présentant les impacts de la première application d'IFRS 16 à l'état de la situation financière consolidée au 1er janvier 2019.

IFRIC 23

IFRIC 23 - "Incertitude relative aux traitements fiscaux", applicable à compter du 1er janvier 2019, apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

Cette adoption n'a eu d'impact ni sur l'évaluation de la charge d'impôt du Groupe, ni sur l'état de la situation financière consolidée.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2019.

2.8 Risques auxquels le Groupe est exposé

Risques de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Natixis-Coficiné pour les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

Les débloquages sont réglementés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production. L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, parties intégrantes au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 800 milliers d'euros et 6 300 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des *reportings* de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise.

Au 31 décembre 2019, Xilam Animation a souscrit à un contrat à terme de ventes de devises pour 1 154 milliers de dollars lui permettant de se prémunir contre les variations futures du dollar face à l'euro.

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD/EUR	CHF/EUR	GBP/EUR	MYR/EUR	SEK/EUR	USD/EUR	VND/EUR
Actifs	4 979	17	60	76	327		4 336	163
Passifs	(283)			(15)		(15)	(109)	(144)
Hors bilan	0							
Position nette avant gestion	4 696	17	60	61	327	(15)	4 227	19
Couverture	(1 154)						(1 154)	
Position nette après gestion	3 542	17	60	61	327	(15)	3 073	19
Sensibilité ⁽¹⁾	(35)	(0)	(1)	(1)	(3)	0	(31)	(0)

(1) Impact en année pleine

L'exposition nette en devises après gestion, contre-valorisée en euro aux cours de clôture, est de 3 542 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de 35 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 7 405 milliers d'euros, soit 33% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	GBP	SEK	USD	VND
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	7 405	60	58	170		7 104	13

Risques de taux

Compte tenu du contexte actuel de baisse des taux, ces couvertures ne sont pas pour le moment envisagées. De plus, comme indiqué dans l'annexe sur les comptes consolidés, l'incidence d'une modification d'un point reste non significative à ce jour.

Risques pays

Sur l'exercice, la Société n'a pas réalisé de vente dans des pays dont la situation économique et financière est un facteur de risques. Par ailleurs, une partie du processus de production est délocalisée au Vietnam et aux Philippines auprès de prestataires établis et réputés qui assurent en général les travaux d'animation ainsi que de colorisation des séries de Xilam. Ces tâches étant à faible valeur ajoutée, les prestataires ne sont pas des éléments clés du processus de fabrication et restent aisément remplaçables en cas de problème.

Xilam s'est couvert contre le risque de défaillance des prestataires en acquérant en février 2009 le studio d'animation leader dans la 2D traditionnelle au Vietnam (98 salariés au 31 décembre 2019), dont les qualités ont été appréciées lors des prestations que Xilam lui a confiées depuis 2007. Xilam avait procédé à la digitalisation du studio en 2015.

Risques assurances

La Société a contracté des assurances couvrant notamment les risques responsabilité civile et professionnelle adaptées à son activité. A ce jour, la Société n'a pas rencontré de sinistres significatifs ayant entraîné la mise en œuvre de ces assurances.

Risques environnementaux

Compte tenu de la nature de l'activité de production de dessins animés, de la localisation des équipes de production dans des bureaux en agglomération, de la nature même du processus de production qui n'intègre aucun élément industriel au sens propre (machines mécaniques, substances chimiques, stockage de matière première...), la Société considère qu'elle n'est soumise à aucun risque industriel ou environnemental.

Risques sur actions

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 65 266 de ses propres actions affectées aux objectifs suivants :

- 61 037 actions : affectées à l'actionnariat salarié, au cours d'achat à 122 074 euros, soit 2 euros par action, pour une valeur nominale de 0,10 euros par action ;
- 4 229 actions: contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2017 avec effet au 3 juillet 2017 par Xilam Animation avec Louis Capital Markets, valorisées, au cours d'achat à 169 160 euros, soit 40 euros par action, pour une valeur nominale de 0,10 euros par action.

Au 31 décembre 2019, la valeur des actions Xilam est supérieure à la valeur d'acquisition des actions comptabilisées au bilan de Xilam Animation. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.9 Evènements post-clôture

Finalisation de l'acquisition de la majorité du capital de Cube Creative

Le 20 janvier 2020, Xilam Animation a finalisé l'acquisition de 50,1% du capital et des droits de vote de Cube Creative, société française de production d'animation en images de synthèse et en 3D, pour un prix de 2,53 millions d'euros dont 1,01 million d'euros par voie de souscription à une augmentation de capital de Cube Creative. Le chiffre d'affaires moyen de Cube Creative sur les trois dernières années est de l'ordre de 5 millions d'euros. Le périmètre acquis est consolidé dans les comptes de Xilam Animation à compter du 20 janvier 2020.

Xilam se félicite de la réalisation effective de cette opération de croissance externe : en ligne avec sa stratégie d'accélération des productions d'animations en 3D et images de synthèse, Xilam se dote par cette opération d'une équipe de talents unique, experte sur ces technologies de pointe, au positionnement et à l'image de marque solidement ancrés dans le marché. Ce rapprochement permet à Xilam de poursuivre la croissance de ses livraisons de programmes d'animation et de l'accélérer à moyen-terme.

Fondée en 2002 et basée à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Cube Creative est un studio intégré de production de films d'animation en images de synthèse qui œuvre sur un nombre très varié de formats : court-métrages, vidéo-clips, spots publicitaires, films « grands formats » en relief, séries et longs métrages. Elle compte parmi ses clients des marques célèbres comme Cartier, Lu, Total, Kelloggs ou encore Skoll, des parcs d'attraction, mais aussi les grandes chaînes de télévision française. Cube Creative développe avec succès depuis quelques années des productions propriétaires telles que les séries *Athleticus* (diffusée sur Arte), *Kaeloo* (sur Canal+, Teletoon+, C8), ou encore *Tangranimo* (en cours pour France télévisions) et *Pffirates* (en cours pour TF1). Elle dispose par ailleurs de nombreux projets de qualité en développement.

En s'associant à Xilam, CUBE CREATIVE bénéficiera de la puissance commerciale de Xilam en France et à l'international, de son accès privilégié aux plateformes numériques, ainsi que de son savoir-faire en digitalisation, de ses ressources et de son expertise éditoriale.

Le périmètre acquis sera consolidé dans les comptes de Xilam Animation à compter du 20 janvier 2020.

Productions en cours de Cube Creative

Les équipes de création de Cube Creative travaillent actuellement sur plusieurs productions inédites :

- ***De Gaulle à la Plage*** (30 x 2,15') : Il s'agit d'une nouvelle série animée issue de l'album *De Gaulle à la plage* de Jean-Yves Ferri. *De Gaulle à la plage* se situe en 1958. Lassé de l'ingratitude des Français et de la médiocrité de leurs dirigeants, le libérateur Charles de Gaulle décide de prendre des vacances bien méritées... Il va découvrir les vacances, la plage, flanqué de son aide de camp qui l'aide à s'organiser. Il y a aussi sa femme Yvonne, assez jalouse, son fils qui lui pose souvent des questions sur la sexualité, et son chien, Wermacht, un descendant d'un chien d'Hitler ! Cette nouvelle série, actuellement en cours de production, a été pré-achetée par **Arte**.
- ***Athleticus 3*** (30 x 2,15') : Il s'agit de la saison d'*Athleticus*, une nouvelle série courte animée de 30 épisodes, en 3D et sans paroles, en coproduction avec **Arte**. Jouant des particularités de leur anatomie, des animaux sauvages rivalisent lors d'épreuves athlétiques, créant ainsi des situations loufoques et poétiques. Cette série est actuellement en cours de développement.

- **Tangranimo** (52 x 13') : Tangranimo est une série d'aventure-comédie préscolaire pour les 4-6 ans, sur fond d'amitié et de découvertes ! Géo est fan de jeux de construction. Lorsqu'il se trouve transporté sur la Tangraplanète, un monde peuplé de créatures géométriques et rigolotes, Géo exerce son talent avec ses amis Tangranimos ! Elephant carré, Chat triangle, les Tangranimos ont le formidable pouvoir de s'assembler entre eux et donner vie à la forme de leur choix ! Ensemble, Géo et ses amis parcourent la Tangraplanète pour en explorer les beautés et les mystères. Au cours de leurs aventures créatives, Géo propose sans cesse à ses amis de nouvelles formes à réaliser, avec pour seule limite : son imagination ! Cette nouvelle série, actuellement en cours de développement, a été pré-achetée par **France Télévision**.
- **Pffirates** (52 x 13') : Cette série d'animation gonflée d'action et de comédie est destinée aux enfants de 4 à 8 ans. Avec Pffirates, les enfants vont suivre le quotidien de Pat le Korsaire et de son équipage, une bande de garnements, se préparant à devenir les plus grands pirates de demain sur l'île de Calypso. Soumis à un entraînement des plus toniques, où tous les coups sont permis, ces apprentis pirates pas comme les autres, puisqu'ils sont gonflables et gonflés, vont embarquer les enfants avec énergie et irrévérence dans des situations plus comiques les unes que les autres. Cette nouvelle série, actuellement en cours de développement, a été pré-achetée par **TF1**.

Point sur le Covid-19 et mesures prises

Effets de la crise sur l'activité :

Depuis le début de la crise sanitaire mondiale du Covid-19, Xilam a pris des mesures visant à protéger la santé de ses collaborateurs, tout en assurant la poursuite de l'activité normale. Compte tenu des dernières annonces de la Présidence de la République et du gouvernement, Xilam a mis en œuvre son plan de continuité d'activité, permettant aux équipes de travailler à distance. Près de la totalité de l'effectif de l'entreprise (incluant les intermittents) est actuellement en télétravail.

A ce jour, de façon générale, l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité de Xilam est relativement faible. Malgré le télétravail, nous observons que le niveau de productivité de Xilam reste très satisfaisant. Les deux seuls impacts recensés à date sont, d'une part les difficultés des équipes de production pour l'enregistrement des voix de comédiens, et d'autre part, uniquement pour quelques collaborateurs plus éloignés des zones urbaines, un équipement informatique avec faible niveau de bande passante. Ces impacts sur les activités de production sont très limités et ne devraient donc pas avoir de conséquences majeures.

En ce qui concerne ses activités de vente, Xilam est également bien protégé, du fait de son business model, à savoir les cycles longs qui sont relativement imperméables à la conjoncture. Il n'y a donc pas d'impact recensé à date sur les commandes, que ce soit au niveau des nouvelles productions que sur le catalogue. Nous observons par ailleurs que les plateformes de streaming restent très actives. Les productions avec prises de vue réelles étant à l'arrêt, l'animation bénéficie d'une attention particulière.

Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivant :

- Un impact de qualité ou de retard dans la livraison des programmes d'animation produits
- Un impact sur le carnet de commande des nouvelles productions et sur la distribution du catalogue

A ce jour, même si Xilam n'a pas identifié d'impact majeur défavorable de l'épidémie du Covid-19 sur ses activités de production et de vente, aucune estimation ne peut être faite à date. Xilam anticipe le rattrapage sur 2021 de tout décalage qui serait constaté au cours des prochaines semaines de confinement. Xilam maintient donc ses guidances, à savoir des revenus cumulés de 78 M€ sur les exercices 2020-2021 et de 110 M€ sur les exercices 2022-2023.

Enfin, dans le cas où le confinement venait à perdurer au-delà des attentes actuelles, la société ferait un nouveau point sur ses perspectives.

Aucun autre événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3. Résultats économiques et financiers sociaux

3.1 Activité de Xilam Animation SA

L'activité de Xilam Animation est la production de séries animées à destination des diffuseurs tels que les plateformes de streaming et les télévisions.

Les comptes sociaux de Xilam Animation au 31 décembre 2019 font ressortir les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	20 262	17 609
Subventions	7 848	6 540
Production immobilisée	20 100	22 671
Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges	451	625
Autres produits	741	182
Total des produits d'exploitation	49 402	47 627
Achats de marchandises		
Variation de stocks	(8)	(7)
Autres achats et charges externes	(13 303)	(15 381)
Impôts, taxes et versements assimilés	(500)	(426)
Charges de personnel	(10 044)	(10 999)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(18 285)	(15 179)
Autres charges	(1 509)	(2 188)
Total des charges d'exploitation	(43 649)	(44 180)
Résultat d'exploitation	5 753	3 447
Résultat financier	(338)	(568)
Résultat courant avant impôts	5 415	2 879
Résultat exceptionnel	(9 210)	(5 123)
Participation des salariés et impôts sur le résultat	3 206	3 551
Résultat net	(589)	1 307

Le **chiffre d'affaires** de Xilam Animation SA progresse de **+15%** pour l'exercice 2019 et s'élève à 20 262 milliers d'euros vs. 17 609 milliers d'euros pour l'exercice 2018.

Les charges d'exploitation sont en légère baisse de -1% et se montent à (43 649) milliers d'euros en 2019 vs. (44 180) milliers d'euros en 2018.

La croissance du chiffre d'affaires et le contrôle des charges permet ainsi au **résultat d'exploitation** d'augmenter de manière significative de **+67%** pour atteindre 5 753 milliers d'euros vs. 3 447 milliers d'euros en 2018.

Le résultat financier enregistre notamment les intérêts d'emprunts et charges assimilées net des frais activés (notamment sur les emprunts Coficiné).

Le résultat exceptionnel enregistre, d'une part, la variation des amortissements fiscaux (amortissements dérogatoires) et, d'autre part, les produits et charges rattachables à des éléments non récurrents ; il est sensiblement impacté par la variation des amortissements fiscaux de l'exercice à hauteur de 9 175 milliers d'euros vs. 5 123 milliers d'euros en 2018.

Le produit d'impôt est essentiellement constitué par le crédit d'impôt audiovisuel généré sur l'exercice.

Le résultat net 2019 se monte à (589) milliers d'euros.

3.2 Activité des filiales

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Xilam au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Lyon SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Angoulême SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Paris SAS	Intégration globale	100%	100%	France

- La filiale ARMADA TMT a été acquise en février 2009 pour un montant de 600 milliers d'euros (hors coûts d'acquisition). Le studio vietnamien permet à Xilam de réduire les aléas liés aux difficultés à trouver le bon prestataire d'animation offrant une capacité de production nécessaire à ses besoins, et permet également de maîtriser les coûts et la qualité des prestations ainsi que les délais de livraison. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 1 068 milliers d'euros¹ provenant de son activité avec Xilam Animation. La filiale a dégagé un résultat net de 35 milliers d'euros en 2019.
- La filiale française XILAM FILMS SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires de 27 milliers d'euros en 2019 pour un résultat net de (73) milliers d'euros.
- La filiale française XILAM MULTIMEDIA SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires 878 milliers d'euros en 2019 pour un résultat net de 9 milliers d'euros.
- La société XILAM STUDIO LYON SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires 1 954 milliers d'euros en 2019 pour un résultat net de 428 milliers d'euros.
- La société XILAM STUDIO ANGOULÊME SAS, détenue à 100% par Xilam a réalisé un chiffre d'affaires de 1 843 milliers d'euros en 2019 pour un résultat net de (176) milliers d'euros.
- La société XILAM STUDIO PARIS SAS, détenue à 100% par Xilam a réalisé un chiffre d'affaires de 1 857 milliers d'euros en 2019 pour un résultat net de 222 milliers d'euros.

4. Affectation du résultat

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui sont présentés et d'affecter le résultat de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Bénéfice de l'exercice	(589)
Affectation à la réserve légale	0
Affectation au report à nouveau	(589)

¹ Taux de change EUR/VND 2019 moyen = 26 025

Compte tenu de cette affectation, de la variation des provisions réglementées, les capitaux propres de la Société passeraient de 59 045 milliers d'euros pour l'exercice 2018 à 67 631 milliers d'euros pour l'exercice 2019.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 5 897 euros correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce figure ci-après.

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019 12 mois	2018 12 mois	2017 12 mois	2016 12 mois	2015 12 mois
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	491	491	447	447	447
Nombres d'actions ordinaires existantes	4 911 500	4 911 500	4 465 000	4 465 000	4 465 000
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 262	17 609	18 509	12 712	8 929
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	23 250	16 604	21 844	13 743	9 673
Impôts sur les bénéfices	3 206	3 551	3 369	1 765	1 640
Amortissements et provisions	(27 045)	(18 848)	(16 797)	(10 383)	(11 165)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(589)	1 307	8 344	5 060	148
Résultat distribué					
III - Résultat par actions (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	5,39	4,10	5,63	3,46	2,53
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,12)	0,27	1,87	1,13	0,03
Dividende attribué à chaque action					
IV – Personnel					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	127	114	108	109	95
Montant de la masse salariale de l'exercice	(6 371)	(6 476)	(6 219)	(5 149)	(4 794)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	(3 563)	(3 825)	(3 798)	(3 082)	(2 945)

7. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices et que pour cet exercice aucun dividende n'est proposé.

8. Recherche et développement

La Société n'a pas de dépenses de recherche et de développement au sens de l'article L. 232-1 II du Code de Commerce. Aucune société du Groupe consolidée n'a d'ailleurs engagé ce type de dépenses au cours de l'exercice écoulé.

9. Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les informations relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont disponibles en annexes au rapport de gestion.

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle prononcée par l'Autorité de la concurrence.

10. Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 al.1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2019 est la suivante (*en milliers d'euros*) :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	77	50	6	6	27	89
Montant total des factures concernées HT	589	125	7	2	20	154
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	9%	2%	0%	0%	0%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisé						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux : <input checked="" type="checkbox"/> le délai de règlement légal est fixé au 30e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	128	20	15	18	38	91
Montant total des factures concernées HT	6 053	1 313	9	476	404	2 202
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	30%	6%	0%	2%	2%	11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisé						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux : <input checked="" type="checkbox"/> le délai de règlement légal est fixé au 30e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation					

11. Capital social et actionariat

11.1. Capital social

Composition du capital social

Au 31 mars 2020, le capital de Xilam s'élève à 491 150 euros divisé en 4 911 500 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Répartition du capital (au 31 mars 2020)	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	1	0,00%	1	0,00%
MDP Audiovisuel	1 289 592	26,26%	2 579 184	38,87%
Xilam Group	498 745	10,15%	997 490	15,03%
Actionnaire de référence	1 788 338	36,41%	3 576 675	53,90%
Amundi*	267 504	5,45%	267 504	4,03%
Amplegest**	248 895	5,05%	248 895***	3,74%
Auto-détention hors contrat de liquidité	61 037	1,24%	-	-
Contrat de liquidité	5 608	0,12%	-	-
Autres nominatifs	217 087	4,42%	219 831	3,31%
Flottant	2 323 031	47,31%	2 323 031	35,02%
Total	4 911 500	100,00%	6 635 936	100,00%

* selon déclaration de franchissement de seuil en date du 2 mars 2020

** selon déclaration de franchissement de seuil en date du 3 février 2020 à titre de régularisation

Répartition du capital (au 31 mars 2019)	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	1	0,00%	1	0,00%
MDP Audiovisuel	1 289 592	26,26%	2 579 184	38,85%
Xilam Group	498 745	10,15 %	997 490	15,03%
Actionnaire de référence	1 788 338	36,41%	3 576 675	53,88%
Amundi**	429 260	8,74 %	429 260	6,38 %
Sycomore Asset Management***	251 772	5,13%	251 772	3,74%
Auto-détention*	72 037	1,47%	-	-
Autres nominatifs	213 588	4,35%	224 138	3,38%
Flottant	2 156 505	43,91%	2 156 505	42,74%
Total	4 911 500	100,00%	6 638 350	100,00%

* y compris les titres détenus via le contrat de liquidité

** selon déclaration de franchissement de seuil en date du 14 février 2018 –

voir position actualisée d'Amundi au 12/04/2019 en 11.2 suite à un nouveau franchissement de seuil (à la connaissance de Xilam Animation)

*** selon déclaration de franchissement de seuil en date du 26 février 2019

Répartition du capital (au 31 mars 2018)	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	1	0%	1	0%
MDP Audiovisuel	1 289 592	28,88 %	2 579 184	42,01 %
Xilam Group	498 745	11,17 %	997 490	16,25 %
Actionnaire de référence	1 788 338	40,05 %	3 576 675	58,26 %
Amundi**	429 260	9,61 %	429 260	6,99 %
Auto-détention*	155 870	3,50 %	-	-
Autres nominatifs	164 966	3,69 %	207 030	3,37 %
Flottant	1 926 566	43,15 %	1 926 566	31,38%
Total	4 465 000	100,00%	6 139 531	100,00%

**selon déclaration de franchissement de seuil en date du 14 février 2018

La Société précise qu'elle n'a aucune participation dans la société MDP Audiovisuel, ni dans la société Xilam Group, pouvant amener un autocontrôle.

11.2. Structure du Capital

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2020

La répartition du capital et des droits de vote de Xilam Animation S.A. au 31 mars 2020 est présentée dans la section 11.1.

Par courrier adressé à la Société en date du 18 mars 2020, La Banque Postale Asset Management, conjointement avec la société de gestion de portefeuille Tocqueville Finance SA qu'elle contrôle, a déclaré le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2,5% du capital de la Société (2,53% du capital).

À la connaissance de la Société, et sur la base des déclarations de franchissements de seuils ci-dessous, aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés à la Section 11.1 et que celui mentionné au paragraphe précédent ne détenait, au 31 mars 2020 plus de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

Franchissements de seuils légaux et statutaires

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, conformément à l'article 12 des statuts, toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir un pourcentage de participation supérieur ou égal à 2,5% du capital et/ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, la détention de chaque fraction de 2,5% du capital et/ou des droits de vote en précisant le nombre total de titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et le nombre de droits de vote qu'elle possède, seule ou de concert, directement ou indirectement. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que le seuil de 2,5% sera franchi en hausse ou en baisse.

Les franchissements de seuil soumis à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les sociétés actionnaires à plus de 50% du capital et/ou des droits de vote de la Société, directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que les sociétés dont plus de 50% du capital est détenu, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, plus de 50% du capital de la société déclarante.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital et/ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a été informée des franchissements de seuils légaux suivants :

Actionnaires	Date de franchissement	Franchissement à la hausse d'un seuil légal	Franchissement à la baisse d'un seuil légal	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Sycomore Asset	14/01/2019		5% (capital)	240 500	4,90%	240 500	3,57%
Sycomore Asset	26/02/2019	5% (capital)		251 772	5,13%	251 772	3,74%
Amundi	12/04/2019		5% (droits de vote)	325 725	6,63%	325 725	4,84%
Sycomore Asset	29/04/2019		5% (capital)	243 800	4,96%	243 800	3,63%
Amundi	12/11/2019		5% (capital)	244 939	4,99%	244 939	3,65%

À compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'à la date du présent rapport, la Société a été informée des franchissements de seuils légaux ou statutaires suivants :

Actionnaires	Date de franchissement	Franchissement à la hausse d'un seuil légal/statutaire	Franchissement à la baisse d'un seuil légal/statutaire	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Amplegest	11/07/2019	5% (capital)		248 127	5,07%	248 127	3,71%
Amundi	26/02/2020	5% (capital)		267 504	5,45%	267 504	3,99%
Banque Postale Asset	18/03/2020	2,5% (capital)		124 261	2,53%	124 261	1,87%

Participation des mandataires sociaux dans le capital de Xilam Animation

Le tableau ci-dessous présente l'état des participations détenues par les mandataires sociaux de la Société au 31 mars 2020 :

Membre du Conseil d'administration	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice (directement ou indirectement)	1 788 338	36,41%	3 576 675	53,85%
Alix de Maistre	2 499	0,05%	4 998	0,08%
Hugues Le Bret*	100	0,00%	100	0,00%
Mélanie Biessy*	1	0,00%	1	0,00%
Thierry Langlois*	1	0,00%	1	0,00%
Total	1 790 939	36,46 %²	3 581 775	53,93%

*Administrateurs indépendants

En vue d'assurer que le contrôle de M. Marc du Pontavice n'est pas exercé de manière abusive, trois administrateurs indépendants ont été nommés ou cooptés au sein du Conseil d'administration.

Opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants et les personnes qui leurs sont étroitement liées

Au cours de l'exercice 2019, les mandataires sociaux, les dirigeants et les personnes qui leurs sont étroitement liées n'ont pas réalisés d'opérations sur les titres de la Société.

² Les administrateurs n'ont pas déclaré de concert.

11.3. Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions

11.3.1. Programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019

Autorisation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale du 7 juin 2019 a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de la douzième résolution et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de Xilam Animation, représentant jusqu'à 10% du capital social de Xilam Animation.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants sont les suivants :

- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de Xilam Animation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital et sous réserve de l'adoption de la douzième résolution du texte des résolutions présenté à l'Assemblée générale ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- et plus généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat a les caractéristiques suivantes :

Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté	10%
Nombre maximal de titres pouvant être acquis	491 150
Montant global maximum du programme	98 230 000 €
Prix d'achat unitaire maximum	200 €
Durée du programme	18 mois, soit jusqu'au 7 décembre 2020

Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

L'Assemblée générale a décidé que la Société pourrait utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même pendant la période de préoffre et d'une offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

Rachats d'actions réalisés par Xilam au cours de l'exercice 2019

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 65 266 de ses propres actions affectées aux objectifs suivants :

- 61 037 actions : affectées à l'actionnariat salarié, au cours d'achat à 122 074 euros, soit 2 euros par action, pour une valeur nominale de 0,10 euros par action ;
- 4 229 actions : contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2017 avec effet au 3 juillet 2017 par Xilam Animation avec Louis Capital Markets, valorisées, au cours d'achat à 160 541 euros, soit 37,96 euros par action, pour une valeur nominale de 0,10 euros par action.

La totalité des rachats d'actions réalisés par Xilam Animation au cours de l'exercice 2019 sont intervenus au titre du contrat de liquidité confié au prestataire de service d'investissement Louis Capital Markets. Ce contrat d'une durée initiale de 12 mois est renouvelable par tacite reconduction, sous réserve des décisions votées par l'assemblée générale. Ce contrat a été remplacé par un contrat en date du 4 avril 2019 aux fins de se conformer aux nouvelles pratiques de marché de l'AMF.

Ce contrat de liquidité est conforme au contrat-type édité par l'Association française des marchés financiers (AMAFI). Il a pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation de l'action Xilam Animation, admise aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les moyens affectés au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat s'élevaient à 100 000 euros et 3690 titres le 3 juillet 2017. Le 29 octobre 2018, 200 000 euros supplémentaires ont été apportés à Louis Capital Markets.

Au 31 décembre 2019, les moyens affectés au compte de liquidité étaient :

- 4 229 titres de 0,10 euros de valeur nominale
- 253 470,07 euros en espèces

Au cours de l'année 2019, Louis Capital Markets a par ailleurs procédé aux opérations suivantes au titre du contrat de liquidité conclu avec Xilam Animation :

Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité	2019
Volume d'achat de titres sur 2019	36 067 titres
Valeur moyenne d'achats	38,12893 €
Volume de vente de titres sur 2019	35 294 titres
Valeur moyenne de ventes	38,35165 €
Montant des frais de négociation	8 543,12 € HT

Le bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2019 a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 10 janvier 2020.

11.3.2. Programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 10 juin 2020

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une résolution afin d'être autorisé, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions Xilam Animation représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants seraient les suivants :

- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant, en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution du texte des résolutions présenté à l'Assemblée générale ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisée que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat aurait les caractéristiques suivantes :

Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté	10%
Nombre maximal de titres pouvant être acquis	491 150
Montant global maximum du programme	98 230 000 €
Prix d'achat unitaire maximum	200 €
Durée du programme	18 mois, soit jusqu'au 10 décembre 2021

Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes

optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

L'Assemblée générale est en outre appelée à autoriser la Société à utiliser la résolution soumise au vote des actionnaires et à poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

12. Etat de la participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

Au terme de cet article, le recensement des salariés actionnaires s'applique également aux salariés des sociétés du Groupe auquel la Société émettrice appartient. Pour mémoire, nous indiquons qu'il n'existe pas pour le moment de Plan d'Epargne Entreprise ni de Fonds Communs de Placement d'Entreprise au sein du groupe Xilam.

La participation des salariés au capital au travers d'un plan d'action salarial, un fond commun ou tout autre mode de gestion collective ainsi que celle détenue directement par les salariés en application (i) d'un ancien régime d'actionnariat salarié désormais abrogé (anciens articles L. 225-188 et L. 225-197), (ii) de celui relatif à la participation, d'un plan d'actions attribuées gratuitement est égale à 3,24% du capital au 31 décembre 2019.

13. Options d'achat et de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan d'attribution d'options d'achat ni d'options de souscription d'actions en cours.

14. Opérations d'attribution d'actions gratuites

En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 juin 2018 dans sa vingtième-cinquième résolution, le Conseil d'administration de la Société a arrêté, par décision en date du 24 septembre 2019, un plan d'attribution de 11 000 actions gratuites destinées à certains salariés de la Société, non mandataires sociaux.

15. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société

Cette partie du rapport vise à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations réalisé auprès des différents acteurs du contrôle interne, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. Cette démarche s'inscrit dans une perspective qui permettra à Xilam d'aboutir à terme à une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

15.1. Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les règles de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du groupe Xilam sont définies par le Conseil d'Administration et la Direction et mises en œuvre par le personnel de l'entreprise.

Celles-ci s'inspirent notamment du Cadre de Référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne fourni par l'AMF, complété par le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et visent notamment à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- créer et préserver l'intégrité des actifs de la Société ainsi que sa réputation sur les différents marchés où cette dernière évolue ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques spécifiques ;
- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- s'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés par l'application, au sein des filiales du Groupe, des procédures définies par la Société ; et
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

15.2. Organisation générale du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne est fortement centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies par les directions financière, juridique et de production ainsi que le Comité Stratégique (ci-après les "acteurs du contrôle opérationnel") de la Société pour le groupe Xilam composé de Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS, Xilam Multimédia SAS, Xilam Studio SAS, Xilam Studio Angoulême SAS et Armada TMT (ci-après le "Groupe").

Les sociétés étrangères du Groupe ont la responsabilité de mettre en application les lignes directrices et procédures définies par la Société. La société mère et les filiales sont gérées directement par les directions financière et juridique de la Société et appliquent de fait les règles et procédures de la Société.

Afin d'assurer un environnement de contrôle adéquat, la Direction de la Société a mis au point un ensemble de normes comprenant à ce jour :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein du groupe et notamment dans le règlement intérieur,
- une liste de procédures qui visent à formaliser les processus de prises de décision, d'engagement et de paiement.

15.3. Les acteurs du contrôle opérationnel

Le comité stratégique

Le comité stratégique est composé des 5 membres suivants :

Nom	Date d'entrée au comité stratégique	Fonction
Marc du Pontavice	01/09/2019	Président Directeur Général
Fabrice Cantou	01/09/2019	Directeur Financier et Stratégie
Pierre Monfort	01/09/2019	Secrétaire Général
Morgann Favennec	01/09/2019	Directrice de la distribution
Dorothée Lanchier	01/09/2019	Directrice des opérations

Le rôle du comité stratégique (qui remplace au 1^{er} septembre 2019 l'ancien comité exécutif) est tourné principalement sur les domaines stratégiques clés de la société :

- Gestion des risques financiers, juridiques, marketing, opérationnels et environnementaux ;
- Politique stratégique de développement et de diversification soit au travers des acquisitions, du développement de nouveaux métiers ;
- Renforcement des stratégies existantes afin d'optimiser les résultats et le cash-flow ainsi que l'image donnée au marché ;
- Mise en place de processus de contrôles internes transversaux aux fonctions supports ;
- Recrutement des cadres clés nécessaire au développement du Groupe.

Le Comité opérationnel

Le comité opérationnel comprend actuellement 12 membres :

Nom	Date d'entrée au Comité Opérationnel	Fonction
François-Xavier de Maistre	01/09/2019	Directeur du développement des ressources humaines et de la transformation de l'organisation de la société
Fabrice Cantou	01/09/2019	Directeur Financier et Stratégie
Raynald Masclef	01/09/2019	Directeur des services informatiques
Marie Laurence Turpin	01/09/2019	Directrice de la gestion des talents
Pierre Monfort	01/09/2019	Secrétaire Général
Jean Brune	01/09/2019	Directeur Editorial
Caterina Gonelli	01/09/2019	Directrice Editoriale
Morgann Favennec	01/09/2019	Directrice de la distribution
Dorothée Lanchier	01/09/2019	Directrice des opérations
Camille Wiplier	01/09/2019	Directrice adjointe des opérations
François Bardoux	01/09/2019	Directeur adjoint des opérations
Claire Darras	01/09/2019	Directrice adjointe des opérations
Virginie Trabelsi	01/09/2019	Assistante de direction

Le Comité opérationnel (qui remplace au 1^{er} septembre 2019 le comité de direction) a pour principales missions de mettre en œuvre de manière concrète les décisions et orientations prises par le Comité stratégique.

Le Comité opérationnel supervise également les procédures de fonctionnement et de contrôle interne appliquées au sein de la Société.

Enfin, aucun des membres du Comité Opérationnel n'exerce d'autre fonction dans une autre société.

La Direction Financière

La Direction Financière a pour missions :

- d'assurer la coordination des opérations financières dans la Société et dans le groupe ;
- de gérer, en concertation avec les filiales, la trésorerie du groupe ; et
- de renforcer le processus de sécurisation de l'information comptable et financière et de remontée de l'information pour la consolidation.

Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a pour missions :

- d'assurer une mission de conseil auprès de la Société et émet des avis juridiques ;
- de suivre et de gérer les risques juridiques.

La Direction des Opérations

La Direction des Opérations a pour missions :

- d'assurer le montage, le suivi budgétaire et opérationnel et la bonne fin des productions, en relation avec la Direction financière et la Direction juridique ; et
- de gérer les relations avec les différents partenaires et prestataires, et de s'assurer du respect du cahier des charges définis à chaque début de production.

La Direction Commerciale

La Direction Commerciale, sous la responsabilité de la direction de la distribution, a pour missions :

- d'assurer les ventes et les relations avec les diffuseurs, que ce soit au niveau des nouvelles productions ou du catalogue ;
- de superviser la stratégie marketing des contenus, et notamment d'assurer le développement de la stratégie digitale

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour missions :

- de gérer le développement des compétences au sein de l'organisation, ainsi que le recrutement et la communication interne ;
- de superviser le dialogue social dans l'entreprise

Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe pas de service d'audit interne ou de personnel dédié exclusivement au contrôle interne. Cependant le contrôle interne est l'affaire de tous les salariés de la Société. Les procédures sont clairement identifiées au niveau de chaque service et appliquées en conséquence, aussi bien au niveau financier, juridique et ressources humaines qu'au niveau de la production.

15.4. L'identification et l'évaluation des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

L'identification des risques tant au niveau de Xilam Animation qu'au niveau de chaque processus est effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques est ainsi constituée et mise à jour régulièrement. L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Xilam Animation juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du rapport de gestion sous la rubrique "facteurs de risques". Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reportings opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont également décrits dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, telles que décrites ci-dessous.

15.5. Qualité des informations comptables, financières et de gestion

Les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société :

- reposent sur un ensemble de systèmes et de procédures déployées au sein de la Société et du groupe Xilam,
- reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'ensemble de ces outils et procédures a pour objectif d'apporter à la Direction de la Société les éléments permettant de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Direction Financière de la Société fixe la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières au niveau du Groupe que doivent fournir les filiales et les services comptables de la Société. Elle fixe les normes et les procédures comptables et les instruments standardisés de la consolidation.

15.6. Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société

La Direction Financière reporte directement au Président.

L'organisation comptable et financière de la Société s'articule autour de deux services de comptabilité (structure et production), sous la direction du Directeur Financier et Stratégie et de son adjointe, qui sont également en charge du contrôle de gestion et du suivi budgétaire des sociétés du Groupe, et qui, pour l'exercice de ses missions et ses contrôles, s'appuie sur ces deux services de comptabilité auquel s'ajoute la Direction de production. Cette organisation ainsi que les procédures mises en œuvre tendent à assurer la fiabilité, l'intégrité et la pertinence de l'information comptable et financière diffusée par la Société.

Le service comptabilité et finance

Le système comptable et financier de l'entreprise est divisé en deux services :

- une comptabilité de production qui enregistre l'ensemble des coûts des productions. Ces données sont comptabilisées selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production et sont intégrées dans la comptabilité générale de la Société à chaque arrêté ;
- une comptabilité générale qui enregistre l'ensemble des coûts généraux de la Société, des coûts des séries en développement et des factures afférentes aux clients.

Leurs objectifs :

- garantir que les comptes sociaux et fiscaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;

- établir les comptes consolidés du groupe Xilam selon les règles et méthodes comptables préalablement définies par la Société mère ;
- assurer la disponibilité des informations financières sous une forme et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et de les utiliser efficacement ;
- s'assurer des procédures relatives à la validation et à la mise en paiement des factures suivant un système d'autorisation et de signatures ;
- Les comptes sont clôturés sur une base semestrielle alors que le chiffre d'affaires et les coûts de production font l'objet d'arrêtés mensuels et trimestriels.

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion au sein de la Société et du Groupe est assuré par le Directeur Financier et Stratégie et une contrôleuse de gestion et consiste notamment à :

- élaborer le budget en lien avec les responsables opérationnels,
- élaborer le suivi budgétaire de la structure, des projets en développement et des productions en relation avec la comptabilité et la direction de production,
- participer à la production des comptes semestriels et annuels,
- élaborer le plan de trésorerie annuel, actualisé sur une base mensuelle, en relation avec le Président,
- mettre en place le plan comptable analytique et le tenir à jour.

Le Directeur Financier et Stratégie reporte mensuellement à la Direction Générale l'ensemble des tableaux de bord. Une stricte répartition des tâches au sein de la Direction financière et un contrôle des accès informatiques garantissent une efficace prévention de la fraude.

15.7. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle de gestion opérationnel

Plan annuel et pluri annuel

L'organisation de la planification est assurée par le contrôle de gestion géré par la Direction financière en coordination avec l'ensemble des fonctions support (ventes, juridique, production) sous la direction de la Direction générale qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par direction fonctionnelle, et vérifie la cohérence d'ensemble.

Contrôle budgétaire mensuel

Le budget annuel fait l'objet d'un suivi mensuel, en collaboration avec la direction générale et la comptabilité de production : validation des charges et produits fin de mois et mesure des écarts au budget. Ce suivi budgétaire mensuel concerne pour la partie "coûts" les productions en cours de séries, les projets en développement ainsi que les frais généraux et pour la partie "revenus" les plans de financement et les ventes de catalogue. Le contrôle budgétaire des dépenses par direction fonctionnelle est assuré à chaque arrêté de compte, soit deux fois par an.

Tableau de bord mensuel

Chaque mois, la Direction financière et la Direction de production remettent au Président un reporting détaillant le suivi des dépenses de production, de développement, le chiffre d'affaires et les prévisions de trésorerie actualisées. L'ensemble des données sont validés par la Direction générale.

Actualisation

Seul le plan de trésorerie à 12 mois fait l'objet d'une actualisation mensuelle. Les tendances dégagées par le contrôle mensuel ou semestriel des budgets ne se substituent pas au plan annuel en matière de référentiel du contrôle budgétaire, sauf pour les budgets de production. En effet, en fonction des dépassements/économies dégagés par les situations produites chaque mois par la comptabilité, la direction de production actualise les

budgets ou non, en plus d'une réactualisation à chaque arrêté comptable. Le résultat du Groupe fait également l'objet d'une actualisation deux fois par an.

Rapprochement avec les données comptables

Les systèmes comptables et de gestion bénéficient d'une "alimentation" identique (saisie unique des factures). Le bouclage semestriel du suivi budgétaire des directions fonctionnelles avec les arrêtés comptables, et mensuel pour les dépenses de production permet donc de contrôler la fiabilité de l'information financière.

Procédures de contrôle de la trésorerie

Sécurisation des paiements

La Société a décidé de mettre en place depuis plusieurs années une sécurisation des transactions avec toutes ses banques grâce à un système de certifications numériques. Les virements de trésorerie et paiement sont effectués par transfert de fichier EDI. De plus, le rapprochement bancaire-comptable quotidien permet de contrôler et valider les sorties effectuées par la Société.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque départ de signataire.

Gestion du risque de liquidité

La Direction financière est chargée de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions à 6 semaines ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 12 mois : ces prévisions sont ensuite synthétisées dans un tableau de bord et présentées mensuellement au Président Directeur Général ; et
- par la négociation et le maintien de ligne de trésorerie (et notamment escompte des contrats de diffusion/coproduction auprès de Coficiné).

Cette gestion de trésorerie permet d'assurer le financement des développements et des productions in fine.

Placement de la trésorerie excédentaire

La Société ayant opté pour une gestion prudente, la trésorerie excédentaire fait l'objet de placement privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital.

Procédures de production et de contrôle de l'information financière

Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires fait l'objet d'un calcul extra-comptable mensuel.

Au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires a également fait l'objet d'une communication trimestrielle. Suite à l'évolution de la réglementation et compte tenu de la longueur des cycles de fabrication des séries animées (entre 18 et 24 mois), Xilam a décidé de ne plus publier d'information financière trimestrielle à partir de 2015 et de s'en tenir à une publication semestrielle.

L'enregistrement du chiffre d'affaires en comptabilité se fait à chaque arrêté comptable selon des méthodes propres à la nature du chiffre d'affaires, et dépend de l'existence de pièces justificatives : contrat pour les séries du catalogue, certificat de livraison pour les séries en production (au prorata des épisodes livrés et acceptés à la clôture) et les jeux vidéo, visa d'exploitation pour les œuvres cinématographiques.

Outils comptables

Les informations comptables et financières sont traitées grâce à des outils dédiés reconnus sur le marché : "Studio" pour la gestion de la paie, "Louma" pour la comptabilité générale et la comptabilité de production et "Ciel" pour la gestion des immobilisations.

Ces logiciels sont interfacés afin d'assurer d'une part l'homogénéité des restitutions comptables, et d'autre part, de permettre la production des états financiers dans les plus brefs délais. Ils sont également mis à jour régulièrement afin de suivre les évolutions des textes réglementaires.

Les états consolidés sont préparés et établis en interne par la Direction financière assisté par des conseils externes en particulier pour les éléments relatifs aux normes IFRS.

Procédures d'arrêté des comptes

Chaque arrêté des comptes sociaux et consolidés fait l'objet d'un planning détaillant les tâches réparties entre la comptabilité et le contrôle de gestion, ainsi que les délais pour les effectuer.

Les postes d'inventaire font l'objet d'une analyse précise par la Direction financière et la Direction générale. Les amortissements des productions (films et séries) sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue à chaque clôture annuelle.

Les relations avec les Commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables ; et
- une réunion de synthèse après l'arrêté permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux comptes sur les comptes provisoires de toutes les entités du Groupe et les comptes consolidés.

Les comptes, les principes comptables et les principales estimations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes sont ensuite présentés au Président et au Comité d'Audit avant d'être finalement arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux comptes.

Comité d'audit

Le comité d'audit se réunit avant l'arrêté des comptes. Il procède à l'examen des comptes annuels et semestriels de la société, et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes. Il participe au choix des commissaires aux comptes et le respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité. Il facilite le dialogue avec les organes de contrôle du groupe. Les missions plus détaillées du comité d'audit sont répertoriées à l'article 1.3 du rapport sur la gouvernance.

Communication financière

Outre le Président, seul le Directeur Financier et Stratégie est habilité à communiquer des informations à caractère financier au marché.

Le département financier, en charge de la formalisation de la communication financière et assisté par une agence de communication financière, dispose de l'ensemble des sources d'information internes, telles que :

- les états financiers comptables audités et leurs analyses ;
- le plan stratégique de la Société ; et
- de réunions régulières avec les membres du Comité stratégique afin d'obtenir des informations sur les perspectives et la stratégie de développement de la Société.

A l'aide de ces informations, sous le contrôle du Directeur Financier et Stratégie et en collaboration avec ses services comptabilité et contrôle de gestion, sont rédigés les documents suivants :

- Documents de référence / rapport financier ;
- Communiqués de presse ; et
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Les différentes parties de ces documents, y compris le document de référence le cas échéant, sont validés par les personnes concernées : Direction financière, Direction juridique, Direction marketing ; puis l'ensemble du document est validé par le Président. Chaque thème de communication fait l'objet d'un argumentaire validé par le Président.

Afin de permettre l'accès de l'information aux différents investisseurs, les supports de communication sont disponibles en version française. Les moyens utilisés pour la diffusion de l'information sont les suivants :

- les informations à destination du public sont mises en ligne au moment de leur publication sur le site internet www.xilam.com et sont donc accessibles par tous à tout moment ;
- toute personne souhaitant recevoir ces informations peut également en faire la demande au service de communication financière qui les enverra gratuitement ;
- les communiqués de presse font l'objet d'une diffusion auprès de la presse économique (La Tribune, Les Echos,...) ou spécialisée (Ecran Total, Le Film Français,...) qui se charge de les relayer ; et
- site d'archivage français <http://www.info-financiere.fr>, alimenté par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Procédures de sécurisation des droits détenus par la Société

Contrôle de la chaîne des droits

Xilam veille au respect de ses intérêts sur l'ensemble de la chaîne des droits, par une attention particulière à la rédaction des contrats passés avec ses auteurs, clients et partenaires. Xilam dépose les titres de ses productions en tant que marques auprès des organismes nationaux habilités. Ainsi des dépôts sont effectués auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur pour l'Union Européenne et/ou du Copyright Office, en cas de vente aux Etats Unis.

Par ailleurs, Xilam réserve également les noms de domaine afférents aux productions.

Contrôle de la diffusion des séries

La Direction juridique de la Société, relevant du secrétariat général, s'assure également périodiquement que les productions de la Société ne font pas l'objet de diffusions non autorisées sur internet (YouTube / Dailymotion).

Procédures de contrôle des engagements

Rédaction, approbation et suivi des contrats

La Direction juridique de la Société, et du Groupe, est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats.

Cependant, dans un souci de flexibilité, la rédaction des engagements ponctuels (personnel intermittent) est confiée aux chargés de production. Il s'agit de modèles standard de contrats qui ont préalablement fait l'objet d'une validation à la fois par la Direction juridique et par la Direction de production.

Après rédaction, le contrat est soumis à un circuit d'approbation, qui dépend de la nature de l'engagement. Par exemple, la validation des contrats de cession de droits de diffusion, ou de coproduction, qui représentent une part significative des engagements de la Société et du Groupe, et peuvent présenter une complexité sur le plan juridique, fait intervenir les acteurs suivants :

- La Direction Commerciale, si elle est à l'origine de la cession ;
- La Direction Juridique ; et
- La Direction Générale.

Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations, et surtout une plus grande réactivité. En effet, de par son activité, le groupe

Xilam a recours au travail par intermittence, et à l'embauche de comédiens "au cachet". La gestion de la paie en interne permet de réagir rapidement face à un engagement en fin de mois.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats "longs", sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits "objets" se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis à vis du droit du travail.

Ces contrats sont mis à jour régulièrement. Des mises à jour ont été effectuées régulièrement pour tenir compte notamment des différents avenants à la convention collective de la Production de Film d'animation.

Contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

Chaque engagement de dépense fait l'objet de l'approbation du chef de service. Pour les productions, la saisie des factures se fait dans un dossier différent pour chaque production dans le logiciel « LOUMA ». Pour les autres services, la saisie des factures se fait dans le dossier société du logiciel « LOUMA ». Les dépenses de production comptabilisées dans chaque dossier sont intégrées dans le dossier société sur une base semestrielle.

Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celle des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé. Une facture non validée par signature ne peut pas être présentée au règlement.

La validation des paiements est effectuée par la Direction financière. La double signature obligatoire de tous les moyens de paiement apporte enfin un dernier niveau de sécurité. Afin de garantir la séparation des paiements, chaque paiement est validé à la fois par la Direction financière et par la Direction des productions.

Procédures de fiabilisation et de protection des systèmes informatiques

Protection physique des machines

L'accès aux locaux informatiques, machines et infrastructure réseau est protégé par une porte blindée à ouverture par badge contrôlée par des équipements de télésurveillance et sécurisé par une ventouse magnétique.

Les locaux sont également pourvus d'une alarme avec service de ronde quotidienne. L'accès physique, aux machines serveurs, est également sécurisé par une seconde porte, contrôlé par digicode et sécurisé par une ventouse magnétique.

Toutes les machines serveurs sont protégées électriquement par des connections sur onduleurs permettant de prendre le relais d'alimentation pendant 15 minutes en cas de coupure de courant et évitant ainsi tout choc électrique. Cette salle est équipée de climatisations calibrées en fonction du matériel stocké. La température y est de 20° en permanence (un bloc de secours est prévu pour garantir cette température en permanence) et est également équipé d'une sonde de température autonome permettant l'envoi d'alerte dans le cas d'un dépassement. Les alertes sont envoyées par email aux responsables du service informatique, qui ont capacité à intervenir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Protection anti-intrusion réseau

L'accès au réseau informatique de la Société, depuis l'extérieur, est protégé par un cluster de firewall avec analyse heuristique temps réel.

Ce dernier est géré conjointement par le service informatique de la Société et un prestataire externe, ceci afin de disposer d'un partage de compétences afin de savoir et pouvoir intervenir en toute circonstance.

Les accès vers et depuis l'extérieur sont systématiquement coupés, de 22h à 6h, le lendemain matin, en semaine et du vendredi soir 22h au lundi matin 6h, en week-end, ce qui interdit toute intrusion durant ces horaires.

De plus, tous les accès autorisés au réseau de la Société, depuis l'extérieur, ne sont possible que par un VPN sécurisé, via une passerelle déportée, gérée par un prestataire, et que sous autorisations accordées par les responsables du service informatique de la Société.

Protection des données

L'ensemble de la data de la Société est stockée sur un système de cluster data REFS et redondé dans un cloud privé.

Le cluster est constitué de 1.2Po de disque dur monté sur le modèle REFS de Microsoft, système reconnu comme le plus fiable actuellement. Ces données sont copiées, en temps réel, dans une seconde infrastructure identique, déportée chez le prestataire et ce dernier redonde également ses datas dans un centre télécom extérieur.

De plus, les datas sont également sauvegardées toutes les nuits, sur une seconde infrastructure de serveur.

La Société dispose également d'une sauvegarde sur bande externalisée via les services d'un prestataire externe, spécialisé dans l'externalisation de sauvegardes informatiques et dans l'archivage informatique, où les supports sont conservés dans un bunker dédié au stockage de données magnétiques.

Au niveau de l'infrastructure physique, les serveurs sont paramétrés avec un service de snapshot qui permet une récupération de données en H-24, ceci afin de pouvoir restituer un petit volume de données rapidement, dans le cas d'erreur de manipulation, par exemple.

L'ensemble de la data de la Société donc disponible sur deux supports distincts et déportés. L'ensemble des liens de communications entre les différents sites de la Société et ses datacenter privés sont redondés et supervisés 24/7.

Archivage des séries / Archivage annuel

A la fin de la production de chaque série, et globalement chaque fin d'année, l'ensemble des données sont réunies sur le serveur, et sauvegardées sur deux jeux de bandes distincts : le jeu de bande #1 est conservé chez la Société, le jeu de bande #2 est envoyé et stocké chez un prestataire externe et une copie de la donnée est systématiquement conservée sous forme de sauvegarde chez un prestataire externe.

Protection du poste de travail & serveur

Les postes de travail, sous environnement Windows 10, sont protégés par une solution antivirus. Pour les postes de direction et les postes sensibles ont un service de sauvegarde de profils qui leur ai dédiés.

Les serveurs, pour la quasi-totalité, virtuels, sous environnement Microsoft Hyper-V et Windows Server 2016/2019, sont également protégés par une solution antivirus. Les machines virtuelles sont sauvegardées quotidiennement (cf paragraphe ci-dessus *Protection des données*)

L'ensemble des serveurs sont audités par un service de surveillance de fichier, ceci afin de savoir, à tout moment, quelles actions ont été effectuées, et par qui. Ce service permet également aux responsables du service informatique de la Société de recevoir des alertes, en temps réel, dans le cas d'un fort taux de modification de fichier et ainsi de pouvoir intervenir.

Responsabilité sociétale des entreprises

Sommaire

1. Informations sociales	48
1.1. Relations sociales permanents et intermittents	48
1.2. Santé et sécurité	48
1.3. Formation	48
1.4. Politique de ressources humaines	48
1.5. Egalité de traitement	49
1.6. Egalité professionnelle hommes / femmes	49
1.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés	51
1.8. Non-discrimination	51
1.9. Droits de l'homme	51
1.10. Promotion et respects des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	51
2. Informations environnementales	52
2.1. Impact environnemental	52
2.2. Pollution et gestion des déchets	52
2.3. Economie circulaire et utilisation des ressources	52
2.4. Changement climatique et biodiversité	52
3. Informations sociétales	53
3.1. Impact économique, social et culturel	53
3.2. Empreinte économique	53
3.3. Empreinte sociale en France et à l'étranger	53
3.4. Empreinte culturelle	53
3.5. Relations avec les tiers	53
3.6. La filière audiovisuelle	53
3.7. Propriété intellectuelle	54
3.8. La chaîne des droits	54
3.9. La gestion des contrats d'auteurs	54
3.10. Les versements aux ayants droit	55
3.11. La lutte contre le piratage	55
3.12. Public des programmes	55
3.13. Protection des mineurs	55
3.14. Accès à un public malentendant ou malvoyant	55

1. Informations sociales

1.1. Relations sociales permanents et intermittents

Xilam en France dépend de la convention collective de l'animation. La société a procédé à l'élection des membres de son Conseil Economique et Social en 2019 dans le respect de la législation en vigueur.

1.2. Santé et sécurité

La sécurité et l'hygiène sont des préoccupations constantes de Xilam qui veille à ce que les salariés travaillent dans les meilleures conditions.

Xilam a procédé au déménagement de son siège social en septembre 2018 à cet effet et afin d'anticiper sa croissance organique dans des conditions optimales.

Traditionnellement, l'activité de production d'animation n'est pas considérée comme une activité à risque pour l'intégrité des salariés.

1.3. Formation

Xilam propose à ses salariés permanents un accompagnement constant en matière de formation professionnelle, de maintien et d'amélioration des compétences. Les besoins et souhaits en matière de formation sont abordés au moins une fois par an lors des entretiens annuels.

L'accompagnement en termes de formation professionnelle a fortement augmenté en 2019. En effet, 75 salariés du groupe ont bénéficié de formations externes pour un total de 396 heures de formation. Pour comparaison en 2018, 19 salariés du groupe avaient bénéficié de formations externes pour un total de 155,5 heures de formation.

Par ailleurs, en 2019, le groupe a accueilli 19 alternants en contrat professionnel ou d'apprentissage.

Des sessions de formation sont régulièrement mises en place pour former le personnel intermittent en interne aux processus et aux logiciels de production.

1.4. Politique de ressources humaines

Compte tenu de la croissance de son activité, Xilam a annoncé en 2017 la création d'un département des ressources humaines chargés d'accompagner les salariés intermittents et permanents dans leurs missions, et de superviser la transformation de l'organisation dans le cadre de cette croissance.

Le directeur des ressources humaines de Xilam est membre du comité opérationnel et du comité stratégique et participe activement aux orientations stratégiques décidées par la société.

1.5.Égalité de traitement

1.6.Égalité professionnelle hommes / femmes


Le Comité stratégique est composé de 5 personnes dont 2 femmes et 3 hommes.

Le Comité opérationnel est composé de 13 personnes dont 7 femmes et 6 hommes.

Au niveau de la rémunération, la société s'assure qu'il n'existe pas de disparité entre les hommes et les femmes à niveau de compétence et d'expérience égale. Les actions menées depuis de nombreuses années en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes font de Xilam Animation une entreprise de référence en la matière. Cette politique volontariste permet à Xilam d'afficher un résultat de 96 points sur 100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, l'une des dispositions introduites par la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cet outil a pour objectif de mesurer et d'établir un diagnostic sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans chaque entreprise de plus de 50 salariés et de permettre d'identifier les éventuels points de progression.

Calculs de l'index de l'égalité femmes-hommes

09/03/2020 Index Egapro

 **Index Egapro** L'outil de calcul et de déclaration de votre index égalité professionnelle Femmes-Hommes

Ministère du Travail

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début	Date de fin
01/01/2019	31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

109

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

vos résultats sont

vos résultats sont	96/100
--------------------	--------

82 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc

vos résultats sont **2.4%**

écart favorable aux hommes

<https://index-egapro.travail.gouv.fr/simulateur/fba06379-13d1-4900-a1e3-a12fe631c515/reCAPITULATIF> 1/3

09/03/2020

Index Egapro

<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	-4%	2.1%	0.4%	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	6.9%	-4.6%	16.1%	-4.2%

vosre note obtenue est **37/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	11.3%	7.1%

vosre résultat en nombre équivalent de salariés* est **2.2**
écart favorable aux femmes
vosre note obtenue est **35/35**
** mesures de correction prises en compte

vosre résultat en pourcentage est de **4.2%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **25/35**

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement vosre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARI MI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vosre résultat final est **5**
les femmes et les hommes sont à égalité

<https://index-egapro.travail.gouv.fr/simulateur/fba06379-13d1-4900-a1e3-a12fe631c515/recapitulatif>

2/3

vosre note obtenue est **10/10**

1.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Xilam souhaite participer à l'insertion des travailleurs handicapés et s'efforce de promouvoir leur emploi. Dans ce cadre, la société fait appel à des entreprises employant des travailleurs handicapés dans le cadre de ses achats de fournitures.

1.8. Non-discrimination

Afin de favoriser la diversité dans les candidatures, la société veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion d'offre d'emploi, tant en interne qu'en externe, et ce, quels que soient la nature du contrat de travail et le type d'emploi proposé.

Quel que soit le candidat reçu, le processus de recrutement de Xilam est unique et des critères strictement identiques de sélection sont appliqués. Le recrutement, la rémunération ou l'avancement de carrières ne sont ainsi basés que sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles.

1.9. Droits de l'homme

Xilam exerce ses activités en France et au Vietnam dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU.

1.10. Promotion et respects des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les relations sociales sont soumises aux règles en vigueur en France ou au Vietnam, seuls pays dans lesquels Xilam est implantée et intervient directement. Dans ces pays, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, en particulier celles relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'interdiction du travail forcé ou obligatoire et à la non-discrimination professionnelle, sont traduites dans le droit local et appliquées par la société.

En matière du travail des enfants, la loi française prévoit que les enfants de moins de 16 ans ne peuvent être employés par les entreprises du spectacle sans autorisation administrative préalable. Cette autorisation délivrée par le Préfet du département dans lequel l'entreprise est domiciliée, est accordée sur avis d'une commission qui examine au cas par cas :

- ✓ La moralité du rôle ou de la prestation
- ✓ L'aptitude de l'enfant à assurer le travail qui leur est proposé (en fonction de son âge, de sa scolarité et de son état de santé)
- ✓ Les conditions d'emploi de l'enfant (rythmes des représentations, rémunérations, congés et temps de repos, hygiène et sécurité, sauvegarde de sa santé et de sa moralité)
- ✓ Les dispositions prises en vue d'assurer à l'enfant une scolarité normale

Les horaires de travail sont par ailleurs strictement encadrés.

En 2019, Xilam n'a employé aucun enfant directement ou indirectement.

2. Informations environnementales

2.1. Impact environnemental

Xilam occupe désormais quatre bâtiments en France et un à l'étranger :

- Le siège à Paris accueille le studio de création et les fonctions supports
- A Lyon, Angoulême et Ho-Chi-Minh (Vietnam), les locaux accueillent les studios de fabrication
- Les bureaux de la société Cube Creative, acquise le 20 janvier 2020, sont situés à Levallois-Perret et accueillent son studio de création et ses fonctions supports.

L'impact environnemental des différents bâtiments se limite aux besoins standards de fonctionnement des immeubles.

Compte tenu de son activité, Xilam ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux et ne met pas en place de mesure d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

2.2. Pollution et gestion des déchets

Les activités de Xilam n'entraînent aucune pollution de l'air, de l'eau ou du sol, ni aucune émission significative de pollution environnementale, sonore ou visuelle. En outre, Xilam est engagé dans un processus de numérisation des processus de fabrication.

2.3. Economie circulaire et utilisation des ressources

La consommation de ressources par Xilam se limite aux fluides de fonctionnement des cinq sites occupés (eau, électricité, chauffage) et aux impressions de papier. Xilam ne consomme pas de matière première dans le cadre de son activité. Xilam n'est pas concerné par les problématiques de gaspillage alimentaire.

Plusieurs mesures ont été prises dans l'immeuble parisien afin d'adopter une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et afin de limiter la production de déchet :

- ✓ La régulation automatique du chauffage central de l'immeuble pour limiter la consommation de fioul
- ✓ La suppression des gobelets jetables dans l'immeuble pour la consommation des boissons
- ✓ La mise en place de poubelle à papier à tous les étages pour le recyclage

2.4. Changement climatique et biodiversité

L'impact écologique de la production audiovisuelle et cinématographique est faible.

En 2011, une première étude d'évaluation de l'empreinte carbone du secteur, menée par la société Carbone 4 est venue confirmer ce point. La filière audiovisuelle dans son ensemble (hors fabrication et fonctionnement des téléviseurs) produit annuellement 1,1 million de tonnes d'équivalent CO2 soit moins de 0,2% du total des émissions de CO2 en France (données statistiques du Ministère de l'écologie et du développement durable).

3. Informations sociétales

3.1. Impact économique, social et culturel

3.2. Empreinte économique

En 2019, Xilam était l'un des tous premiers producteurs de programmes d'animation en France et par conséquent l'un des premiers employeurs du secteur. Grâce à cette position et à la qualité de sa ligne éditoriale, Xilam est en mesure d'attirer les talents artistiques et un personnel expérimenté.

Suite à l'ouverture de 2 studios à Lyon et à Angoulême en 2016 pour accompagner le développement de Xilam, ces structures continuent à contribuer activement à favoriser l'emploi et la formation professionnelle dans les bassins locaux.

3.3. Empreinte sociale en France et à l'étranger

Référence européenne de l'animation haut de gamme, Xilam crée, produit et distribue des programmes originaux dans plus de 190 pays pour les enfants et les adultes, diffusés à la télévision et sur les plateformes de streaming SVoD (Netflix, Disney+, Amazon, NBC Universal, ...) et ADVoD (YouTube, Facebook, ...), faisant ainsi de Xilam l'un des premiers fournisseurs mondiaux d'animation pour le numérique.

Avec une créativité et une capacité d'innovation mondialement reconnues, une expertise éditoriale et commerciale à la pointe de son industrie, Xilam se positionne comme un acteur incontournable dans un marché en forte croissance. Xilam construit chaque année de véritables succès et capitalise sur de puissantes marques historiques (Oggy et les cafards, Zig & Sharko, Les Dalton, Bienvenue chez les Ronks, ...) et nouvelles (Oggy Oggy en préscolaire, Moka, Mr. Magoo, J'ai Perdu Mon Corps nommé aux Oscars, ...), qui assoient et élargissent un important catalogue constitué de plus de 2 200 épisodes et 3 longs métrages. Xilam a réalisé en 2019 l'acquisition de Cube Creative, studio lui permettant de disposer d'une expertise unique en 3D et images de synthèse.

3.4. Empreinte culturelle

Conscient du fort impact culturel et social de ses productions sur les jeunes générations, Xilam prête une attention particulière à la diversité, à la mixité et aux comportements de ses personnages animés ainsi qu'à la nature des dialogues et des messages véhiculés dans le but d'accompagner positivement le développement des enfants.

3.5. Relations avec les tiers

3.6. La filière audiovisuelle

Xilam intervient à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'industrie de l'animation : création, production, fabrication, distribution en France et à l'étranger et sur tous les supports (télévision, vidéo, numérique, salles).

Xilam lance régulièrement un appel à projets interne afin de stimuler et mettre en avant la créativité de ses équipes.

Xilam est en relation directe avec l'ensemble des acteurs de l'industrie de l'animation, et en particulier :

- ✓ Les auteurs, scénaristes, réalisateurs qui apportent l'innovation et la créativité nécessaires au succès d'une œuvre auprès du public
- ✓ Les équipes de production : personnel d'encadrement de la fabrication d'un programme
- ✓ Les pouvoirs publics et les organisations publiques et particulièrement le CNC qui gèrent l'attribution des aides au financement des séries et films d'animation, notamment à travers le programme de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuel
- ✓ Les chaînes de télévision françaises et étrangères qui diffusent les programmes d'animation et financent parfois en amont la production
- ✓ Les opérateurs de télécommunication et de service de VoD ou de SVoD
- ✓ Les producteurs et coproducteurs avec lesquels Xilam échange sur les évolutions du secteur
- ✓ Le Syndicat des producteurs des films d'animation (SPFA), dont Xilam est adhérent
- ✓ Sous-traitance et fournisseurs : Xilam a développé depuis sa création en 1999 des liens étroits avec ses prestataires techniques et en particulier les studios de production et de post production et les laboratoires dont certains travaillent avec Xilam depuis plus de 10 ans
- ✓ Les établissements financiers spécialisés dans la production audiovisuelle et cinématographique et les banques

Au sein de ses quatre studios la Société respecte la réglementation en vigueur concernant la corruption et ne mène pas d'action spécifique à ce sujet.

3.7. Propriété intellectuelle

3.8. La chaîne des droits

L'industrie de l'animation repose sur la création et Xilam s'efforce de développer des relations transparentes et pérennes avec les auteurs et réalisateurs de ses œuvres.

La préservation de la propriété intellectuelle, artistique et littéraire et le respect de la chaîne des droits vis-à-vis des tiers sont des piliers de la politique de Xilam.

3.9. La gestion des contrats d'auteurs

Afin de préserver la propriété intellectuelle et la chaîne des droits des auteurs, des réalisateurs ou de leurs ayants droit, les relations sont systématiquement contractualisées par le service juridique de Xilam.

Xilam s'efforce de maintenir les relations de confiance et de transparence vis-à-vis des différents intervenants dans la chaîne des droits et accompagne ses auteurs et réalisateurs.

Cette politique envers les auteurs et les réalisateurs favorise le développement de relations durables et de confiance, qui permettent à Xilam de fidéliser ses meilleurs talents créatifs.

3.10. Les reversements aux ayants droit

Xilam respecte ses engagements contractuels pris avec les ayants droit des séries et films d'animation qui sont considérés comme des partenaires essentiels de la société. Dans ce cadre, la Direction Juridique et la Direction Financière se chargent de fournir à tous les ayants droit leurs décomptes annuels. Ce processus est supervisé directement par la Direction Générale.

3.11. La lutte contre le piratage

A travers une veille constante, Xilam s'assure que ses œuvres ne sont pas diffusées sans son autorisation ou téléchargées illégalement. La société mène les actions nécessaires et adéquates afin de protéger ses intérêts ainsi que ceux de ses ayants droit.

Xilam collabore également avec ses cocontractants (diffuseurs, distributeurs, licenciés) afin d'identifier et de lutter contre les contrefaçons de ses programmes.

3.12. Public des programmes

3.13. Protection des mineurs

Les principales obligations concernant les mineurs auxquelles Xilam est assujettie concernent les principes de protection de la jeunesse. Xilam doit s'assurer que ses programmes pour enfants ne contiennent pas de scènes violentes ni de publicité clandestine.

Xilam mène depuis toujours une démarche proactive sur ces séries, dès l'écriture des scénarios, afin de s'assurer qu'aucune scène violente ou référence à une marque ne soit intégrée dans les œuvres produites.

En parallèle, Xilam travaille en collaboration avec les diffuseurs pour le respect des dites obligations.

3.14. Accès à un public malentendant ou malvoyant

En fonction des demandes des chaînes et du type de série, Xilam prend en charge le sous titrage pour le public sourd ou malentendant ainsi que l'audiodescription à destination du public malvoyant.

Gouvernement d'entreprise

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	58
1. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	59
1.1 Composition du Conseil d'administration	59
1.2 Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs	60
1.3 Tenue des réunions du Conseil d'administration	61
1.4 Relation avec les tiers	64
1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration	64
1.6 Renouvellement des mandataires sociaux, des administrateurs et des commissaires aux comptes	65
1.7 Politique de rémunération des mandataires sociaux	65
2. Conventions réglementées	68
2.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2019	68
2.2 Conventions réglementées poursuivies au cours de l'exercice 2019	70
3. Procédure d'évaluation des conventions courantes.....	70
4. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.....	71
5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	71
5.1 Structure du capital et participation directes ou indirectes dont la Société a connaissance	71
5.2 Restriction statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – clauses des conventions portées à la connaissance de la Société.....	72
5.3 Détenteurs de titres composant des droits de contrôle spéciaux sur la Société.....	72
5.4 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	72
5.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	72
5.6 Règles applicables à la nomination ou au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts.....	72
5.7 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions	72
5.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	72
5.9 Accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés	73
6. Autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital	73

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Chers actionnaires,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Conseil d'administration vous présente le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise de Xilam Animation SA (ci-après "la Société").

Au regard de son activité, de son fonctionnement et de sa taille la Société se réfère, depuis l'exercice 2010, au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, mis à jour en septembre 2016, disponible à l'adresse internet suivante :

http://www.middlenext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlenext-PDF_Version_Finale.pdf (ci-après le "Code de Référence").

Certaines recommandations ne s'appliquent pas à la Société, notamment :

- la recommandation relative à la répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des administrateurs, compte-tenu du fait qu'à ce stade, l'assemblée générale n'octroie pas de jetons de présence aux administrateurs,
- les recommandations relatives au cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social, compte-tenu du fait qu'aucun mandataire social n'est salarié de Xilam Animations,
- les recommandations relatives aux indemnités de départ, au régime de retraite supplémentaires et aux plans de stock-options et d'attribution gratuite d'actions des dirigeants, compte-tenu de leur inexistence à ce jour.

La Société respecte une majorité des préconisations de ce Code de Référence et expose au sein du présent rapport les dispositions qui ont été écartées et les motivations de cette décision suivant la règle "appliquer ou expliquer".

1. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1 Composition du Conseil d'administration

Les statuts stipulent que le Conseil d'administration de la Société comprend entre trois et dix-huit membres.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 ans renouvelable, conformément à la loi. Le Conseil d'administration considère qu'au regard de l'activité de la Société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie au-delà de deux années.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. Les nominations des administrateurs actuels ont été approuvées ou ratifiées par les assemblées générales du 10 juin 2015 ou du 7 juin 2018. Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de cinq membres, comme suit :

Nom	Mandat	Administrateur indépendant	Comité d'audit	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'expiration du mandat	Expérience et expertise apportée
Marc du Pontavice	Président et Directeur Général	Non	Non	07/07/1999	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	Expérience de créateur et chef d'entreprise dans l'industrie audiovisuelle
Alix de Maistre	Administrateur	Non	Non	27/12/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	Expertise des contenus dans l'industrie audiovisuelle
Hugues Le Bret	Administrateur	Oui	Oui	31/05/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Expérience de créateur et chef d'entreprise et expertise dans le domaine financier et bancaire
Mélanie Biessy	Administrateur	Oui	Oui	26/09/2017	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	Expérience dans le domaine financier
Thierry Langlois	Administrateur	Oui	Non	26/09/2017 (censeur) 07/06/2018 (administrateur)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Expérience de l'industrie audiovisuelle

Nom, prénom, titre ou fonction au sein du groupe Xilam Animation	Autre principale fonction en dehors du groupe Xilam Animation	Age	Nationalité	Taux de présence en 2019	Nombre d'actions détenues personnellement
Marc du Pontavice <i>Président Directeur Général</i>	Gérant de la société One World Films	57 ans	française	100%	1
Alix de Maistre <i>Administrateur</i>	Ecrivain	55 ans	française	83,33%	2 499
Hugues Le Bret <i>Administrateur</i>	Président de Achèle S.A.S.	56 ans	française	75%	100
Mélanie Biessy <i>Administrateur</i>	COO Antin Infrastructure Partners	47 ans	française	75%	1
Thierry Langlois <i>Censeur jusqu'au 07/06/2018 puis administrateur</i>	Directeur général de Troisième Œil Productions	52 ans	française	25%	1

Il est précisé que le Conseil d'administration compte actuellement trois membres indépendants, au sens du Code de Référence, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Hugues Le Bret, Président de Achèle S.A.S,
- Mélanie Biessy, COO de Antin Infrastructure Partners,
- Thierry Langlois, Directeur général de la société Troisième Œil Productions.

Conformément au Code de Référence, les critères et la méthode retenus par le Conseil d'administration afin de justifier l'indépendance de ses membres sont les suivants :

- "ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe",
- "ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)",
- "ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif",
- "ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence",
- "ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise".

Le Conseil d'administration de Xilam Animation compte plus d'un tiers d'administrateurs indépendants en conformité avec le Code de Référence.

Le Conseil d'administration comprend deux administrateurs de sexe féminin et trois administrateurs de sexe masculin, satisfaisant ainsi les termes de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

1.2 Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs

Nom	Mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
Marc du Pontavice	<p><u>Sociétés de droit français :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de la Société - Gérant de MDP Audiovisuel S.A.R.L., - Président de Xilam Group S.A.S (en tant que représentant permanent de MDP Audiovisuel, président de Xilam Group) - Président de Xilam Films S.A.S. (en tant que représentant permanent de Xilam Animation, président de Xilam Films) - Président de Xilam Multimédia S.A.S. (en tant que représentant permanent de Xilam Animation, président de Xilam Multimédia) - Président de Xilam Studio Paris S.A.S. (en tant que représentant permanent de Xilam Animation, président de Xilam Studio Paris S.A.S.) <p><u>Sociétés de droit étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CDG Corporate Inc. société non cotée 	<p><u>Sociétés de droit français :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Films du Gorak S.A.R.L., société non cotée - Gérant de One World Films S.A.R.L., société non cotée - Président de l'association Alphabet Familles
Alix de Maistre	Administrateur	Ecrivain

Hugues Le Bret	Administrateur	<u>Sociétés de droits français :</u> - Président de Achèle SAS - Président du comité de surveillance de Financière des Paiements Electroniques S.A.S. - Administrateur de Aliotts S.A. - Administrateur de Société Jacques Bollinger - Administrateur de Algothérapeutix. - Gérant des sociétés civiles immobilières Millazine, Amibaline et La Plaine aux Lièvres.
Mélanie Biessy	Administrateur	COO de Antin Infrastructure Partners <u>Sociétés de droits français :</u> Présidente de : MBY INVEST SAS MBY LPH SAS LPH SAS
Thierry Langlois³	Censeur jusqu'au 07/06/2018 puis administrateur	<u>Sociétés de droits français :</u> Directeur général de Troisième Œil Productions

Conformément à l'article 16.2 des statuts, les administrateurs doivent détenir au moins une action de la Société pendant toute la durée de leur mandat.

1.3 Tenue des réunions du Conseil d'administration

Le Code de Référence recommande que le Conseil d'administration se réunisse au moins quatre fois par an mais précise toutefois que la Société peut fixer discrétionnairement la fréquence des réunions du Conseil selon sa taille et ses caractéristiques propres.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum deux fois par an, sur convocation du Président, et notamment pour statuer sur les comptes, sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisitions, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été approuvé le 25 avril 2017 pour permettre notamment de tenir des séances du Conseil d'administration par voie de visioconférence et/ou conférence téléphonique en cas d'urgence, étant précisé que les réunions physiques resteront privilégiées.

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Conseil d'administration sont convoqués par le Président du Conseil d'administration, par lettre, télégramme, télex ou télécopie, moyennant le respect d'un délai minimum de 8 jours. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par le Président Directeur Général en collaboration avec les directions fonctionnelles de la Société et sont remis aux administrateurs préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration. Par ailleurs, le Président demande aux administrateurs s'ils souhaitent recevoir d'autres documents ou rapports pour compléter leur information. En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société et sa situation financière lorsque l'actualité le justifie.

³ Censeur jusqu'au 7 juin 2018, puis administrateur.

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les Commissaires aux comptes sont invités aux Conseils d'administration d'arrêté des comptes.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature. Ils sont signés par le Président du Conseil d'administration et un autre membre au moins et sont consignés dans le Registre des délibérations du Conseil, lequel est conservé au siège social de la Société.

Objet des réunions

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni six fois aux dates et pour les motifs suivants :

Date	Ordre du jour	Taux d'assiduité
30 janvier 2019	- Approbation de la remise d'une offre (croissance externe)	80%
26 mars 2019	- Revue des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et présentation du projet de communiqué de presse y afférent ;	80%
24 avril 2019:	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion sur le fonctionnement du Conseil ; - Arrêté des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; - Arrêté des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; - Examen et approbation des termes du rapport d'activité du Conseil d'administration incluant le rapport financier annuel et le rapport de gestion ; - Examen et approbation du tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité ; - Examen et approbation des termes du rapport spécial sur les opérations réalisées par Xilam sur ses titres ; - Examen et approbation du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ; - Montant et répartition des jetons de présence ; - Convocation d'une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires - Examen et approbation du texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires - Examen du rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires ; - Communication aux actionnaires ; - Contrat de liquidité – Bilan annuel ; - Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; - Réexamen des conventions réglementées conclues et autorisées lors d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce ; - Questions diverses. 	80%
24 septembre 2019 :	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2019 ; - Arrêté du rapport d'activité pour le semestre clos le 30 juin 2019 ; - Autorisation ou ratification de projets de conventions règlementées - Approbation d'un plan d'attribution d'actions gratuites à une catégorie de salariés de Xilam Animation ; 	80%

Lors de la séance du 23 avril 2020, le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance énoncés par le Code de Référence.

Règlement intérieur et déontologie des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a approuvé le 25 avril 2017 un règlement intérieur.

Les administrateurs ont signé ce règlement intérieur.

A l'occasion de sa séance du 23 avril 2020, le Conseil d'administration a examiné l'existence de conflits d'intérêts connus. Hormis, les questions relatives aux conventions conclues entre Xilam Animation et les sociétés dirigées et/ou contrôlées par Marc du Pontavice, qui sont systématiquement traitées en convention réglementées et pour lesquelles Marc du Pontavice et Alix de Maistre ne prennent pas part au vote, il n'existe, à la connaissance du Conseil, ni de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'administration à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Evaluation des travaux du Conseil

Conformément aux recommandations du Code de Référence, la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer annuellement et de manière pertinente le fonctionnement du Conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux.

Au titre de l'exercice 2019, le Président a ainsi invité, dans le cadre de la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 23 avril 2020, les administrateurs à discuter et à évaluer le fonctionnement et la prise de décision du conseil (nombre de réunions, thèmes abordés, décisions prises). Les conclusions des discussions ont conforté le bon fonctionnement du Conseil d'administration et les bonnes pratiques mises en place.

Information des membres du Conseil d'administration

En conformité avec le Code de Référence, en dehors des séances du Conseil et lorsque l'actualité de la société le justifie, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur ses engagements et sa situation financière. Ils peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile. Dans le cadre de la séance d'autoévaluation, les membres ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettant de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

Comités au sein du Conseil

Création d'un Comité d'audit au sein du Conseil d'administration en 2017

Le Conseil d'administration a décidé en date du 25 avril 2017 de créer en son sein un comité d'audit composé de deux administrateurs indépendants, à savoir M. Guillaume May, puis Mme Mélanie Biessy à partir du 26 septembre 2017, et M. Hugues Le Bret ; M. Hugues Le Bret en assume la présidence.

Il est précisé que M. Hugues Le Bret présente des compétences particulières en matière financière, comptable et/ou de contrôle légal des comptes de par ses fonctions ci-dessus rappelées.

Les missions confiées au Comité d'audit, conformément à la réglementation applicable, sont les suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,

- recommandation sur le choix des commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 et sur le renouvellement du mandat du ou des commissaires ;
- suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;
- vérification du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance et décision à prendre lorsque les honoraires totaux reçus de Xilam Animation par un commissaire aux comptes au cours de chacun des trois derniers exercices consécutifs représenteraient plus de 15 % du total des honoraires reçus par lui conformément au règlement (UE) n° 537/2014 ;
- approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes de services autorisés autres que la certification des comptes ;
- rapport et compte-rendu régulier au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et des résultats de la mission de certification des comptes.

Séances du Comité d'audit

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à la date et pour les motifs suivants :

24 avril 2019 :	- examen des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2018 - suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques - suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions et vérification du respect des conditions d'indépendance
24 septembre 2019 :	- revue et examen des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019

L'intégralité des membres du Comité d'audit étaient présents tout comme les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observations particulières.

1.4 Relation avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés). Ils sont par ailleurs présents aux séances du Comité d'audit.

1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

1.6 Renouvellement des mandataires sociaux, des administrateurs et des commissaires aux comptes

Aucun renouvellement n'est à réaliser lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

1.7 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration. Les montants concernés n'ont pas évolué au cours du dernier exercice clos par rapport aux années précédentes.

Les membres du Conseil d'administration exercent leur mandat à titre gracieux et ne perçoivent aucun jeton de présence, ni aucune autre rémunération, ni aucun avantage en nature ; à l'exception du Président Directeur Général tel que décrit ci-dessous.

Si le Conseil d'administration devait estimer qu'il conviendrait de modifier cette politique de rémunération, la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil devrait être de nature à éviter tout conflit d'intérêts à cet égard.

Il est précisé par ailleurs que l'assemblée générale du 7 juin 2018 a autorisé le Conseil d'administration :

- à consentir un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société, valide pour une durée de 26 mois dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce,
- à attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, valide pour une durée de 26 mois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 229-197-1 et suivant du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place par le Conseil d'administration en date du 24 septembre 2019 (cf. rapport de gestion) mais uniquement au profit d'une catégorie de salariés, à l'exclusion de tout mandataire social.

Rémunération du Président Directeur Général

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Président Directeur Général touche une rémunération fixe mensuelle de 2.000 euros brut par mois au titre de son mandat social de directeur général, lequel arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les frais de déplacement de Monsieur Marc du Pontavice dans le cadre de son mandat sont également pris en charge par Xilam Animation.

Marc du Pontavice, Président Directeur Général	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rémunération fixe ⁴	24.000 €	24.000 €	24.000 €	24.000 €	24.000 €

Il est à noter que :

- le ratio entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux est, pour l'exercice 2019, la suivante : 0,56 (24 000 / 42 573,14)

⁴ Montant brut

- le ratio entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux est, pour l'exercice 2019 la suivante : 0,46 (24 000 / 52 273,72)

Sont par ailleurs communiqués les éléments historiques suivants :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rémunération du Président Directeur Général	24.000€	24.000€	24.000€	24.000€	24.000€
Rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux	44 674,04 €	45 031,41 €	43 269,99 €	38 028,93 €	42 573,14 €
ratio entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux	0,54	0,53	0,55	0,63	0,56
ratio entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux	0,57	0,50	0,48	0,44	0,46
Chiffre d'affaires & subventions (données consolidées en M€)	11	16	24	28	30

Hormis cette rémunération fixe, le Président et les autres mandataires sociaux non dirigeants (administrateurs, censeurs) n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats tant en avantages en nature, qu'en instruments de capital (options, bons de souscription d'actions, actions gratuites).

Autres mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Alix de Maistre administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Hugues Le Bret administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Mélanie Biessy administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Thierry Langlois administrateur depuis cette date	Néant	Néant	Néant	Néant

Par ailleurs, une convention cadre de prestation technique de services de production a été conclue entre Xilam Animation et la société Les films du Gorak, société dont Marc du Pontavice est le gérant majoritaire, dont le périmètre des services apportée par Marc du Pontavice, via Les films du Gorak, est le suivant :

- recherche et développement de projets,
- recherche de financements,

- suivi de la production des œuvres,
- négociation de contrats de distribution.

La rémunération mensuelle forfaitaire versée par Xilam Animation à Les films du Gorak au titre de cette convention s'élève à 45 000 euros, soit une rémunération annuelle de 540 milliers d'euros, qui peut être augmentée d'une rémunération supplémentaire sur décision du Conseil d'administration de Xilam Animation, notamment en cas de conclusion de contrats de distribution à caractère exceptionnel (notamment eu égard à leur montant).

En 2019, aucune rémunération supplémentaire n'a été versée à ce titre.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée ; elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par simple lettre confirmée par courrier électronique, sous réserve du respect d'un préavis minimum de six mois.

Des conventions spéciales propres à certaines productions peuvent également être conclues entre Xilam Animation (ou ses filiales) et la société Les films du Gorak. Dans ce cas, les montants versés à la société Les films du Gorak au titre de ces conventions spéciales viennent diminuer à due proportion la rémunération fixe mensuelle de 45 000 euros de la convention cadre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, deux conventions spéciales ont été conclues à ce titre :

- une convention de prestations techniques de services de production exécutive des deux premières saisons de la série d'animation intitulée « Oggy Oggy » (156 épisodes de 8 minutes environ) :
 - o montant total à verser à la société Les films du Gorak : 312 000 € HT, payables selon des échéances mensuelles,
 - o durée déterminée : calendrier prévisionnel s'étalant de janvier 2020 à avril 2022,
- une convention de prestations techniques de services de production exécutive relative à la série d'animation intitulée « Chip and Dale » (39 épisodes de 7 minutes environ) :
 - o montant total à verser à la société Les films du Gorak : 200 000 € HT, payables selon des échéances mensuelles,
 - o durée déterminée : calendrier prévisionnel s'étalant de mai 2019 à octobre 2020.

Ces conventions constituent des conventions réglementées faisant l'objet du rapport des Commissaires aux comptes figurant à la fin de la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent rapport financier annuel.

Les montants facturés au titre de ces conventions au cours de l'exercice écoulé figurent ci-après au point 2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Président Directeur Général de Xilam ne bénéficie d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite supplémentaire.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail avec la Société	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions dus par la Société ou une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle	Indemnité relative à une clause de non concurrence due par la Société ou une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle
Marc du Pontavice Président directeur général depuis le 12/07/1989 jusqu'à l'AG délibérant sur les comptes 2020	Non	Non	Non	Non

Le Conseil d'administration a analysé les différents éléments constitutifs de la rémunération et des avantages octroyés à Monsieur Marc du Pontavice à la lumière des différents principes énoncés dans le Code de Référence.

2. Conventions réglementées

2.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2019

(i) Avenant à la convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Animation

Aux termes d'une convention du 1^{er} janvier 2017, Les Films du Gorak (société dont le gérant majoritaire est Monsieur Marc du Pontavice) réalise au profit de la Société des prestations de services de production (recherche et développement de projets, recherche de financements, suivi de la production des œuvres, négociation de contrats de distribution) moyennant une rémunération forfaitaire mensuelle de 30 000 € HT (360 000 euros HT). Une rémunération supplémentaire peut être allouée, sous réserve de validation par le Conseil d'administration de la Xilam Animation dans le cas où Les Films du Gorak participerait notamment à la négociation et à la finalisation de contrats de distribution à caractère exceptionnel (notamment eu égard à leur montant).

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 10 avril 2018 aux termes duquel, la rémunération forfaitaire mensuelle des Films du Gorak a été portée de 30 000 euros HT à 45 000 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2018. L'assemblée générale mixte en date du 7 juin 2018 a rejeté l'approbation de cet avenant.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 25 septembre 2019, dont le projet a été présenté au Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 septembre 2019, qui l'a accepté à l'unanimité des administrateurs indépendants présents.

Plusieurs partenaires financiers de la Société (notamment des plateformes numériques préachetant ou commanditant des séries produites ou fabriquées par la Société) avaient en effet émis le souhait que les prestations de services de production fournies par Les Films du Gorak soient valorisées, individualisées et identifiables pour chaque série concernée, conduisant à la signature de contrats de services de production entre la Société et Les Films du Gorak portant sur une série déterminée.

L'avenant a donc pour objet de prévoir que seront déduites de la rémunération forfaitaire prévue dans la convention de prestation technique de services de production – maintenue à 45 000 euros par mois – tout versement effectué par la Société (ou par toute société affiliée à la Société) à la société Les Films du Gorak au titre de contrats de prestations de service de production liés spécifiquement à un programme audiovisuel, de manière à ce que la rémunération forfaitaire mensuelle versée par la Société à la société Les Films du Gorak n'excède jamais celle prévue par la convention de prestation susvisée.

L'avenant à la convention sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 10 juin 2020.

Au titre de cette convention, Xilam Animation a comptabilisé une charge de 451 110 euros H.T. sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, compte-tenu des sommes versées en 2019 à la société Les Films du Gorak au titre de la convention de prestations techniques de services de production relative à la série d'animation intitulée « Chip and Dale » visée ci-dessous.

(ii) Convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Animation relative à la série d'animation intitulée « Oggy Oggy »

Une convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Animation relative à la série d'animation intitulée « Oggy Oggy » a été conclue le 25 septembre 2019, après

avoir été autorisée à l'unanimité des administrateurs indépendants présents par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 septembre 2019.

Pour rappel, la société Les Films du Gorak est contrôlée et gérée par Monsieur Marc du Pontavice, président-directeur-général de Xilam Animation.

Cette convention prévoit que la Société confie à la société Les Films du Gorak la production exécutive des deux premières saisons de la série d'animation intitulée « Oggy Oggy » (156 épisodes de 8 minutes environ), principalement financée par la société Netflix aux termes d'un contrat conclu en date du 6 septembre 2019. La production exécutive s'entend notamment de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des prestations effectuées par la Société et ses sociétés affiliées, en relation avec les principaux financiers de la série, du suivi du planning de production, du contrôle budgétaire, de la direction artistique et technique de la série ainsi que de toute autre prestation d'usage d'un producteur exécutif d'une série audiovisuelle, telle que requise par la Société.

En contrepartie des prestations de production exécutive, la Société versera à la société Les Films du Gorak un montant total de 312 000 € HT (trois cent douze mille euros hors taxes), payables mensuellement pendant chaque mois de prestation (le calendrier prévisionnel s'étalant de janvier 2020 à avril 2022). Il est rappelé que le montant prévu dans cette convention sera déduit des rémunérations à revenir à la société Les Films du Gorak en application des termes de la convention cadre de prestations techniques de services de production visées au 2.1 (i).

Cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.

Au titre de cette convention, Xilam Animation n'a pas comptabilisé de charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(iii) Convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Studio Paris relative à la série d'animation intitulée « Chip and Dale »

Une convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Studio Paris, filiale à 100% de la Société relative à la série d'animation intitulée « Chip and Dale » a été conclue le 22 mai 2019, et a ensuite été ratifiée, à l'unanimité des administrateurs indépendants présents, par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 septembre 2019. Pour des raisons de calendrier de négociation avec Disney des actes relatifs à la production de la série et de disponibilité des administrateurs, la convention n'avait pas pu être approuvée préalablement par le Conseil d'administration de la Société.

Pour rappel, la société Les Films du Gorak est contrôlée et gérée par Monsieur Marc du Pontavice, président-directeur-général de Xilam Animation.

Cette convention prévoit que la Xilam Studio Paris confie à la société Les Films du Gorak la production exécutive de la série d'animation intitulée « Chip N Dale » (39 épisodes de 7 minutes environ), commanditée et financée intégralement par la société Walt Disney EMEA Productions Limited, société productrice déléguée de la série. La production exécutive s'entend notamment de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des prestations effectuées par la Société et ses sociétés affiliées, en relation avec les principaux financiers de la série, du suivi du planning de production, du contrôle budgétaire, de la direction artistique et technique de la série ainsi que de toute autre prestation d'usage d'un producteur exécutif d'une série audiovisuelle, telle que requise par la Société.

En contrepartie des prestations de production exécutive, Xilam Studio Paris versera à la société Les Films du Gorak un montant total de 200 000 € HT (deux cent mille euros hors taxes), payables mensuellement pendant chaque mois de prestation (le calendrier prévisionnel s'étalant de mai 2019 à octobre 2020). Toute prolongation des services de la société Les Films du Gorak sera facturée sur une base mensuelle de 11 113 € HT. Il est rappelé que le montant prévu dans cette convention sera déduit des rémunérations à revenir à la société Les

Films du Gorak en application des termes de la convention cadre de prestations techniques de services de production visées au 2.1 (i).

Cette convention sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.

Au titre de cette convention, Xilam Animation a comptabilisé une charge de 88 890 euros H.T. sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.2 Conventions réglementées poursuivies au cours de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration du 23 avril 2020 a procédé au réexamen des conventions réglementées conclues et autorisées lors d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Ces conventions sont les suivantes :

Convention d'assistance de gestion entre One World Films et Xilam Animation

Aux termes d'une convention d'assistance de gestion entre la Société et One World Films (société dont Marc du Pontavice est le gérant majoritaire) en date du 22 avril 2009 (telle que modifiée par avenants en date des 24 avril 2009, 6 juillet 2010, 9 septembre 2013, 2 novembre 2015 et 13 avril 2016), la Société met à disposition de One World Films des moyens humains et matériels dans les domaines financiers, administratifs, juridiques, techniques et marketing, moyennant une rémunération forfaitaire globale de 60 000 euros HT ou 30 000 euros HT dans le cas où aucun film cinématographique ou aucune série télévisée ne serait mise en production l'année de référence.

Au titre de cette convention, Xilam Animation a comptabilisé un produit d'exploitation de 30.000 euros H.T. sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Convention de compte courant entre Xilam Animation et MDP Audiovisuel

Le Conseil d'administration du 1^{er} septembre 1999 a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant sans facturation d'intérêts sur les avances de trésorerie entre la Société et MDP Audiovisuel (société dont Marc du Pontavice est le gérant majoritaire).

Au cours de l'exercice 2019, ce compte courant n'a pas été utilisé.

Le Conseil a estimé ne pas avoir besoin de recourir à une expertise indépendante pour apprécier l'intérêt de poursuivre ces conventions réglementées au cours de l'exercice 2019 pour la Société, compte-tenu de leur impact limité sur sa situation financière globale.

3. Procédure d'évaluation des conventions courantes

Le Conseil d'administration de la Société du 23 avril 2020 a mis en place une procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L. 225-39 du Code de commerce, décrite ci-dessous.

Le Conseil d'administration examine chaque année à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels l'ensemble des dites conventions d'ores et déjà considérées comme courantes et conclues à des conditions normales dont

l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les éventuelles nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice en cours.

A l'occasion de cet examen, basé sur les dispositifs de contrôle interne mis en œuvre au moment de la conclusion de la convention ainsi que sur l'examen pratiqué en clôture d'exercice au titre des transactions avec les parties liées, le Conseil s'assure :

- pour les nouvelles conventions, qu'elles entrent bien dans le périmètre des conventions courantes et conclues à des conditions normales,
- pour les conventions d'ores et déjà considérées comme courantes et conclues à des conditions normales, que les critères ayant conduit à les considérer comme telles sont toujours adaptés, compte-tenu des conditions dans lesquelles la société opère, et sont conformes aux pratiques de marché,

A l'issue de cet examen, le Conseil délibère, le cas échéant, en présence de conventions ne répondant pas (en cas d'erreur) ou plus (en cas de modification significatif des conditions dans lesquelles la société opère) aux critères d'habitude et de normalité, sur :

- la proposition de soumettre à l'autorisation préalable du Conseil leur renouvellement, et/ou,
- l'opportunité que la société les résilie.

L'administrateur, directement ou indirectement intéressé à la convention, ne participe pas à cet examen, ni aux délibérations qui, le cas échéant, en sont la suite.

Lors de la mise en œuvre de cette procédure le 23 avril 2020, le Conseil a été informé de la liste de l'ensemble des conventions courantes conclues à des conditions normales en vigueur au sein du groupe qui ont fait l'objet d'une revue concluant sur le caractère courant et les conditions normales de l'ensemble de ces conventions.

4. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le mode de fonctionnement (convocation, bureau, procès-verbaux) de l'assemblée générale, la participation des actionnaires et les modalités d'exercice de leurs pouvoirs sont fixés aux articles 24 et suivants des statuts de la Société.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

5.1 Structure du capital et participation directes ou indirectes dont la Société a connaissance

La structure du capital de la Société ainsi que les participations dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont présentées respectivement au paragraphe 11.1 et 3.2 du rapport de gestion ci-avant.

5.2 Restriction statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – clauses des conventions portées à la connaissance de la Société

L'article 12.2 des statuts visé au paragraphe 11.2 du rapport de gestion ci-avant prévoit de priver de droits de vote l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré à la Société le franchissement de seuil de 2,5 % (ou un multiple de 2,5 %) du capital ou des droits de vote.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société des clauses de conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

5.3 Détenteurs de titres composant des droits de contrôle spéciaux sur la Société

En application de l'article 15 des statuts, un droit de vote double est attribué à toutes les actions ordinaires inscrites au nominatif au nom d'un même titulaire depuis au moins trois ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

5.4 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de mécanisme collectif d'actionnariat salarié.

5.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

5.6 Règles applicables à la nomination ou au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration ainsi que les modifications des statuts se font conformément aux dispositions légales et statutaires.

5.7 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

Conformément à la résolution approuvée par l'Assemblée générale le 7 juin 2019, le Conseil d'administration peut mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société. Il est proposé à l'Assemblée générale du 10 juin 2020 de reconduire cette possibilité.

L'Assemblée générale du 7 juin 2018 a accordé au Conseil d'administration des délégations financières permettant de réaliser des augmentations de capital ; celles-ci sont mentionnées au paragraphe 6 ci-dessous.

5.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Il existe certains accords conclus par la Société qui viendraient à être modifiés ou à prendre fin, en cas de changement de contrôle de la Société mais il n'apparaît pas souhaitable, pour des raisons de confidentialité, de préciser la nature de ces contrats.

5.9 Accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux de la Société.

De même, il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

6. Autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 10 juin 2020		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours des exercices 2018 et 2019	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
<i>Augmentations du capital social</i>							
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	7 juin 2018 (17 ^{ème} résolution)	26 mois (7 août 2020)	300.000€ pour les actions ordinaires et 180.000.000 € pour les titres de créances (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	15 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	300.000€ pour les actions ordinaires et 180.000.000 € pour les titres de créances (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)
Emission, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	7 juin 2018 (18 ^{ème} résolution)	26 mois (7 août 2020)	300.000 € pour les actions ordinaires et 180.000.000 € pour les titres de créances (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	16 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	300.000 € pour les actions ordinaires et 180.000.000 € pour les titres de créances (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)
Emission par voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	7 juin 2018 (19 ^{ème} résolution)	26 mois (7 août 2020)	300.000 € pour les actions ordinaires et 180.000.000 € pour les titres de créances (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	Placement privé de 44 650 euros	17 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	300.000 € pour les actions ordinaires et 180.000.000 € pour les titres de créances (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)
Fixation du prix des émissions réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code	7 juin 2018 (20 ^{ème} résolution)	26 mois (7 août 2020)	Montant nominal maximal : 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration fixant le prix d'émission, par période de 12 mois (ce montant nominal maximal s'impute sur le	Placement privé de 44 650 euros	18 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	Montant nominal maximal : 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration fixant le prix d'émission, par période de 12 mois (ce montant nominal maximal s'impute sur le

monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an			montant global maximal de 300.000€)				montant global maximal de 300.000€)
Autorisation consentie à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	7 juin 2018 (21 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	19 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'apports en nature consentis à la Société	7 juin 2018 (22 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	20 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	7 juin 2018 (23 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	21 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou autres dont la capitalisation serait admise	7 juin 2018 (27 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	1.000.000 € (soit 10.000.000 actions) (non imputables sur le plafond prévu par la 17 ^{ème} résolution)	N/A	25 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	1.000.000 € (soit 10.000.000 actions) (non imputables sur le plafond prévu par la 15 ^{ème} résolution)
<i>Stock-options, attributions gratuites d'actions et épargne salariale</i>							
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne	7 juin 2018 (24 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	22 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)

Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe	7 juin 2018 (25 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	10% du capital au jour de l'attribution (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	Attribution gratuite de 22 000 actions	23 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	10% du capital au jour de l'attribution (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	7 juin 2018 (26 ^{ème} résolution)	26 mois 7 août 2020	300.000 actions (le montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	24 ^{ème} résolution	26 mois (10 août 2022)	300.000 actions (le montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)

Paris, le 23 avril 2020

Xilam Animation

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019)**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Xilam Animation,
Xilam Animation
57, boulevard de la Villette
75010 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant à la convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Animation

Personne concernée :

Monsieur Marc du Pontavice, gérant de la société Les Films du Gorak et président-directeur-général de Xilam Animation (ci-après « la Société »).

Nature et objet :

Aux termes d'une convention du 1er janvier 2017, Les Films du Gorak réalise au profit de Xilam Animation des prestations de services de production (recherche et développement de projets, recherche de financements, suivi de la production des œuvres, négociation de contrats de distribution) moyennant une rémunération forfaitaire mensuelle de 30 000 euros HT (360 000 euros HT). Une rémunération supplémentaire peut être allouée, sous réserve de validation par le Conseil d'administration de Xilam Animation dans le cas où la société Les Films du Gorak participerait notamment à la négociation et à la finalisation de contrats de distribution à caractère exceptionnel (notamment eu égard à leur montant).

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 10 avril 2018 aux termes duquel la rémunération forfaitaire mensuelle des Films du Gorak a été portée de 30 000 euros HT à 45 000 euros HT à compter du 1er janvier 2018.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 25 septembre 2019, autorisé par votre Conseil d'administration du 24 septembre 2019.

L'avenant a pour objet de prévoir que seront déduites de la rémunération forfaitaire prévue dans la convention de prestation technique de services de production – maintenue à 45 000 euros par mois (soit 540 000 euros par an) – tout versement effectué par la Société (ou par toute société affiliées à la Société) à la société Les Films du Gorak au titre de contrats de prestations de service de production liés spécifiquement à un programme audiovisuel, de manière à ce que la rémunération forfaitaire mensuelle versée par la Société (ou par toute société affiliées à la Société) à la société Les Films du Gorak n'excède jamais celle prévue par la convention de prestation susvisée.

Modalités :

Au titre de cette convention, Xilam Animation a comptabilisé une charge de 451 110 euros H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, compte-tenu des sommes versées en 2019 à la société Les Films du Gorak au titre de la convention de prestations techniques de services de production relative à la série d'animation intitulée « Chip and Dale » visée ci-dessous.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

La convention a été motivée de la manière suivante : « Plusieurs partenaires financiers de la Société (notamment des plateformes numériques préachetant ou commanditant des séries produites ou fabriquées par la Société) avaient en effet émis le souhait que les prestations de services de production fournies par Les Films du Gorak soient valorisées, individualisées et identifiables pour chaque série concernée, conduisant à la signature de contrats de services de production entre la Société et Les Films du Gorak portant sur une série déterminée. »

Convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Animation relative à la série d'animation intitulée « Oggy Oggy »

Personne concernée :

Monsieur Marc du Pontavice, gérant de la société Les Films du Gorak et président-directeur-général de Xilam Animation.

Nature et objet :

Une convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Animation relative à la série d'animation intitulée « Oggy Oggy » a été conclue le 25 septembre 2019, après avoir été autorisée votre Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 septembre 2019.

Cette convention prévoit que la Société confie à la société Les Films du Gorak la production exécutive des deux premières saisons de la série d'animation intitulée « Oggy Oggy » (156 épisodes de 8 minutes environ), principalement financée par la société Netflix aux termes d'un contrat conclu en date du 6 septembre 2019. La production exécutive s'entend notamment de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des prestations effectuées par la Société et ses sociétés affiliées, en relation avec les principaux financiers de la série, du suivi du planning de production, du contrôle budgétaire, de la direction artistique et technique de la série ainsi que de toute autre prestation d'usage d'un producteur exécutif d'une série audiovisuelle, telle que requise par la Société.

Modalités :

En contrepartie des prestations de production exécutive, la Société versera à la société Les Films du Gorak un montant total de 312 000 euros HT (trois cent douze mille euros hors taxes), payables mensuellement pendant chaque mois de prestation (le calendrier prévisionnel s'étalant de janvier 2020 à avril 2022). Il est rappelé que le montant prévu dans cette convention sera déduit des rémunérations à revenir à la société Les Films du Gorak en application des termes de la convention cadre de prestations techniques de services de production.

Au titre de cette convention, Xilam Animation n'a pas comptabilisé de charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

La convention a été motivée de la manière suivante : « Plusieurs partenaires financiers de la Société (notamment des plateformes numériques préachetant ou commanditant des séries produites ou fabriquées par la Société) avaient en effet émis le souhait que les prestations de services de production fournies par Les Films du Gorak soient valorisées, individualisées et identifiables pour chaque série concernée, conduisant à la signature de contrats de services de production entre la Société et Les Films du Gorak portant sur une série déterminée. »

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Studio Paris, filiale à 100% de votre société, relative à la série d'animation intitulée « Chip and Dale »

Personne concernée :

Monsieur Marc du Pontavice, gérant de la société Les Films du Gorak et président-directeur-général de Xilam Animation.

Nature et objet :

Une convention de prestations techniques de services de production entre Les Films du Gorak et Xilam Studio Paris, filiale à 100% de Xilam Animation, relative à la série d'animation Disney intitulée « Chip and Dale » a été conclue le 22 mai 2019.

Cette convention prévoit que la Xilam Studio Paris confie à la société Les Films du Gorak la production exécutive de la série d'animation intitulée « Chip N Dale » (39 épisodes de 7 minutes environ), commanditée et financée intégralement par la société Walt Disney EMEA Productions Limited, société productrice déléguée de la série. La production exécutive s'entend notamment de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des prestations effectuées par la Société et ses sociétés affiliées, en relation avec les principaux financiers de la série, du suivi du planning de production, du contrôle budgétaire, de la direction artistique et technique de la série ainsi que de toute autre prestation d'usage d'un producteur exécutif d'une série audiovisuelle, telle que requise par la Société.

Modalités :

En contrepartie des prestations de production exécutive, Xilam Studio Paris versera à la société Les Films du Gorak un montant total de 200 000 euros HT (deux cent mille euros hors taxes), payables mensuellement pendant chaque mois de prestation (le calendrier prévisionnel s'étalant de mai 2019 à octobre 2020). Toute prolongation des services de la société Les Films du Gorak sera facturée sur une base mensuelle de 11 113 euros HT.

Il est rappelé que le montant prévu dans cette convention sera déduit des rémunérations à revenir à la société Les Films du Gorak en application des termes de la convention cadre de prestations techniques de services de production (et ses avenants) conclue avec Xilam Animation le 1er janvier 2017.

Au titre de cette convention, la filiale Xilam Studio Paris a comptabilisé une charge de 88 890 euros H.T. sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, venant ainsi en déduction de la rémunération contractuelle de 540 000 euros versée par Xilam Animation à la société les Films du Gorak.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

La convention a été motivée de la manière suivante : « Plusieurs partenaires financiers de la Société (notamment des plateformes numériques préachetant ou commanditant des séries produites ou fabriquées par la Société) avaient en effet émis le souhait que les prestations de services de production fournies par Les Films du Gorak soient valorisées, individualisées et identifiables pour chaque série concernée, conduisant à la signature de contrats de services de production entre la Société et Les Films du Gorak portant sur une série déterminée. »

Pour des raisons de calendrier de négociation avec Disney des actes relatifs à la production de la série et de disponibilité des administrateurs, la convention n'avait pas pu être autorisée préalablement par le conseil d'administration de la Société. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 24 septembre 2019, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société One World Films dont Monsieur Marc du Pontavice est co-gérant

Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 13 avril 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention d'assistance de gestion entre One World Films et Xilam Animation, dans les conditions suivantes.

Un nouvel avenant à la convention d'assistance de gestion signée en date du 22 avril 2009 et modifiée par avenants signés en date du 24 avril 2009, du 6 juillet 2010, du 9 septembre 2013 et du 2 novembre 2015 a été signé le 30 juin 2016.

Aux termes de cette convention d'assistance de gestion entre la Société et One World Films, la Société met à disposition de One World Films des moyens humains et matériels dans les domaines financiers, administratifs, juridiques, techniques et marketing, moyennant une rémunération forfaitaire globale de 60 000 euros. Anticipant, suite au départ de son co-gérant début 2016, une diminution sensible du niveau d'activité de One World Films, les parties sont convenues, aux termes d'un avenant en date du 30 juin 2016, que la rémunération forfaitaire susvisée sera portée à 30 000 euros dans le cas où aucun film cinématographique ou aucune série télévisée ne serait mise en production l'année de référence.

Modalités :

Au titre de cette convention, Xilam Animation a comptabilisé un produit d'exploitation de 30.000 euros H.T. sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Motif justifiant de son intérêt pour la société :

La convention a été motivée de la manière suivante : « Compte tenu de la baisse des moyens humains et matériels mis à disposition de One World Films liée à la réduction de l'activité de cette dernière, il a été convenu d'adapter la rémunération forfaitaire, Xilam Animation conservant une marge identique. »

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MDP Audiovisuel S.A.R.L., dont Monsieur Marc du Pontavice est gérant majoritaire

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 1^{er} septembre 1999, a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant sans facturation d'intérêts sur les avances de trésorerie entre votre société et la société MDP Audiovisuel S.A.R.L.

Modalités :

Le solde du compte courant de la société MDP Audiovisuel S.A.R.L. est nul au 31 décembre 2019.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 30 avril 2020,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes

Alexis Rey

François Caillet

Comptes consolidés

Sommaire

Tableaux de synthèse.....	85
Compte de résultat consolidé	85
Etat du résultat global consolidé.....	86
Situation financière consolidée.....	87
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	88
Variation des capitaux propres consolidés	89
Notes annexes aux comptes consolidés.....	90
1. Le Groupe Xilam	90
1.1. Activités du Groupe.....	90
1.2. Faits significatifs de la période.....	90
1.3. Périmètre de consolidation	93
2. Règles et méthodes comptables	94
2.1. Approbation des comptes	94
2.2. Base de préparation des comptes.....	94
2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés	96
2.4. Utilisation d'estimations.....	96
2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam.....	96
3. Notes sur le résultat consolidé	108
3.1. Chiffre d'affaires	108
3.2. Subventions	109
3.3. Autres produits opérationnels courants	109
3.4. Achats.....	109
3.5. Charges de personnel.....	110
3.6. Autres charges opérationnelles courantes nettes	110
3.7. Amortissements, dépréciations et provisions nets	111
3.8. Autres produits et charges opérationnels non courants	111
3.9. Résultat financier.....	112
3.10. Impôts.....	113
3.11. Résultat par actions	114
4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée	115
4.1. Ecart d'acquisition	115
4.2. Immobilisations incorporelles	115
4.3. Immobilisations corporelles	116
4.4. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.....	116
4.5. Actifs financiers non courants	117
4.6. Actifs financiers courants.....	117
4.7. Créances clients et autres créances.....	118
4.8. Capitaux propres	119
4.9. Provisions courantes et non courantes.....	123
4.10. Impôts différés.....	124
4.11. Endettement financier net / Trésorerie nette.....	125
4.12. Dettes de loyer.....	128
4.13. Dettes fournisseurs et autres dettes.....	128
4.14. Produits constatés d'avance.....	129
5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....	129
6. Autres informations.....	130
6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie	130
6.2. Rémunération des mandataires sociaux.....	130
6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs.....	131
6.4. Engagements	132
6.5. Risques	133
6.6. Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique.....	136
6.7. Information sectorielle	137
6.8. Evénements post-clôture	138
6.9. Honoraires des Commissaires aux comptes	139

Tableaux de synthèse

Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2019 ⁽¹⁾	2018
Chiffre d'affaires	3.1	22 339	21 445
Subventions	3.2	7 857	6 578
Autres produits opérationnels courants	3.3	3 275	2 278
Total des produits d'exploitation		33 471	30 301
Achats	3.4	(368)	(181)
Charges de personnel	3.5	(3 069)	(2 867)
Autres charges opérationnelles courantes nettes	3.6	(1 933)	(2 894)
Dépréciations, amortissements et provisions nets	3.7	(18 887)	(15 965)
Résultat opérationnel courant		9 214	8 394
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	3.8	(295)	(1 212)
Résultat opérationnel		8 919	7 182
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1	1
Coût de l'endettement financier brut		(428)	(359)
Coût de l'endettement financier net	3.9	(427)	(358)
Autres produits et (charges) financiers	3.9	(92)	(221)
Résultat avant impôts		8 400	6 603
Impôt sur le résultat	3.10	(1 546)	(1 444)
Résultat net		6 854	5 159
Dont :			
• Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle			
• Part attribuable aux actionnaires de la société mère		6 854	5 159
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère			
• Résultat net par action			
- Nombre moyen d'actions en circulation	3.11	4 836 506	4 541 851
- En euros par action		1,42	1,14
• Résultat net dilué par action			
- Nombre potentiel moyen d'actions	3.11	4 847 506	4 552 851
- En euros par action		1,41	1,13

⁽¹⁾ La norme IFRS 16 - "Contrats de location" a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

Etat du résultat global consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Résultat net (A)	6 854	5 159
• Ecarts de conversion de consolidation	(1)	(1)
Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net	(1)	(1)
• Ecarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés	(118)	(23)
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés en résultat net	(118)	(23)
Total des autres éléments du résultat global après impôts (B)	(119)	(24)
Résultat global (A) + (B)	6 735	5 135
Dont :		
• Résultat global de la période attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		
• Résultat global de la période attribuable aux actionnaires de la société mère	6 735	5 135

Situation financière consolidée

Actifs (en milliers d'euros)	Notes	31.12.19 ⁽¹⁾			31.12.18
		Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Ecarts d'acquisition	4.1	664		664	664
Immobilisations incorporelles	4.2	216 009	(152 609)	63 400	60 422
Immobilisations corporelles	4.3	1 261	(599)	662	1 602
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.4	9 857	(1 701)	8 156	
Actifs financiers non courants	4.5	329		329	311
Total actifs non courants		228 120	(154 909)	73 211	62 999
Actifs financiers courants	4.6	257		257	288
Stocks		0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	4.7	10 335	(11)	10 324	9 961
Actifs sur contrats	4.7	746		746	1 884
Créances d'impôts	4.7	3 871		3 871	5 034
Autres créances	4.7	6 423	(19)	6 404	4 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.11	19 977		19 977	2 303
Total actifs courants		41 609	(30)	41 579	23 522
Total actifs		269 729	(154 939)	114 790	86 521

⁽¹⁾ La norme IFRS 16 - "Contrats de location" a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	31.12.19 ⁽¹⁾	31.12.18
Capital	4.8	491	491
Réserves, résultat et actions propres		54 805	47 728
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		55 296	48 219
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Total capitaux propres		55 296	48 219
Provisions non courantes	4.9	821	632
Impôts différés passifs nets	4.10	2 432	1 044
Dettes financières non courantes	4.11	15 353	6 488
Dettes de loyers non courantes	4.12	7 258	
Autres dettes non courantes	4.13	4 962	4 217
Total passifs non courants		30 826	12 381
Dettes financières courantes	4.11	8 170	3 634
Dettes de loyers courantes	4.12	1 135	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	4.13	1 976	2 977
Autres dettes courantes	4.13	5 848	6 736
Passifs sur contrats	4.13	2 619	3 345
Produits constatés d'avance	4.14	8 920	9 229
Total passifs courants		28 668	25 921
Total capitaux propres et passifs		114 790	86 521

⁽¹⁾ La norme IFRS 16 - "Contrats de location" a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

Tableaux de synthèse

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19 ⁽²⁾	31.12.18
Opérations d'exploitation		
Résultat net consolidé	6 854	5 159
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (hors actifs circulants)	3.7 20 014	15 711
Pertes et (gains) latents liés aux variations de juste valeur	3.9 (18)	18
Charge liée aux attributions d'actions	420	574
Autres charges et (produits) calculés	4.11.1 (260)	8
Résultat net des cessions d'immobilisations	13	173
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	27 023	21 643
Coût de l'endettement financier net	3.9 427	358
Charge d'impôts, y compris impôts différés	3.10 1 546	1 444
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	28 996	23 445
Impôts versés	(197)	(787)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽¹⁾	(1 618)	(3 241)
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	27 181	19 417
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.2 & 4.3 (21 548)	(23 879)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.2 & 4.3 20	596
Variation des dettes sur immobilisations	(833)	(410)
Variation des autres actifs financiers	(9)	205
Acquisition ou cession de filiales, nette de la trésorerie	13	
Incidence des variations de périmètre	4.4 & 4.5 (1)	
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(22 358)	(23 488)
Opérations de financement		
Augmentation de capital	1	22 023
Subventions d'investissements reçues		13
(Acquisitions) / Cessions nettes actions propres	(23)	(207)
Augmentation des dettes financières	24 994	12 371
Remboursements des dettes financières	(10 451)	(29 283)
Remboursements des dettes de loyers	(1 246)	
Intérêts payés	(427)	(358)
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	12 848	4 559
(D) Incidence des variations des cours des devises	3	3
Variation de la trésorerie consolidée : (A) + (B) + (C) + (D)	17 674	491
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4.11 2 303	1 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.11 19 977	2 303
Variation de la trésorerie consolidée	17 674	491
⁽¹⁾ <i>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</i>		
• <i>Variation des stocks, créances clients, actifs sur contrats et autres créances</i>	(219)	(620)
• <i>Variations des dettes fournisseurs, passifs sur contrats et autres dettes</i>	(1 343)	(2 560)
• <i>Charge d'impôts courants</i>	(87)	(151)
• <i>Charge de retraite et assimilées</i>	31	90
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	(1 618)	(3 241)

⁽²⁾ La norme IFRS 16 - "Contrats de location" a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

Tableaux de synthèse
Variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère							Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres	
	Capital social	Primes liées au capital ⁽¹⁾	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Total			
4 241 440	Au 31 décembre 2017	447		(529)	20 827	(13)	(227)	20 505	0	20 505
	Résultat net				5 159			5 159		5 159
	Autres éléments du résultat global					(1)	(23)	(24)		(24)
	Résultat global de la période	0	0	0	5 159	(1)	(23)	5 135	0	5 135
446 500	Opérations sur capital	44	21 979					22 023		22 023
147 954	Paiements fondés sur des actions			296	278			574		574
	Dividendes							0		0
113	Elimination des titres d'autocontrôle			(49)	31			(18)		(18)
	Transactions avec les actionnaires	44	21 979	247	309	0	0	22 579	0	22 579
4 836 007	Au 31 décembre 2018	491	21 979	(282)	26 295	(14)	(250)	48 219	0	48 219

⁽¹⁾ Primes d'émission.

Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère							Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres	
	Capital social	Primes liées au capital ⁽²⁾	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Total			
4 836 007	Au 31 décembre 2018	491	21 979	(282)	26 295	(14)	(250)	48 219	0	48 219
	Impact première application d'IFRS 16 ⁽¹⁾				(62)			(62)		(62)
4 836 007	Au 1 ^{er} janvier 2019 y compris impact IFRS 16 ⁽¹⁾	491	21 979	(282)	26 233	(14)	(250)	48 157	0	48 157
	Résultat net				6 854			6 854		6 854
	Autres éléments du résultat global					(1)	(118)	(119)		(119)
	Résultat global de la période	0	0	0	6 854	(1)	(118)	6 735	0	6 735
	Opérations sur capital							0		0
11 000	Paiements fondés sur des actions			22	436			458		458
	Dividendes							0		0
(773)	Elimination des titres d'autocontrôle			(23)	(31)			(54)		(54)
	Transactions avec les actionnaires	0	0	(1)	405	0	0	404	0	404
4 846 234	Au 31 décembre 2019	491	21 979	(283)	33 492	(15)	(368)	55 296	0	55 296

⁽¹⁾ Les données au 1^{er} janvier 2019 ont été retraitées de l'application rétrospective de la norme IFRS 16 - "Contrats de location", applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 (cf. note 2.2.2.2.- Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

⁽²⁾ Primes d'émission.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Xilam Animation sont exprimés en milliers d'euros, monnaie de référence de la société mère, sauf indication contraire.

1. Le Groupe Xilam

1.1. Activités du Groupe

Xilam Animation est une société de production audiovisuelle fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimédia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration.

Studio majeur de l'animation, Xilam crée, produit et distribue des programmes originaux dans plus de 190 pays pour les enfants et les adultes, diffusés à la télévision, au cinéma et sur les plateformes de streaming SVoD (Netflix, Disney+, Amazon, NBC Universal, ...) et ADVoD (YouTube, Facebook, ...).

Avec une créativité et une capacité d'innovation mondialement reconnues, une expertise éditoriale et commerciale à la pointe de son industrie, Xilam se positionne comme un acteur incontournable dans un marché en forte croissance. Xilam construit chaque année de véritables succès et capitalise sur de puissantes marques historiques (Oggy et les cafards, Zig & Sharko, ...) et nouvelles (Oggy Oggy en préscolaire, Moka, Mr. Magoo, J'ai perdu mon corps, ...), qui assoient et élargissent un puissant catalogue constitué de plus de 2 200 épisodes et 3 longs métrages.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients du Groupe. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam Animation, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

1.2. Faits significatifs de la période

1.2.1. Activité de production

1.2.1.1. Productions terminées en 2019

- **Mr. Magoo** (78 x 7') : adaptée de la série originale créée par John Hubley en 1949, cette série est entrée en production début 2017 suite à l'acquisition des droits par France Télévisions et Cartoon Networks. Les derniers épisodes de la série ont été livrés au cours du premier semestre 2019. Dreamworks Animation (Classic Media) a acquis les droits exclusifs de distribution pour les Etats-Unis. La série sera diffusée sur la plateforme CBS All Access.
- **Zig et Sharko - Saison 3** (78 x 7') : préachetée par Gulli et les diffuseurs des saisons précédentes, la hyène, la sirène et le requin nous replongent dans une troisième saison très attendue. La livraison des derniers épisodes s'est achevée fin 2019.

- ***Coach me if you can*** (52 x 13') : une nouvelle création originale du studio Xilam qui traite avec décalage de l'univers footballistique. Une comédie qui va droit au but mais dont le foot n'est qu'un terrain de jeu. C'est l'histoire d'une amitié improbable entre Erico Platana, le plus grand champion de foot et Daniel Sissou, son plus grand fan. Les derniers épisodes de la série ont été livrés au cours du second semestre 2019 pour une diffusion attendue en 2020.
- ***J'ai Perdu Mon Corps*** : première incursion du studio dans l'animation à destination des adultes, ce long-métrage, réalisé par Jérémy Clapin, est une adaptation du roman "Happy Hand" de Guillaume Laurant. L'histoire se déroule à Paris, où la main tranchée d'un jeune homme s'échappe d'une salle de dissection, bien décidée à retrouver son corps. Au cours de sa cavale semée d'embûches à travers la ville, elle se remémore toute sa vie commune avec lui, jusqu'à sa rencontre avec Gabrielle. Sorti dans les salles en France le 6 novembre 2019 et diffusé mondialement sur Netflix depuis le 28 novembre 2019, il a remporté les plus hautes distinctions dans les plus grands festivals internationaux (Grand Prix de la Semaine de la Critique à Cannes, Cristal du long métrage et Prix du public à Annecy et César du meilleur film d'animation et de la meilleure musique originale). Il a également été nommé pour l'Oscar du meilleur film d'animation.

1.2.1.2. Productions en cours

- ***Moka*** (78 x 7') : une nouvelle création originale du studio Xilam Animation, dont le niveau de préventes internationales témoigne du potentiel de cette série, qui allie les traits caractéristiques de la comédie et de la série d'aventure pour séduire sa future audience. Petit croco naïf et intrépide, Moka, le fils du roi de la savane, décide de partir explorer son vaste royaume. Cerise, une courageuse rhinocéros de la garde royale, part avec lui pour assurer sa protection. Mais à son grand désespoir, l'insatiable curiosité de Moka et son attitude impulsive les mettent sans arrêt dans des situations impossibles. En France, la série sera diffusée sur Gulli. Les premiers épisodes ont été livrés au cours de l'année 2019.
- ***Les contes de Lupin*** (anciennement ***Petit Méchant Loup***) (78 x 7') : la série relate l'histoire d'un gentil loup qui s'infiltré dans les contes en prenant la place du héros et prend plaisir à semer la pagaille au lieu de suivre le conte tel qu'il est écrit. Ce concept original a déjà séduit de nombreux diffuseurs, dont France Télévisions pour le marché français. Les premiers épisodes ont été livrés fin 2019.
- ***Oggy Oggy*** (156 x 7') : première série originale d'animation française commandée par Netflix avec deux saisons consécutives. Cette adaptation en images de synthèse et destinée à un public préscolaire de la franchise mondialement connue ***Oggy et les cafards*** mettra en scène le personnage d'Oggy, libéré de l'infatigable tyrannie des cafards, dans un monde fantaisiste peuplé d'une communauté colorée de chats. ***Oggy Oggy*** est un petit chat singulier, plein de curiosité et d'enthousiasme. Il aime plus que tout partir à la rencontre de ses voisins pour les entraîner dans de folles aventures. Xilam conserve les droits de distribution télévisuels (2^{ème} fenêtre) ainsi que les droits merchandising dans le monde entier.
- ***Chip'N'Dale*** (39 x 7') : première production non propriétaire de Xilam pour Disney, d'après les célèbres personnages ***Tic & Tac***, destinée à leur nouvelle plateforme de streaming Disney+. Cette série marquera le grand retour des deux adorables écureuils dont on suivra les aventures à travers une animation en 2D au style résolument comique, combinant animation traditionnelle et contemporaine. Cette production se poursuivra comme prévu en 2020.

1.2.1.3. Productions en développement

Les équipes de création de Xilam travaillent également sur la huitième saison d'*Oggy* et des projets inédits :

- ***Oggy et les cafards Next generation*** (78 x 7') : Oggy accueille pour les vacances la fille de ses amis Indiens : Piya, un éléphanteau de 7 ans et déjà 158 kilos ! Infatigable, sensible et insouciant, la jeune pachyderme va venir bousculer le train-train quotidien du chat bleu, qui va devoir apprendre à jouer au parent intérimaire. Une aubaine pour les cafards, qui voient en Piya un nouveau moyen de pourrir la vie d'Oggy !
- ***Trico*** (78 x 7') : une comédie cartoon 3D qui retrace l'histoire d'un mouton globe-trotter de retour de voyage qui cherche à initier son troupeau aux merveilles de la civilisation moderne.
- ***Lucy Lost*** (10 x 26') : un feuilletonnant adapté du roman "Listen to the Moon" de l'auteur britannique Michael Morpurgo, retraçant, en 1915, l'histoire d'un pêcheur et de son jeune fils qui découvrent une jeune fille d'une dizaine d'années blessée et affamée sur une île déserte au large de la Cornouailles.
- ***Gemma's quest*** (52 x 13') : A Floks, un adorable jeu de plateau, la routine des pions est perturbée par l'intrépide Gemma, une jeune fille venue d'ailleurs qui a du mal à suivre les règles du jeu. Mais sa capacité à réfléchir différemment devient un atout lorsque l'infâme Raklor se met en tête de conquérir Floks. Avec ses trois amis déjantés, Nuts l'écureuil immature, Wiki la chauve-souris intello et Poggs le poney narcissique, Gemma va tout faire pour protéger son monde d'adoption. Les dés sont lancés !

1.2.2. Activité de catalogue

Le chiffre d'affaires catalogue sur 2019 a été impacté par la combinaison de deux facteurs distincts :

- le décalage sur 2020 de la signature du renouvellement de quelques propriétés parmi les plus importantes du catalogue de Xilam ;
- l'effet indirect de l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les plateformes de streaming. En acquérant des droits mondiaux, ces dernières renchérissent le niveau des préventes mais réduisent mécaniquement les droits restants disponibles lors du premier cycle d'exploitation. Cela a pour effet de reporter d'autant la montée en puissance du catalogue.

Les revenus d'exploitation sur YouTube poursuivent leur progression. Afin de garantir un meilleur contrôle et d'optimiser ses revenus sur le long terme, Xilam a poursuivi le développement de ses chaînes officielles (au détriment des chaînes UGC non-proprétaires), qui représentent désormais près de la totalité de son audience. 2019 a également marqué la poursuite de sa stratégie de développement international, en particulier en Asie et en Amérique du Sud, après la montée en puissance des Etats-Unis en 2018.

1.2.3. Autres faits marquants

1.2.3.1. Création de Xilam Studio Paris

Dans le cadre de sa collaboration avec Disney pour la fabrication de la série *Chip 'N' Dale*, Xilam Animation a créé le 1^{er} avril 2019 la société Xilam Studio Paris, filiale détenue à 100%.

1.2.3.2. Acquisition de Cube Creative

Le 6 juin 2019, Xilam Animation a annoncé être entré en négociation exclusive avec le studio français Cube Creative, spécialiste de la production d'animation en images de synthèse et en 3D. Ce projet de rapprochement

permettrait à Xilam de renforcer son outil de production et sa capacité d'innovation. Le 20 janvier 2020, Xilam Animation a finalisé l'acquisition de 50,1% du capital et des droits de vote de Cube Creative (cf. note 6.8.1.).

1.2.3.3. Liquidation de Igloo Production GmbH

La filiale allemande Igloo Production GmbH a été liquidée le 30 juillet 2019.

1.3. Périmètre de consolidation

1.3.1. Evolution du périmètre

La société Xilam Studio Paris, créée par Xilam Animation le 1^{er} avril 2019, est entrée dans le périmètre de consolidation et est consolidée par intégration globale à compter de cette date.

1.3.2. Principales sociétés consolidés

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Productions GmbH (Société liquidée le 30.07.2019)	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Angoulême SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Lyon SAS (anciennement Xilam Studio)	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Paris SAS	Intégration globale	100%	100%	France

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Approbation des comptes

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 10 juin 2020.

2.2. Base de préparation des comptes

2.2.1. Référentiel IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Ces informations sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

2.2.2. Nouvelles normes et interprétations applicables en 2019

2.2.2.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2019

Les principes comptables appliqués par le groupe Xilam sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 ayant un impact pour le Groupe et qui sont décrites ci-après.

2.2.2.2. Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 - "Contrats de location" a été adoptée par le Groupe au 1^{er} janvier 2019. Cette norme introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires et vient en remplacement de la norme IAS 17 - "Contrats de location", et des interprétations IFRIC 4 - "Déterminer si un accord contient un contrat de location", SIC 15 - "Avantages dans les contrats de location simple", et SIC 27 - "Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location".

En tant que locataire, le Groupe désormais,

- reconnaît un "droit d'utilisation relatif aux contrats de location" à l'actif de la situation financière consolidée représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette de loyers représentative de son obligation de paiement des loyers futurs. La durée de location permettant l'évaluation du droit d'utilisation correspond à la période non résiliable complétée, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain ;
- comptabilise un amortissement du droit d'utilisation relatif aux contrats de location et un intérêt financier sur la dette de loyers associée en remplacement des charges de loyer opérationnelles précédemment encourues.

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation relatif aux contrats de location en recalculant la valeur historique de l'actif à l'origine du contrat puis en appliquant un amortissement jusqu'au 31 décembre 2018 pour obtenir une valeur nette comptable du droit d'utilisation relatif aux contrats de location au 1^{er} janvier 2019, et une dette de loyers restant à payer sur l'ensemble de la durée d'utilisation, actualisés au taux d'emprunt marginal. Les périodes comparatives ne sont pas retraitées et l'impact de la première application au 1^{er} janvier 2019 est comptabilisé comme un ajustement des capitaux propres. Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt

en fonction de la nature des biens financés estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date.

Les contrats de location capitalisés sont exclusivement des contrats de location immobilière.

Le Groupe a également choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à douze mois et/ou les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains. Les contrats se terminant dans l'année 2019 n'ont pas été retenus dans le scope.

Enfin, conformément aux dispositions proposées par la norme, les contrats de location-financement déjà reconnus au bilan selon IAS 17 au 31 décembre 2018 ont été reclassés en droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et dettes de loyers associées au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau suivant présente les impacts de la première application d'IFRS 16 à l'état de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2019 :

Actifs (en milliers d'euros)	01.01.19	Première application d'IFRS 16	Reclassement	31.12.18
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	746		(856)	1 602
Valeurs nettes des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7 973	7 117	856	
Total actifs non courants	70 116	7 117	0	62 999
Total actifs courants	23 522	0	0	23 522
Total actifs	93 638	7 117	0	86 521

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	01.01.19	Première application d'IFRS 16	Reclassement	31.12.18
Total capitaux propres	48 157	(62)	0	48 219
Impôts différés passifs nets	1 013	(31)		1 044
Dettes financières non courantes	6 086		(402)	6 488
Dettes de loyers non courantes	6 863	6 461	402	
Total passifs non courants	19 261	6 430	0	12 381
Dettes financières courantes	3 154		(480)	3 634
Dettes de loyers courantes	1 229	749	480	
Total passifs courants	26 670	749	0	25 921
Total capitaux propres et passifs	93 638	7 117	0	86 521

Le rapprochement du montant des engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018 aux dettes de loyers à la date de transition se décompose de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	01.01.19
Engagements sur contrats de location simple publiés au 31.12.18	2 153
Exemptions (baux inférieurs à 12 mois et faibles valeurs)	-21
Effets des périodes optionnelles non prises en compte dans les engagements hors bilan au 31.12.18	5 455
Dettes de loyers avant actualisation au 01.01.19	7 587
Effet de l'actualisation de la dette IFRS 16	(377)
Reclassement des dettes de location-financement comptabilisées au 31.12.18	882
Dettes de loyers au 01.01.19	8 092

2.2.2.3. IFRIC 23

IFRIC 23 - "Incertitude relative aux traitements fiscaux", applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 - "Impôt sur le résultat" en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

Cette adoption n'a eu d'impact ni sur l'évaluation de la charge d'impôt du Groupe, ni sur l'état de la situation financière consolidée.

2.2.2.4. Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2019.

2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.4. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées régulièrement. Le recours aux estimations concerne notamment la valorisation des actifs incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films, l'évaluation des pertes de valeur sur les actifs financiers, les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes. Des précisions concernant ces estimations sont fournies dans les différentes notes ci-après.

2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam

2.5.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés consolidées ont établi leurs comptes au 31 décembre 2019 selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA a directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Ce contrôle existe lorsque Xilam Animation SA a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Le périmètre de consolidation figure en note 1.3.2.

2.5.2. Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.2.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leurs états de situations financières sont convertis en euros au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont conservés à leur valeur historique.

Leurs comptes de résultat sont convertis en euros au cours de change moyen de la période clôturée.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Réserves de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des filiales étrangères du Groupe sont les suivants :

(En euros)	Taux moyen		Taux de clôture	
	2019	2018	31.12.19	31.12.18
Dong vietnamien	26,02517	27,12033	25,97700	26,59600

Aucune filiale du Groupe n'exerce son activité dans une économie hyper-inflationniste.

2.5.2.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme :

- les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction ;
- les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les écarts de change correspondants sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

2.5.3. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **Résultat de base par action** : le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période clôturée, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.
- **Résultat dilué par action** : le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée ajusté des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.
Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé en prenant en compte le caractère relatif de l'exercice des instruments financiers.

2.5.4. Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés au client.

2.5.4.1. Production de séries d'animation

Le chiffre d'affaires relatif aux préventes dans le cadre de la production de films d'animation est l'ouverture des droits pour chacun des diffuseurs, sous réserve de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit dans l'état de situation financière au poste "Passifs sur contrats".

2.5.4.2. Production de films d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif aux préventes dans le cadre de la production de films d'animation est l'obtention du visa d'exploitation auprès du Centre National de la Cinématographie et l'ouverture des droits pour chacun des diffuseurs, sous réserve de l'acceptation du matériel de diffusion.

Les redevances perçues par Xilam pour l'exploitation de ses œuvres par des tiers, notamment en salles ou en vidéo, sont reconnues lorsque la vente est effectivement réalisée. Ces redevances sont reconnues à la réception des décomptes d'exploitation émis par le distributeur en charge de la gestion des droits. Les redevances sont reconnues nettes des frais de distribution opposables à Xilam et pour les ventes en vidéo, nettes des retours estimés.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit dans l'état de situation financière au poste "Passifs sur contrats".

2.5.4.3. Production de séries et/ou films d'animation non propriétaires

Lorsque Xilam produit une œuvre sur commande d'un diffuseur et ne retient aucun droit de propriété intellectuelle attaché à cette œuvre, la prestation de service rendue donne lieu à une comptabilisation des revenus au fur et à mesure de l'avancement, dès lors qu'il existe un droit exécutoire à paiement de la prestation déjà réalisée et que le contrôle sur l'œuvre est transféré au client progressivement.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit dans l'état de situation financière au poste "Passifs sur contrats".

2.5.4.4. Catalogue

➤ *Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)*

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- S'il s'agit d'un renouvellement de droits de diffusion déjà acquis sur des périodes antérieures par un diffuseur, et sous réserve, qu'il y ait concomitance entre la fin des droits acquis préalablement et le début des nouveaux droits (i.e. aucune rupture dans la chaîne d'exploitation des droits), le chiffre d'affaires est comptabilisé en produits de l'exercice à la signature du contrat. Le Groupe considère le renouvellement des droits comme une extension de la durée de la licence d'exploitation des droits acquis initialement.
- S'il s'agit d'une première acquisition de droits par un diffuseur, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la signature du contrat, à l'acceptation du matériel et à la date d'ouverture des droits.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit dans l'état de situation financière au poste "Passifs sur contrats".

➤ *Merchandising*

Les revenus associés aux licences octroyées dans le cadre de l'activité de merchandising sont étalés sur la durée de la licence.

➤ *Droits connexes*

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (Sacem et assimilés), d'Angoa et de Procirep générés lors de la diffusion des séries de Xilam sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés reçus des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits. Les revenus Angoa et Procirep font également l'objet d'estimations pour les droits à percevoir au titre de l'exercice écoulé dans la mesure où les relevés reçus concernent les années antérieures.

2.5.5. Aides publiques

2.5.5.1. Soutien financier à l'industrie audiovisuelle et cinématographique

Les films ou œuvres audiovisuelles sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation en vidéo.

Le soutien financier à la production télévisuelle, également appelé COSIP est alimenté par la taxe sur les vidéogrammes et la taxe perçue sur les recettes des diffuseurs. Le COSIP est reversé aux producteurs délégués sur la base de la durée du programme et de son genre.

Le soutien financier à la production d'œuvres audiovisuelles est enregistré en "Subventions" au rythme de la livraison des séries d'animation financées.

2.5.5.2. Autres subventions

- Les subventions de développement sont comptabilisées en "Subventions" dès leur attribution dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges concomitamment.

- Les autres subventions à la production des œuvres d'animation sont également comptabilisées en "Subventions" à compter de la date de livraison et d'acceptation du matériel de diffusion. Elles donnent lieu à un amortissement immédiat de ces œuvres à hauteur du montant de la subvention obtenue.

2.5.6. Crédit d'impôt audiovisuel et cinéma

Le crédit d'impôt audiovisuel et cinéma est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Il est constaté dans la situation financière consolidée au poste "Produits constatés d'avance" et comptabilisé en résultat opérationnel courant, au prorata de l'amortissement économique, à compter de la date d'acceptation par les diffuseurs de l'œuvre audiovisuelle concernée ou à compter de la date de visa d'exploitation du Centre National de la Cinématographie de l'œuvre cinématographique concernée.

2.5.7. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. En 2018, son taux était de 6% des rémunérations qui répondaient aux conditions ci-dessus.

La loi de finances 2018 a supprimé le CICE compter du 1^{er} janvier 2019, remplacé par un allègement des charges sociales.

2.5.8. Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - "Regroupements d'entreprises", ainsi que la norme IAS 27 révisée - "Etats financiers consolidés et individuels".

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non-contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
- au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition.
- à la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non-contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.

- les engagements d'achat d'intérêts non-contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non-contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - "Etats financiers consolidés". Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
- lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit Groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie. Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les écarts d'acquisitions ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Dans le cas du Groupe Xilam, et à ce jour, l'unité génératrice est le Groupe lui-même, au sens d'IAS 36.

2.5.9. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

2.5.9.1. Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation et productions cinématographiques, inscrite dans l'état de situation financière, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation et des longs métrages cinématographiques comprend le coût de l'investissement du Groupe augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'œuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la fin de tournage pour les productions cinématographiques,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

Toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans, voire exceptionnellement quinze ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant

compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Xilam considère que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages futurs liés à l'actif.

Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

2.5.9.2. Œuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont amorties selon les modalités présentées ci-dessus.

2.5.9.3. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme IAS 38 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et,
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

2.5.9.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

2.5.10. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture et ajustées le cas échéant dès lors que surviennent des modifications durables dans les conditions d'exploitation.

2.5.11. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Ces contrats sont enregistrés en "Dettes de loyers" au passif avec inscription à l'actif en "Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location" dans l'état de la situation financière consolidée.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période estimée du contrat de location au taux d'emprunt marginal du preneur par devises. Celui-ci est estimé dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce traitement est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les contrats de location correspondant à des actifs ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains et/ou ayant une durée inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisés directement en charges au sein du résultat opérationnel.

2.5.12. Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des prêts, dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

2.5.13. Dépréciation des actifs

En application de la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Les modalités de réalisation des tests de valeur des écarts d'acquisition sont présentées en note 2.5.8.

Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée définie et des immobilisations corporelles, lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.5.14. Stocks

Ils correspondent à des peluches *Oggy et les cafards* qui sont utilisées à de nombreux objectifs, comme des ventes à la grande distribution, des opérations de marketing et de promotion ou des cadeaux aux clients.

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

2.5.15. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

2.5.16. Actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont représentatifs des sommes attendues par Xilam en contrepartie de prestations rendues, pour lesquelles l'exigibilité du paiement n'est pas encore survenue et dépend de conditions particulières autres que le seul délai de paiement.

Lorsque l'encaissement n'est conditionné que par l'écoulement du temps, les contreparties attendues sont constatées en "Créances clients et comptes rattachés".

2.5.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

2.5.18. Actions propres

Les titres de la société mère détenus par elle-même ou par des entités consolidées quelle que soit leur destination sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

2.5.19. Actions gratuites

Des actions gratuites sont consenties à un certain nombre de salariés du Groupe, sous conditions de présence et/ou de performance.

Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. La juste valeur de l'action sous condition de présence et/ou de performance est déterminée par l'application d'un modèle conforme à IFRS 2 dont les paramètres incluent notamment le cours de l'action au jour de l'attribution. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de ces attributions d'actions, actualisées chaque année.

Cet avantage est reconnu en "Charges de personnel" au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.5.20. Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

2.5.21. Prestations de retraites

2.5.21.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites.

Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

2.5.21.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements de retraites souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé ("*Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years*").

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés en charges opérationnelles, respectivement sur l'exercice et sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges opérationnelles".

L'effet de la désactualisation des obligations ainsi que celui du rendement attendu des actifs de couverture sont comptabilisés en net en "Autres produits financiers" ou en "Autres charges financières".

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience (i.e. écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent (ainsi que l'impact fiscal y afférent).

La dette relative à l'engagement net du Groupe concernant le personnel est constatée au passif de l'état de la situation financière dans le poste "Provisions non courantes".

Le Groupe ne dispose d'aucun actif au titre des régimes de prestations définies.

2.5.22. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôt reconnu d'être recouvré. Le montant reconnu résulte de plans établis sur un horizon de 10 ans et qui prend en compte une probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Inversement, la valeur comptable des actifs d'impôts différés sera augmentée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables complémentaires seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au titre de la contribution économique territoriale introduite par la loi de finances 2010 et notamment de l'une de ses deux composantes, à savoir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le Groupe la considère comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

2.5.23. Passifs sur contrats

Les passifs sur contrats sont représentatifs des sommes reçues par Xilam au titre de contrats avec ses clients pour lesquels les obligations de prestation ne sont pas satisfaites à la fin de la période.

2.5.24. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés négociés afin de couvrir les risques de change et de taux identifiés, sont comptabilisés dans les comptes du Groupe selon le principe de la comptabilité de couverture.

Afin de gérer son exposition aux risques de change qui découle de ses opérations courantes, le Groupe négocie des contrats de vente de devises à terme.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Ainsi la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée de la façon suivante :

- la variation de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps des couvertures à terme est comptabilisée en capitaux propres et le montant accumulé en capitaux propres impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes ;
- la variation de la valeur de marché liée aux variations du cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de clôture est comptabilisée en capitaux propres et le montant accumulé en capitaux propres impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes.

Les autres instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dont les variations estimées sur la base des cours de marché ou de valeurs données par les contreparties bancaires, sont reconnues au compte de résultat à la date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

2.5.25. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération.

2.5.26. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

2.5.27. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

A noter que les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice.

Les différences de change dues à la conversion au cours de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs de l'état de la situation financière consolidée libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique "Incidences des variations des cours des devises" du tableau des flux de trésorerie.

3. Notes sur le résultat consolidé

3.1.Chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Nouvelles productions et Développements ⁽¹⁾	15 523	11 690
• France	5 209	5 603
• Europe	4 633	2 068
• Amérique	5 251	2 553
• Asie-Orient-Afrique	430	1 466
Catalogue	6 752	9 723
• France	1 215	2 752
• Europe	1 439	1 871
• Amérique	3 459	2 806
• Asie-Orient-Afrique	639	2 294
Autres	64	32
• France	64	32
Chiffre d'affaires	22 339	21 445
• France	6 488	8 387
• Europe	6 072	3 939
• Amérique	8 710	5 359
• Asie-Orient-Afrique	1 069	3 760
<i>⁽¹⁾ dont développements</i>	<i>390</i>	<i>721</i>
• France	390	721

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 progresse de +4% à 22 339 milliers d'euros avec une forte contribution des nouvelles productions (+33% à 15 523 milliers d'euros), tirées par la hausse du volume et des prix de livraison. L'augmentation du chiffre d'affaires des préventes (premier cycle d'exploitation des programmes) est soutenue par la contribution croissante des plateformes de streaming (dont Netflix, Disney+ et CBS). L'impact de la dynamique des nouvelles productions sur la croissance globale est atténué par la moindre performance du chiffre d'affaires catalogue (-31% à 6 752 milliers d'euros) qui s'explique par la combinaison de deux facteurs distincts :

- le décalage sur 2020 de la signature du renouvellement de quelques propriétés parmi les plus importantes du catalogue de Xilam ;
- l'effet indirect de l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les plateformes de streaming. En acquérant des droits mondiaux, ces dernières renchérissent le niveau des préventes mais réduisent mécaniquement les droits restants disponibles lors du premier cycle d'exploitation. Cela a pour effet de reporter d'autant la montée en puissance du catalogue.

3.2. Subventions

(En milliers d'euros)	2019	2018
Aides CNC Nouvelles productions et Développements	5 982	5 614
Aides départementales et régionales Nouvelles productions	973	410
Aides Média Nouvelles productions	690	213
Aide Sacem Nouvelles productions	8	
Aides Développements	69	269
Subventions Nouvelles productions et Développements	7 722	6 506
Aides création studios	8	36
Aides à l'exportation - CNC	124	32
Aides à l'embauche contrats Avenir + Apprentissage	1	2
Autres aides	2	2
Autres subventions	135	72
Subventions	7 857	6 578

3.3. Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants s'élèvent à 3 275 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 278 milliers d'euros au 31 décembre 2018. La variation de ce poste d'une année à l'autre s'explique principalement par :

- une hausse de 850 milliers d'euros du crédit d'impôt audiovisuel et cinématographique corrélée à l'augmentation des dotations aux amortissements des séries et films ;
- un produit non récurrent de 280 milliers d'euros correspondant principalement à l'annulation de dettes prescrites contre un produit de 61 milliers d'euros liés à des rachats de droits en 2018 ;

compensés par :

- une diminution des gains de change relatifs aux opérations d'exploitation de 74 milliers d'euros.

3.4. Achats

Les achats s'élèvent à 368 milliers d'euros au 31 décembre 2019 comparés à 181 milliers d'euros au 31 décembre 2018. L'augmentation de ce poste s'explique principalement par :

- la rémunération au titre des prestations de production exécutive entre Xilam Studio Paris et Les Films du Gorak pour la série *Chip'N'Dale* pour 89 milliers d'euros (cf. note 6.2. - Rémunération des mandataires sociaux) ;
- l'externalisation d'une partie de la livraison du matériel des séries aux diffuseurs pour 58 milliers d'euros ;
- et les frais d'édition liés à la sortie du film *J'ai perdu mon corps* pour 48 milliers d'euros.

3.5. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les coûts des charges de retraite (hors composante financière), les rémunérations liées aux actions gratuites, ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

Elles correspondent aux salaires et charges des permanents non affectés aux productions, aux salaires et charges des intermittents sur les projets en développement et aux salaires et charges du personnel sur les séries en fabrication pour le compte de tiers.

(En milliers d'euros)	2019	2018
Rémunérations	(1 644)	(1 222)
Charges sociales	(888)	(572)
Retraite et assimilées	(22)	(83)
Attributions d'actions gratuites (y compris charges sociales)	(515)	(1 270)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)	0	280
Charges de personnel	(3 069)	(2 867)

L'évaluation de la charge constatée au titre des plans d'attributions d'actions gratuites est présentée en note 2.5.19.

L'évolution de ce poste résulte principalement de la combinaison de plusieurs facteurs :

- des coûts de personnel de la série *Chip 'N' Dale* pour Disney ;
- la suppression, au 1^{er} janvier 2019, du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui était imputé en déduction des charges de personnel ;

compensés par :

- une diminution des coûts liés aux plans d'actions gratuites ;
- et une baisse des coûts de personnel intermittent sur les productions.

3.6. Autres charges opérationnelles courantes nettes

Ces charges correspondent aux charges d'exploitation nettes des coûts de production des séries et des films immobilisés à l'actif du bilan.

Les autres charges opérationnelles courantes nettes s'établissent en baisse à 1 933 milliers d'euros en 2019 contre 2 894 milliers d'euros en 2018. Cette évolution est principalement due d'une part, à la comptabilisation l'année passée de charges non récurrentes telles que :

- une valeur nette comptable des éléments d'actif d'exploitation cédés de 295 milliers d'euros ;
- des frais liés aux événements de célébration des 20 ans de la série *Oggy et les cafards* pour 162 milliers d'euros ;

et d'autre part, une diminution :

- des coûts de développement de 607 milliers d'euros ;
- des rémunérations revenant aux ayants-droit de 271 milliers d'euros ;
- des pertes sur créances irrécouvrables de 69 milliers d'euros ;

partiellement compensées par :

- une augmentation des commissions sur ventes de 355 milliers d'euros ;
- et une hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 112 milliers d'euros.

3.7. Amortissements, dépréciations et provisions nets

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Immobilisations incorporelles	(18 455)	(15 123)
• Dotations aux amortissements	(18 455)	(15 123)
Immobilisations corporelles	(181)	(658)
• Dotations aux amortissements	(181)	(658)
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(579)	0
• Dotations aux amortissements	(1 378)	
• Dotations aux amortissements affectées aux productions	799	
Actifs circulants	328	(254)
• Reprises sur dépréciations	333	94
• Dotations aux dépréciations	(5)	(348)
Risques et charges	0	70
• Reprises de provisions		70
Total	(18 887)	(15 965)

Au 31 décembre 2018, la ligne "Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles" incluait 469 milliers d'euros de dotations aux amortissements des contrats de location-financement. Au 31 décembre 2019, les amortissements des contrats de location-financement sont classés en droits d'utilisation relatifs aux contrats de location conformément à IFRS 16 – "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

3.8. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent l'ensemble des produits et charges non liés à l'activité récurrente du Groupe.

En 2019, ce poste comprend :

- des frais d'honoraires pour 302 milliers d'euros dans le cadre de due diligence de croissances externes (2018 : 200 milliers d'euros) ;
- le résultat des sorties de contrats de location-financement pour 7 milliers d'euros (2018 : 6 milliers d'euros).

En 2018, ce poste comprenait également des coûts relatifs au déménagement du siège social de Xilam à hauteur de 1 018 milliers d'euros.

3.9. Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts supportés par le Groupe.

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Charges d'intérêt sur les dettes financières	(877)	(720)
Frais financiers activés	449	415
Charges d'intérêt sur les contrats de location-financement		(54)
Coût de l'endettement financier brut	(428)	(359)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	1
Coût de l'endettement financier net	(427)	(358)
Charges d'intérêt sur les dettes de loyers	(129)	
Charges d'intérêt sur les dettes de loyers affectées aux productions	73	
Charges d'intérêt sur régime de retraite et assimilées	(9)	(7)
Intérêts et charges assimilées		(36)
Gains et (pertes) de change nets sur opérations financières	(58)	(160)
Gains et (pertes) sur instruments dérivés	18	(18)
Résultat de cession d'immobilisations financières	13	
Autres produits et (charges) financiers nets	(92)	(221)
Résultat financier	(519)	(579)

A compter du 1^{er} janvier 2019, le résultat financier inclut les charges d'intérêt sur les dettes de loyers conformément à IFRS 16 - "Contrats de location", soit une charge (après affectation aux productions) de 56 milliers d'euros enregistrée sur 2019 dans le poste "Autres produits et charges financiers nets" (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

Au 31 décembre 2019, les charges d'intérêt sur les contrats de location-financement qui figuraient auparavant dans le poste "Coût de l'endettement financier brut" ont été reclassées dans le poste "Autres produits et charges financiers nets" pour 42 milliers d'euros.

3.9.1. Coût de l'endettement financier

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries et aux films au cours de la période et d'autre part les intérêts des emprunts lorsque ceux-ci sont imputables aux séries et aux films.

Le coût de l'endettement financier brut s'analyse comme suit :

- charges d'intérêt nettes (après activation des frais financiers imputés aux séries et films) relatives aux emprunts obligataires pour 207 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 74 milliers d'euros au 31 décembre 2018 ;
- intérêts nets (après activation des frais financiers imputés aux séries et films) relatifs aux dettes bancaires de 221 milliers au 31 décembre 2019 contre 231 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

3.9.2. Autres charges et produits financiers

En 2018, les autres intérêts et charges assimilées concernaient principalement les intérêts adossés aux rachats de droits de développements.

Les pertes et gains de change nets sur opérations financières, ainsi que les pertes sur instruments dérivés, sont principalement liés aux comptes bancaires et crédits de production libellés en dollars américains ainsi qu'aux couvertures associées.

3.10. Impôts

3.10.1. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôts courants	(87)	(151)
Impôts différés	(1 459)	(1 293)
Produit ou (charge) d'impôt	(1 546)	(1 444)

3.10.2. Impôts courants

La charge ou le produit d'impôts courants est égal aux montants d'impôts sur les bénéfices, nets des crédits d'impôts, dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Xilam Animation ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale à l'exception de Xilam Studio Paris, société créée au cours de l'exercice 2019.

3.10.3. Impôts différés

Le taux d'imposition retenu pour la valorisation de la fiscalité différée des sociétés françaises au 31 décembre 2019 tient compte du barème de réduction progressive du taux d'impôt sur les sociétés défini par la loi de finances pour 2019 qui prévoit de ramener le taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés de 31% en 2019 à 25% en 2022.

3.10.4. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Résultat des sociétés avant impôt	8 400	6 603
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	31,00%	33,33%
Impôt théorique	(2 604)	(2 201)
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	15	(11)
Effet du changement du taux d'imposition	291	258
Effet des différences permanentes	(53)	22
Effet des autres éléments	(111)	(186)
Utilisation ou (reconnaissance) de pertes fiscales	8	
Déficits créés sur l'exercice		(20)
Crédits d'impôts en résultat ⁽¹⁾	908	694
Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté	(1 546)	(1 444)
Taux effectif d'impôt	18,40%	21,87%

⁽¹⁾ Dans les comptes consolidés, le crédit d'impôt audiovisuel et cinéma est présenté en résultat opérationnel courant.

Le taux effectif d'impôt est le rapport entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt.

3.10.5. Effets fiscaux des charges et produits non constatés en résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019			2018		
	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	158	40	118	30	7	23
Autres éléments du résultat global	158	40	118	30	7	23

3.11. Résultat par actions

3.11.1. Résultat de base par action

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	2019	2018
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	4 911 500	4 465 000
Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier	(75 493)	(223 560)
Actions souscrites pondérées sur la période suite augmentation de capital		227 532
Livraison d'actions gratuites pondérées sur la période	2 953	72 685
(Acquisition)/Cession pondérée d'actions propres sur la période	(2 454)	194
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 836 506	4 541 851

3.11.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la date de clôture.

	2019	2018
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	4 836 506	4 541 851
Nombre d'actions issues d'instruments dilutifs potentiels	11 000	11 000
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires en circulation	4 847 506	4 552 851

4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

4.1. Ecarts d'acquisition

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Valeurs brutes	664	664
Dépréciations		
Valeurs nettes	664	664

Un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2019 afin de mesurer la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte. Sur la base de ce test, aucune dépréciation n'a été identifiée.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à une variation de 1 point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini ne conduit pas à la constatation d'une dépréciation. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité, fondée sur la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, sont les suivantes :

- nombre d'années sur lequel les flux futurs de trésorerie sont estimés : plan à 3 ans puis extrapolation ;
- taux de croissance à long terme utilisé pour projeter les flux de trésorerie à l'infini : 1,5% ;
- taux d'actualisation : 9%.

4.2. Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18'
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Films et séries d'animation	206 616	465	(89)	26 775	179 465
Jeux vidéo	3 273				3 273
Productions musicales	207				207
Logiciels	233	4	(77)		306
Films et séries d'animation en cours de production	5 680	20 962		(26 773)	11 491
Valeurs brutes	216 009	21 431	(166)	2	194 742
Films et séries d'animation	(148 936)	(18 439)	89		(130 586)
Jeux vidéo	(3 242)	(2)			(3 240)
Productions musicales	(207)				(207)
Logiciels	(224)	(14)	77		(287)
Amortissements	(152 609)	(18 455)	166	0	(134 320)
Valeur nettes	63 400	2 976	0	2	60 422

⁽¹⁾ Virements de poste à poste, écarts de conversion.

Les variations au titre de l'exercice 2018 s'analysaient comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.17	183 941	(130 939)	53 002
Acquisitions / (Dotations nettes)	22 835	(15 123)	7 712
(Cessions) / Reprise sur cessions	(12 037)	11 742	(295)
Ecarts de conversion	3		3
Valeurs au 31.12.18	194 742	(134 320)	60 422

4.3. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Installations - Agencements	632	19			613
Matériel de transport	27				27
Matériel de bureau et informatique	405	80	(36)	(1 794)	2 155
<i>dont contrats de location-financement</i>	0			(1 794)	1 794
Matériel audiovisuel	33	2			31
Mobilier	164	16			148
Autres immobilisations corporelles en cours	0				0
Valeurs brutes	1 261	117	(36)	(1 794)	2 974
Installations - Agencements	(134)	(71)			(63)
Matériel de transport	(27)				(27)
Matériel de bureau et informatique	(320)	(85)	16	938	(1 189)
<i>dont contrats de location-financement</i>	0			938	(938)
Matériel audiovisuel	(28)	(1)			(27)
Mobilier	(90)	(24)			(66)
Amortissements	(599)	(181)	16	938	(1 372)
Valeurs nettes	662	(64)	(20)	(856)	1 602

⁽¹⁾Première application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

Les variations au titre de l'exercice 2018 s'analysaient comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.17	3 362	(1 845)	1 517
Acquisitions / (Dotations nettes)	1 044	(658)	386
(Cessions) / Reprise sur cessions	(1 433)	1 132	(301)
Ecarts de conversion	1	(1)	0
Valeurs au 31.12.18	2 974	(1 372)	1 602

4.4. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Contrats de location immobiliers	8 254	550		7 704	
Contrats de location mobiliers	1 603	1 465	(1 656)	1 794	
Valeurs brutes	9 857	2 015	(1 656)	9 498	0
Contrats de location immobiliers	(1 489)	(902)		(587)	
Contrats de location mobiliers	(212)	(476)	1 202	(938)	
Amortissements	(1 701)	(1 378)	1 202	(1 525)	0
Valeurs nettes	8 156	637	(454)	7 973	0

⁽¹⁾Première application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

4.5. Actifs financiers non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période		31.12.18
		+	-	
Dépôts	254	18		236
Retenues de garantie	75			75
Valeurs brutes	329	18	0	311
Dépréciations	0			
Valeurs nettes	329	18	0	311

Les variations au titre de l'exercice 2018 s'analysaient comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.17	698		698
Acquisitions / (Dotations nettes)	218		218
(Cessions) / Reprise sur cessions	(604)		(604)
Reclassement	(1)		(1)
Valeurs au 31.12.18	311	0	311

4.6. Actifs financiers courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période		31.12.18
		+	-	
Prêts	2	3	(1)	0
Dépôts	1			1
Autres immobilisations financières	254	1 348	(1 381)	287
Valeurs brutes	257	1 351	(1 382)	288
Dépréciations	0			
Valeurs nettes	257	1 351	(1 382)	288

Les variations au titre de l'exercice 2018 s'analysaient comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.17	106		106
Acquisitions / (Dotations nettes)	1 736		1 736
(Cessions) / Reprise sur cessions	(1 555)		(1 555)
Reclassement	1		1
Valeurs au 31.12.18	288	0	288

Les liquidités non investies affectées au contrat de liquidité du Groupe sont présentées en autres immobilisations financières du fait de leur indisponibilité.

4.7. Créances clients et autres créances

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	5	3
Créances clients et comptes rattachés	10 335	9 993
Actifs sur contrats	746	1 884
Créances sur personnel et organismes sociaux	2	3
Créances fiscales - hors Impôt sur les bénéfices	1 677	1 557
Etat, Impôt sur les bénéfices	3 871	5 034
Créances diverses	3 408	1 586
Charges constatées d'avance	1 331	1 221
Valeurs brutes	21 375	21 281
Clients	(11)	(32)
Créances diverses	(19)	(318)
Dépréciations	(30)	(350)
Valeurs nettes	21 345	20 931
Échéances :		
• à moins de 1 an	19 304	18 608
• de 1 à 5 ans	2 041	2 323
• à plus de 5 ans		

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

Au 31 décembre 2019, le poste "Etat, Impôt sur les bénéfices" comprend notamment 3 479 milliers d'euros au titre du crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international (3 537 milliers d'euros au 31 décembre 2018) et une créance de Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) au titre de l'exercice civil 2018 pour 280 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2019, les créances diverses se composent pour 3 267 milliers d'euros des subventions de production nettes à recevoir contre 1 470 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

4.7.1. La dépendance vis-à-vis des clients dans un marché concentré

Les trois clients les plus importants du Groupe représentent environ 45% du chiffre d'affaires consolidé (contre 28% sur l'exercice 2018). Les cinq clients les plus importants du Groupe représentent environ 65% du chiffre d'affaires consolidé (contre 42% sur l'exercice 2018). Les dix premiers clients représentent ensemble 85% du chiffre d'affaires consolidé (contre 60% sur l'exercice 2018). La solvabilité de ces grands clients limite les risques de crédit.

En dépit de l'apparente concentration de son chiffre d'affaires, Xilam ne présente pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses principaux clients dans la mesure où la répartition des principaux clients est essentiellement le reflet de la structure de financement des œuvres produites et livrées dans l'année mais ne constitue pas une répartition stable dans le temps. Afin de maîtriser ce risque, Xilam s'attache néanmoins à nouer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du marché.

4.8. Capitaux propres

4.8.1. Composition du capital

Le capital se compose de 4 911 500 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro au 31 décembre 2019.

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2019 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 31 décembre 2018	4 911 500	(75 493)	4 836 007
Livraison d'actions gratuites		11 000	11 000
(Rachat) / Vente d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité		(773)	(773)
Au 31 décembre 2019	4 911 500	(65 266)	4 846 234

Le nombre d'actions avait évolué de la façon suivante au cours de l'année 2018 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 31 décembre 2017	4 465 000	(23 560)	4 241 440
Augmentation de capital	446 500		446 500
Livraison d'actions gratuites		147 954	147 954
(Rachat) / Vente d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité		113	113
Au 31 décembre 2018	4 911 500	(75 493)	4 836 007

4.8.2. Actions propres

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont portées en déduction des capitaux propres.

Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2019 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans d'attributions gratuites	Total	<i>En milliers d'euros</i>
Au 31 décembre 2018	64 493	11 000	75 493	282
Rachat / (Vente) d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité	773		773	23
Actions attribuées sur l'exercice	(11 000)	11 000	0	
Actions livrées sur l'exercice		(11 000)	(11 000)	(22)
Actions annulées sur l'exercice			0	
Au 31 décembre 2019	54 266	11 000	65 266	283
<i>En milliers d'euros</i>	261	22	283	

Les actions auto-détenues avaient évolué de la façon suivante au cours de l'année 2018 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans d'attributions gratuites	Total	<i>En milliers d'euros</i>
Au 31 décembre 2017	75 606	147 954	223 560	529
Rachat / (Vente) d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité	(113)		(113)	49
Actions attribuées sur l'exercice	(11 000)	11 000	0	
Actions livrées sur l'exercice		(147 954)	(147 954)	(296)
Actions annulées sur l'exercice			0	
Au 31 décembre 2018	64 493	11 000	75 493	282
<i>En milliers d'euros</i>	260	22	282	

4.8.3. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

4.8.4. Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

4.8.4.1. Plans d'achat et de souscription d'actions

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de plans d'attribution d'options d'achat ni d'options de souscription d'actions en cours.

4.8.4.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a autorisé le 9 juin 2016 puis le 7 juin 2018 le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai maximum de 26 mois, des actions sous condition de présence et/ou de performance.

Le 29 septembre 2016, le 26 septembre 2017, le 25 septembre 2018 et le 24 septembre 2019, le Conseil d'Administration a arrêté les modalités et la liste des bénéficiaires de ces quatre plans successifs.

Les principales caractéristiques de ces plans sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019 (catégorie 1)	Plan 2019 (catégorie 2)
Date de l'Assemblée Générale	09.06.16	09.06.16	07.06.18	07.06.18	07.06.18
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	10% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration				
Date du Conseil / Date d'attribution	29.09.16	26.09.17	25.09.18	24.09.19	24.09.19
Nombre total d'actions effectivement attribuées	⁽¹⁾ 150 000	⁽²⁾ 14 500	⁽³⁾ 11 000	⁽⁴⁾ 8 000	⁽⁵⁾ 3 000
Origine des actions à attribuer	Auto-détention	Auto-détention	Auto-détention	Auto-détention	Auto-détention
Nombre total d'attributaires	8	10	6	3	1
Conditions et critères d'attribution	Conditions de présence	Conditions de présence	Conditions de présence	Conditions de présence	Conditions de présence et de performance ⁽⁷⁾ (cf. détail ci-après)
Début de la période d'acquisition	29.09.16	26.09.17	25.09.18	24.09.19	24.09.19
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.03.18 ⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.09.18	27.09.18	25.09.19	24.09.20	15.02.21
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.03.19 ⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.09.19	27.09.19	25.09.20	24.09.21	15.02.22
Nombre total d'actions définitivement attribuées au 01.01.19	(135 454)	(12 500)			
Nombre total d'actions annulées au 01.01.19	(14 546)	(2 000)			
Nombre d'actions existantes au 01.01.19	-	-	11 000		
	Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice			8 000	3 000
	Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice				
	Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice			(11 000)	
Nombre d'actions existantes au 31.12.19	Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)				
	-	-	-	8 000	3 000
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	4,49	24,92	40,80	35,50	35,50

⁽¹⁾ Soit 33,6% du total maximum autorisé.

⁽²⁾ Soit 3,2% du total maximum autorisé.

⁽³⁾ Soit 2,2% du total maximum autorisé.

⁽⁴⁾ Soit 1,6% du total maximum autorisé.

⁽⁵⁾ Soit 0,6% du total maximum autorisé.

⁽⁶⁾ Le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 a modifié certaines modalités du plan d'attribution d'actions gratuites arrêté le 29 septembre 2016, en réduisant, pour 50% des actions attribuées à chacun des salariés bénéficiaires, la période d'acquisition à 1 an et près de six mois (au lieu de 2 ans).

⁽⁷⁾ Le Plan 2019 distingue deux catégories de bénéficiaires. La première catégorie ne requiert qu'une seule condition de présence. La deuxième catégorie requiert en plus de la condition de présence, des conditions de performance, de telle sorte que le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs. La condition de présence compte pour 1/3 dans le calcul de l'attribution et la condition de performance compte pour 2/3.

Résumé des conditions de performance applicables aux bénéficiaires du plan 2019 (catégorie 2)

Conditions de performance	Nombre d'actions de performance attribuées	Pourcentage de l'attribution relative à chaque condition de performance
Condition financière : pour 1/3 des actions Progression du chiffre d'affaires consolidé de Xilam Animation (périmètre comparable) entre l'exercice 2019 et 2020	1 000	<ul style="list-style-type: none"> • 0 % si progression du chiffre d'affaires < 10 % • 100 % si progression du chiffre d'affaires > = 10 %
Condition de marché : pour 1/3 des actions Performance de l'action Xilam Animation entre la moyenne du cours de bourse des 3 derniers mois de 2019 et celle des 3 derniers mois de 2020	1 000	<ul style="list-style-type: none"> • 0 % si progression du cours de bourse de l'action < 10 % • 100 % si progression du cours de bourse de l'action > = 10 %

Au 31 décembre 2019, les conditions de performance des plans en cours ont été supposées non réalisées. Une charge de personnel a néanmoins été comptabilisée au titre de la condition de marché.

4.8.5. Informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2019.

Compte-tenu de l'utilisation massive de crédits court terme adossés aux créances nées ou contractualisées et par définition fluctuantes, mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe, celui-ci ne suit pas de ratio d'endettement. La politique du Groupe est de maintenir un niveau élevé de préfinancement de ses productions.

4.9. Provisions courantes et non courantes

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période				31.12.18
		+	-(¹)	-(²)	Autres(³)	
Provisions pour retraite et assimilées	821	31			158	632
Provisions non courantes	821	31	0	0	158	632
Provisions courantes	0	0	0	0	0	0
Total	821	31	0	0	158	632
Impact sur le résultat opérationnel courant		(31)	0	0		
Impact sur les autres éléments du résultat global					(158)	

⁽¹⁾ Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

⁽²⁾ Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

⁽³⁾ Ecarts actuariels.

4.9.1. Provisions pour retraites et assimilées

4.9.1.1. Principales hypothèses actuarielles

Les engagements sont déterminés suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles long terme sur les données démographiques (rotation du personnel, mortalité) et financières (augmentation des salaires, taux d'actualisation). Ces paramètres sont revus chaque année. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles sur le montant de l'engagement est enregistrée en écarts actuariels. Ces écarts actuariels sont pris en compte directement en capitaux propres.

Les hypothèses retenues par le Groupe sont les suivantes :

	31.12.19	31.12.18
Taux d'actualisation (inflation incluse)	0,80%	1,50%
Augmentation des salaires	3,00%	3,00%

Le taux d'actualisation retenu est celui de l'indice Iboxx Corporate AA 10+.

4.9.1.2. Evolution de la provision pour retraites

(En milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Dette actuarielle à l'ouverture	632	512
Coût des services rendus sur la période	22	83
Prestations versées		
Coût financier (effet de l'actualisation)	9	7
Pertes et (gains) actuariels générés sur la période	158	30
Dette actuarielle à la clôture	821	632

4.9.1.3. Analyse des écarts actuariels enregistrés en capitaux propres

(En milliers d'euros)	2019	2018
Pertes et (gains) actuariels démographiques		104
Pertes et (gains) actuariels financiers	104	(32)
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	54	(42)
Pertes et (gains) actuariels générés sur la période	158	30

4.9.1.4. Analyse de la charge enregistrée en résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Coût des services rendus sur la période	(22)	(83)
Prestations versées		0
Total coût du personnel	(22)	(83)
Coût financier (effet de l'actualisation)	(9)	(7)
Total résultat financier	(9)	(7)
Total (charge) / produit	(31)	(90)

4.10. Impôts différés

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés se présentent de la manière suivante dans l'état de la situation financière consolidée :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Impôts différés reconnus en résultat	Autres mouvements ⁽³⁾	Impôts différés reconnus en capitaux propres ⁽²⁾	Première application de la norme IFRS 16 ⁽¹⁾	31.12.18
Impôts différés actifs	4	(2)	(10)		8	8
Impôts différés passifs	(2 436)	(1 457)	10	40	23	(1 052)
Impôts différés nets	(2 432)	(1 459)	0	40	31	(1 044)

⁽¹⁾ Première application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2.- Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

⁽²⁾ Ecarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies.

⁽³⁾ Ecarts Virements de poste à poste.

4.10.1. Origine des impôts différés

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit:

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Impôts différés reconnus en résultat	Impôts différés reconnus en capitaux propres ⁽²⁾	Première application de la norme IFRS 16 ⁽¹⁾	31.12.18
Déficits fiscaux activés	3 855	723			3 132
Amortissements dérogatoires	(6 978)	(2 194)			(4 784)
Autres décalages temporaires	691	12	40	31	608
Impôts différés nets	(2 432)	(1 459)	40	31	(1 044)

⁽¹⁾ Première application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

⁽²⁾ Ecarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies.

Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque clôture sur la base de prévisions d'activité récentes.

Les déficits fiscaux reconnus reportables indéfiniment selon la loi fiscale en vigueur, s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3 855 milliers d'euros (3 132 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

4.11. Endettement financier net / Trésorerie nette

Par endettement financier net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Daily".

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 977	2 303
Soldes créditeurs de banques	(34)	(72)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	19 943	2 231
Dettes financières non auto-liquidatives non courantes		
• Emprunts obligataires	(14 059)	(1 960)
• Emprunts	(300)	(600)
• Dettes liées aux contrats de location-financement ⁽¹⁾		(402)
Dettes financières non auto-liquidatives courantes		
• Emprunts obligataires	(641)	
• Emprunts	(302)	(613)
• Dettes liées aux contrats de location-financement ⁽¹⁾		(480)
Dettes financières non auto-liquidatives	(15 302)	(4 055)
Endettement financier net non auto-liquidatif	4 641	(1 824)
Dettes financières auto-liquidatives non courantes		
• Crédits de production	(165)	(3 526)
• Concours bancaires courants	(829)	
Dettes financières auto-liquidatives courantes		
• Crédits de production	(2 246)	(1 065)
• Concours bancaires courants	(4 947)	(1 404)
Dettes financières auto-liquidatives	(8 187)	(5 995)
Endettement financier net	(3 546)	(7 819)

⁽¹⁾ Les dettes de loyers (y compris celles liées aux contrats de location-financement) sont exclues de l'endettement net à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe dispose, au 31 décembre 2019, d'une trésorerie de 19 943 milliers d'euros, contre 2 231 milliers d'euros un an plus tôt, en forte hausse sous l'effet principalement du tirage des emprunts obligataires pour 13 000 milliers d'euros, et d'un effet de + 2 192 milliers d'euros d'augmentation de la dette auto-liquidative.

Par endettement financier structurel net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières non garanties par des contrats de vente (préachats, ventes de droits...), c'est-à-dire : (i) la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires, (ii) les actifs de gestion de trésorerie, diminués (iii) des dettes financières non auto-liquidatives à court et long terme. Les dettes de loyers (y compris celles liées aux contrats de location-financement) sont exclues de l'endettement structurel net au 1^{er} janvier 2019.

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, Le Groupe évalue un ratio d'endettement structurel net rapportant sa dette nette structurelle à ses capitaux propres consolidés.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	19 943	2 231
Emprunts obligataires	(641)	
Emprunts	(302)	(613)
Dettes liées aux contrats de location-financement ⁽¹⁾		(480)
Actifs financiers court terme	257	288
Endettement net structurel / Trésorerie nette court terme < à 1 an	19 257	1 426
Emprunts obligataires	(14 059)	(1 960)
Emprunts	(300)	(600)
Dettes liées aux contrats de location-financement ⁽¹⁾		(402)
Actifs financiers long terme	329	311
Endettement net structurel / Trésorerie nette long terme > à 1 an	(14 030)	(2 651)
Endettement net structurel total / Trésorerie nette totale (A)	5 227	(1 225)
Capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires de la société mère (B)	55 296	48 219
Ratio endettement structurel net (A/B)	na	2,5%

⁽¹⁾ Les dettes de loyers (y compris celles liées aux contrats de location-financement) sont exclues de l'endettement net à compter du 1^{er} janvier 2019.

4.11.1. Dettes financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Emprunts obligataires	14 700	13 000		(260)	1 960
Emprunts	602	2	(613)		1 213
Dettes liées aux contrats de location-financement ⁽²⁾	0			(882)	882
Crédits de production	2 411	2 094	(4 274)		4 591
Soldes créditeurs de banques	34	36	(74)		72
Concours bancaires courants	5 776	9 862	(5 490)		1 404
Total	23 523	24 994	(10 451)	(1 142)	10 122
Échéances					
• à moins d'un an	8 170				3 634
• de 1 à 5 ans	15 353				6 488
• à plus de 5 ans					

⁽¹⁾ Amortissements des frais sur emprunts.

⁽²⁾ Première application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2.- Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

4.11.1.1. Emprunts obligataires

Le 27 juillet 2017, Xilam Animation a procédé à l'émission de deux tranches obligataires, sous forme de placement privé en euro (Euro PP), d'un montant total de 15 millions d'euros dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous.

	Tranche 1	Tranche 2
Place de cotation	Euronext Paris	
Souscripteurs	Novi 2	Fédérale Assurance
Montant nominal (en milliers d'euros)	10 000	5 000
Tirages effectués au 31.12.19 (en milliers d'euros)	10 000	5 000
Maturité	6 ans	
Echéance	27 juillet 2023	
Taux d'intérêts	Euribor + 4% ⁽¹⁾	3,50%
Paieement des intérêts	Trimestriellement à terme échu	
Remboursement	In fine – sans prime	
Garanties	Néant	
Ratios	2 ratios à respecter annuellement présentés en note 6.5.1.	

⁽¹⁾Euribor flooré à -0,2% et capé à +0,26%.

Le 25 janvier 2019, Xilam Animation SA a procédé au tirage de la deuxième et dernière tranche dans le cadre du contrat mis en place le 27 juillet 2017 avec Novi 2 et Fédérale Assurance.

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Part à + de 1 an	Taux effectif
Emprunt obligataire - Tranche 1	9 798	9 360	4,35%
Emprunt obligataire - Tranche 2	4 902	4 699	4,04%
Emprunts obligataires	14 700	14 059	

4.11.1.2. Emprunts

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des emprunts :

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Agios dus (Négatif = débiteur)	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt BPIFrance - Export	600	2	300	2,92%	26.11.21
Emprunts	600	2	300		

4.11.1.3. Crédits de production

Les principales caractéristiques de ces crédits de production sont résumées dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = débiteur)	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Magic, Saison 2 - Production	165	51		165	Euribor + ⁽¹⁾	14.04.21
Mr Magoo - Production	1 210		-1		Euribor + ⁽¹⁾	07.09.20
J'ai perdu mon corps - Production	1 037				Euribor + ⁽¹⁾	21.02.20
Crédits de production	2 412	51	(1)	165		

⁽¹⁾ La marge oscille entre 1,25% et 1,50%.

4.11.1.4. Concours bancaires courants

Le Groupe a recours à des cessions Dailly pour subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels.

Les cessions de créances sont effectuées régulièrement dans le cadre d'une convention globale d'un montant maximum autorisé de 6 300 milliers d'euros qui s'appuie sur les créances liées à l'exploitation du catalogue.

Par ailleurs, pour la production *Zig & Sharko - Saison 3*, Xilam Animation a cédé les contrats dédiés au financement de la série dans le cadre d'une convention individuelle d'un montant maximum autorisé de 3 500 milliers d'euros.

Dans la mesure où tous les risques associés aux créances sont conservés par le Groupe, les créances sont maintenues à l'actif du bilan.

4.12. Dettes de loyer

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Contrats de location immobiliers	6 968	550	(792)	7 210	
Contrats de location mobiliers	1 425	1 465	(922)	882	
Total	8 393	2 015	(1 714)	8 092	0
Échéances					
• à moins de 1 an	1 135			1 229	
• de 1 à 5 ans	5 863			3 805	
• à plus de 5 ans	1 395			3 058	

⁽¹⁾ Première application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location" (cf. note 2.2.2.2. - Note de transition sur l'application de la norme IFRS 16).

4.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

(En milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77	164
Dettes diverses	4 637	4 053
Passifs sur contrat	248	
Total autres dettes non courantes	4 962	4 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 188	1 356
Dettes sur immobilisations	788	1 621
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 976	2 977
Dettes sociales	1 338	1 721
Dettes fiscales	1 417	1 520
Dettes diverses	3 093	3 477
Passifs sur contrat	2 619	3 345
Instruments financiers dérivés		18
Total autres dettes courantes	8 467	10 081
Total	15 405	17 275
Échéances :		
• à moins de 1 an	10 443	13 058
• de 1 à 5 ans	4 962	4 217
• à plus de 5 ans		

Les dettes diverses sont principalement constituées de charges à payer composées de reversements dus aux ayants-droit et de rétrocessions de droits aux Soficas.

4.14. Produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31.12.19	31.12.18
Produits constatés d'avance	197	646
Subventions d'investissement	14	21
Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel	8 709	8 562
Total	8 920	9 229
Échéances :		
• à moins de 1 an	8 920	9 177
• de 1 à 5 ans		52
• à plus de 5 ans		

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019, la trésorerie consolidée s'élève à 19 977 milliers d'euros contre 2 303 milliers d'euros au 31 décembre 2018, en augmentation de 17 674 milliers d'euros.

Flux nets de trésorerie liés à l'activité

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie liés à l'activité représentent un encaissement net de 27 181 milliers d'euros (contre 19 417 milliers d'euros au 31 décembre 2018) et résultent :

- de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts pour un montant positif de 28 996 milliers d'euros ;
- du paiement des impôts courants pour 197 milliers d'euros ;
- et de l'augmentation du besoin en fonds de roulement générant un impact négatif sur la trésorerie de 1 618 milliers d'euros.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les composantes des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour un montant négatif de 22 358 milliers d'euros (contre 23 238 milliers d'euros au 31 décembre 2018) reflètent principalement :

- les décaissements nets des cessions liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles pour 22 215 milliers d'euros, soit majoritairement des investissements dans les productions de films et séries d'animation ;
- les décaissements liés aux immobilisations corporelles, nettes des cessions, pour 146 milliers d'euros, soit essentiellement du matériel informatique.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

L'encaissement net lié aux flux de trésorerie correspondant aux opérations de financement s'élève à 12 848 milliers d'euros (contre 4 309 milliers d'euros au 31 décembre 2019) et concerne principalement :

- l'encaissement net de 13 000 milliers d'euros suite à l'émission du solde de l'emprunt obligataire ;
- l'encaissement net de 4 372 milliers d'euros relatifs aux concours bancaires courants ;

compensés par :

- le décaissement net de 2 180 milliers d'euros en remboursement des lignes de crédits de production ;
- le décaissement net de 1 246 milliers d'euros en remboursement des dettes de loyers ;
- le décaissement net de 611 milliers d'euros en remboursement des prêts bancaires ;
- le décaissement de 427 milliers d'euros d'intérêts financiers nets des intérêts reçus ;
- le décaissement net de 38 milliers d'euros relatifs aux soldes créditeurs de banques ;
- et le décaissement net de 23 milliers d'euros liés aux rachats d'actions propres.

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.19		31.12.18	
	France	Vietnam	France	Vietnam
Cadres	39	11	35	10
Agents de maîtrise		74		81
Employés	8	13	5	13
Permanents	47	98	40	104
Cadres	78		60	
Employés	74		78	
Intermittents du Spectacle	152	0	138	0
Total	199	98	178	104

6.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Monsieur Marc du Pontavice touche une rémunération fixe mensuelle de 2 milliers d'euros bruts par mois au titre de son mandat social de Directeur Général. Les frais de déplacement de Monsieur Marc du Pontavice dans le cadre de son mandat sont également pris en charge par Xilam Animation.

Aux termes d'une convention conclue le 1^{er} janvier 2017, Les Films du Gorak (société dont le gérant majoritaire est Monsieur Marc du Pontavice) réalise au profit de Xilam Animation des prestations de services de production (recherche et développement de projets, recherche de financements, suivi de la production des œuvres, négociation de contrats de distribution) moyennant une rémunération forfaitaire mensuelle de 30 milliers d'euros HT, soit une rémunération annuelle de 360 milliers d'euros HT.

Une rémunération supplémentaire peut être allouée, sous réserve de validation par le Conseil d'administration de Xilam Animation, dans le cas où Les Films du Gorak participerait à la négociation et à la finalisation de contrats de distribution à caractère exceptionnel (notamment eu égard à leur montant).

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 10 avril 2018 aux termes duquel, la rémunération forfaitaire mensuelle de la société Les Films du Gorak a été portée de 30 milliers d'euros HT à 45 milliers d'euros HT, soit une rémunération annuelle de 540 milliers d'euros HT, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 25 septembre 2019.

Plusieurs partenaires financiers de Xilam Animation (notamment des plateformes numériques préachetant ou commanditant des séries produites ou fabriquées par la Société) avaient en effet émis le souhait que les prestations de services de production fournies par Les Films du Gorak soient valorisées, individualisées et identifiables pour chaque série concernée, conduisant à la signature de contrats de services de production entre Xilam Animation et Les Films du Gorak portant sur une série déterminée.

L'avenant a donc pour objet de prévoir que seront déduites de la rémunération forfaitaire prévue dans la convention de prestation technique de services de production tout versement effectué par Xilam Animation (ou par toute société affiliées à la Société) à la société Les Films du Gorak au titre de contrats de prestations de service de production liés spécifiquement à un programme audiovisuel, de manière à ce que la rémunération forfaitaire mensuelle versée par Xilam Animation à la société Les Films du Gorak n'excède jamais celle prévue par la convention de prestation susvisée.

Au titre de cette convention, et compte tenu de la nouvelle convention détaillée ci-dessous, Xilam Animation a comptabilisé une charge de 451 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Aux termes d'une convention de prestation technique de services de production conclue le 22 mai 2019, la société Xilam Studio Paris, filiale à 100% de Xilam Animation, a confié à la société Les Films du Gorak la

production exécutive de la série d'animation *Chip'N'Dale*, commanditée et financée par la société Walt Disney EMEA Productions Ltd, moyennant une rémunération totale de 200 milliers d'euros HT pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2020. Toute prolongation de services de la société Les Films du Gorak sera facturée sur une base mensuelle de 11 milliers d'euros HT. Il est rappelé que le montant prévu dans cette convention sera déduit des rémunérations à revenir à la société Les Films du Gorak en application des termes de la convention cadre de prestations techniques de services de production.

Au titre de cette convention, Xilam Studio Paris a comptabilisé une charge de 89 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Président Directeur Général de Xilam ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique, ni d'indemnité en cas de cessation de son mandat.

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2019 aux autres membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Xilam Animation et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	24	24
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾		
Indemnités de départ ou de fin de contrat		
Autres avantages à long terme		
Paiements fondés sur des actions		
Total	24	24

⁽¹⁾ Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charges au titre de l'exercice.

⁽²⁾ Coûts des services rendus sur la période.

6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

L'application de la norme IAS 24 impose aux groupes de détailler les opérations réalisées avec les parties liées.

Les sociétés suivantes ont été identifiées comme parties liées :

- MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Monsieur Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- Les Films du Gorak SARL, dont Monsieur Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- One World Films SARL, dont Monsieur Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire,
- Xilam Group SAS, dont MDP Audiovisuel SARL est président, représenté par Monsieur Marc du Pontavice, gérant majoritaire.

	31.12.19				31.12.18'			
	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	Xilam Group	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	Xilam Group
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Eléments relevant de l'état de la situation financière								
Immobilisations incorporelles		451				540		
Créances clients		1					128	
Dettes fournisseurs	32	159						
Autres dettes courantes	49				433			

	2019				2018			
	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	Xilam Group	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	Xilam Group
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Eléments relevant du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1	1	30	1	1	1	30	1
Autres produits opérationnels courants			2				2	
Achats		(89)						
Autres charges opérationnelles courantes	(99)				(232)			

6.4. Engagements

6.4.1. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

6.4.1.1. Engagements donnés sur locations non résiliables

Suite à l'application de la norme IFRS 16 - "Contrats de location", au 1^{er} janvier 2019, il n'y a plus d'engagements donnés sur des contrats de location immobiliers non résiliables du Groupe.

6.4.1.2. Autres engagements donnés

Au 31 décembre 2019, Xilam est engagée à investir dans la production de séries pour un montant de 18 055 milliers d'euros contre 8 840 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Parallèlement, Xilam bénéficie d'engagements de financement sur les dites séries pour un montant au moins égal à 90% des engagements donnés.

6.4.2. Engagements hors bilan liés aux financements du Groupe

6.4.2.1. Emprunts obligataires

Au titre des emprunts obligataires, Xilam Animation s'est engagée à respecter les ratios financiers qui sont détaillés dans la note 6.5.1.

6.4.2.2. Emprunts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Nantissements des revenus du catalogue donnés en garantie à hauteur des lignes de financement existantes	0	310

6.4.2.3. Crédits de production et concours bancaires courants

Les crédits autorisés non utilisés se répartissent de la manière suivante :

- 51 milliers d'euros au titre des crédits de production ;
- 4 024 milliers d'euros au titre des autorisations de tirage sur les cessions Dailly ;
- 800 milliers d'euros au titre des autorisations de découvert.

6.4.2.4. Instruments financiers

Au 31 décembre 2019, la valeur des instruments dérivés externes sur couvertures de taux de change est positive de 16 milliers d'euros et porte exclusivement sur un contrat à terme de vente de devises USD/EUR pour un montant nominal de 1 320 milliers de dollars américain (contre-valeur de 1 154 milliers d'euros).

6.4.3. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam au 31 décembre 2019.

6.5. Risques

6.5.1. Risque de liquidité

Les emprunts obligataires, dont les principales caractéristiques sont décrites en note 4.11.1.1., sont assortis de deux ratios financiers à respecter annuellement :

- un ratio d'endettement net consolidé rapporté au résultat opérationnel courant "Ratio de Levier" qui doit être inférieur à 2,5 pour les exercices 2017 et 2018, à 2,3 pour l'exercice 2019 et à 1,8 pour les exercices suivants ;
- un ratio d'endettement net consolidé rapporté aux fonds propres "Ratio de Gearing" qui doit être inférieur à 1,5 à tout moment.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2019, ces ratios financiers sont respectés par le Groupe.

6.5.2. Risque de taux d'intérêt

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 décembre 2019 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	19 977	19 977		
Actifs financiers à taux variable	0			
Actifs financiers non exposés	0			
Actifs financiers⁽¹⁾	19 977	19 977	0	0
Passifs financiers à taux fixe	(5 504)	(505)	(4 999)	
Passifs financiers à taux variable	(18 019)	(7 665)	(10 354)	
Passifs financiers non exposés	0			
Passifs financiers⁽²⁾	(23 523)	(8 170)	(15 353)	0

⁽¹⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie.

⁽²⁾ Dettes financières.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Taux fixe	Taux variable	Non exposés
Actifs financiers ⁽¹⁾	19 977	19 977		
Passifs financiers ⁽²⁾	(23 523)	(5 504)	(18 019)	
Position nette avant gestion	(3 546)	14 473	(18 019)	0
Couverture	0			
Position nette après gestion	(3 546)	14 473	(18 019)	0
Sensibilité ⁽³⁾	(180)		(180)	

⁽¹⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie.

⁽²⁾ Dettes financières.

⁽³⁾ Impact en année pleine.

Une hausse instantanée des taux d'intérêt de 100 points de base aurait un impact direct négatif sur le résultat financier de 180 milliers d'euros.

Xilam n'envisage pas de mettre en place une couverture de taux à court terme pour couvrir ce risque.

6.5.3. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change opérationnel sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires facturé dans une devise distincte de celle de la société à l'origine de la transaction, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 7 405 milliers d'euros, soit 33% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	GBP	USD	VND
Chiffre d'affaires	7 405	60	58	170	7 104	13

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des reportings de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise.

Au 31 décembre 2019, Xilam Animation a souscrit à un contrat à terme de ventes de devises lui permettant de se prémunir contre les variations futures du dollar face à l'euro.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Devise	Contrepartie	Notionnel	Echéance			Juste valeur
				< 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 12 mois	
Ventes à terme devises	USD	EUR	1 154	198	195	761	16

Au 31 décembre 2019, l'exposition du Groupe au risque de change opérationnel se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Risque lié aux variations de l'euro							
	Total	CAD/EUR	CHF/EUR	GBP/EUR	MYR/EUR	SEK/EUR	USD/EUR	VND/EUR
Actifs	4 979	17	60	76	327		4 336	163
Passifs	(283)			(15)		(15)	(109)	(144)
Hors bilan	0							
Position nette avant gestion	4 696	17	60	61	327	(15)	4 227	19
Couverture	(1 154)						(1 154)	
Position nette après gestion	3 542	17	60	61	327	(15)	3 073	19
Sensibilité ⁽¹⁾	(35)	(0)	(1)	(1)	(3)	0	(31)	(0)

⁽¹⁾ Impact en année pleine.

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 3 542 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une diminution uniforme de 10% de chacune des devises face à l'euro aurait un impact négatif de 35 milliers d'euros sur le résultat net du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque de change financier sur les comptes bancaires et les avances libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la société concernée. Le Groupe s'attache à maintenir les soldes de ses comptes en devises à un niveau bas, de manière à assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises, et à limiter au maximum les avances consenties en devises.

Au 31 décembre 2019, l'exposition du Groupe au risque de change financier se présente comme suit :

	Risque lié à la variation de l'euro			Risque lié à la variation du dong vietnamien	
	Total <i>(En milliers d'euros)</i>	USD/EUR	VND/EUR	Total <i>(En millions de dong)</i>	USD/VND
Actifs	2 012	2 010	2	3 552	3 552
Passifs	0			0	
Hors bilan	0			0	
Position nette avant gestion	2 012	2 010	2	3 552	3 552
Couverture	0			0	
Position nette après gestion	2 012	2 010	2	3 552	3 552
Sensibilité ⁽¹⁾	(20)	(20)	(0)	(36)	(36)

⁽¹⁾ Impact en année pleine.

Une baisse du dollar et du dong vietnamien de 10% face à l'euro aurait un impact négatif de 20 milliers d'euros sur le résultat net du Groupe. Une baisse de 10% du dollar face au dong vietnamien aurait un impact négatif de 36 millions de dong vietnamien sur le résultat net du Groupe.

6.5.4. Risque de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes (cf. détail en paragraphes 4.11.1.3. et 4.11.1.4.).

Les débloquages sont réglementés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production.

L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, partie intégrante au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 800 milliers d'euros et 4 300 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

6.5.5. Risque sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2019, Xilam Animation détient en autocontrôle 65 266 titres (11 000 titres détenus affectés aux plans d'actions gratuites, 50 037 titres détenus affectés à des opérations de croissance externe, et 4 229 titres détenus au travers du contrat de liquidité confié à Louis Capital Markets).

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des actions Xilam Animation est supérieure à la valeur d'acquisition des actions comptabilisées au bilan de Xilam Animation. Par conséquent, la provision pour dépréciation qui avait été constituée à hauteur de 20 milliers d'euros au 31 décembre 2018, afin d'ajuster la valeur des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité à leur valeur de marché, a été repise.

6.6. Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les autres actifs non courants, les créances clients, les autres actifs courants, et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, les dettes de loyers courantes et non courantes et les autres dettes courantes et non courantes ;
- d'instruments dérivés.

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définis ci-avant, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, le Groupe applique les méthodes d'évaluation du niveau 1.

Les tableaux ci- après présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux définis ci- avant (à l'exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.19				Niveau hiérarchique
	Valeur comptable			Coût amorti	
	Juste valeur	Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat		
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants	329			329	na
Actifs financiers courants	257			257	na
Créances clients et comptes rattachés	10 324			10 324	na
Actifs sur contrats	746			746	na
Autres créances	6 404			6 404	na
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 977		19 977		1
Passifs financiers					
Dettes financières non courantes	15 353			15 353	na
Dettes de loyers non courantes	7 258			7 258	na
Autres dettes non courantes	4 962			4 962	na
Dettes financières courantes	8 170			8 170	na
Dettes de loyers courantes	1 135			1 135	na
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	1 976			1 976	na
Autres dettes courantes	5 848			5 848	na
Passifs sur contrats	2 619			2 619	na

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.18				Niveau hiérarchique
	Valeur comptable			Coût amorti	
	Juste valeur	Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat		
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants	311			311	na
Actifs financiers courants	288			288	na
Créances clients et comptes rattachés	9 961			9 961	na
Actifs sur contrats	1 884			1 884	na
Autres créances	4 052			4 052	na
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 303		2 303		1
Passifs financiers					
Dettes financières non courantes	6 488			6 488	na
Autres dettes non courantes	4 217			4 217	na
Dettes financières courantes	3 634			3 634	na
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	2 977			2 977	na
Autres dettes courantes	6 718			6 718	na
Passifs sur contrats	3 345			3 345	na
Instruments financiers dérivés passifs	18	18			2

Le Groupe n'a opéré aucun transfert de niveau sur la période.

6.7. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8, le Groupe découpe son activité en fonction des secteurs opérationnels suivis par la Direction.

Le Groupe Xilam exerce son activité sur un secteur unique : la production d'œuvres audiovisuelles ainsi que des produits dérivés qui découlent de cette activité. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur opérationnel à ce jour.

6.8. Evénements post-clôture

6.8.1. Acquisition de Cube Creative

Le 20 janvier 2020, Xilam Animation a finalisé l'acquisition de 50,1% du capital et des droits de vote de Cube Creative pour un prix de 2,53 millions d'euros dont 1,01 million d'euros par voie de souscription à une augmentation de capital de Cube Creative. Le chiffre d'affaires moyen de Cube Creative sur les trois dernières années est de l'ordre de 5 millions d'euros. Le périmètre acquis sera consolidé pour la première fois dans les comptes de Xilam au 30 juin 2020.

Xilam se félicite de la réalisation effective de cette opération de croissance externe. En ligne avec sa stratégie d'accélération des productions d'animations en 3D et images de synthèse, Xilam se dote par cette opération d'une équipe de talents unique, experte sur ces technologies de pointe, au positionnement et à l'image de marque solidement ancrés dans le marché. Ce rapprochement permet à Xilam de poursuivre la croissance de ses livraisons de programmes d'animation et de l'accélérer à moyen-terme.

Fondée en 2002 et basée à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Cube Creative est un studio intégré de production de films d'animation en images de synthèse qui œuvre sur un nombre très varié de formats : court-métrages, vidéo-clips, spots publicitaires, films "grands formats" en relief, séries et longs métrages. Elle compte parmi ses clients des marques célèbres comme Cartier, Lu, Total, Kelloggs ou encore Skoll, des parcs d'attraction, mais aussi les grandes chaînes de télévision française. Cube Creative développe avec succès depuis quelques années des productions propriétaires telles que les séries *Athleticus* (diffusée sur Arte), *Kaeloo* (sur Canal+, Teletoon+, C8), ou encore *Tangranimo* (en cours pour France Télévisions) et *Pfffirates* (en cours pour TF1). Elle dispose par ailleurs de nombreux projets de qualité en développement.

En s'associant à Xilam, Cube Creative bénéficiera de la puissance commerciale de Xilam en France et à l'international, de son accès privilégié aux plateformes numériques, ainsi que de son savoir-faire en digitalisation, de ses ressources et de son expertise éditoriale.

6.8.2. Épidémie COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire mondiale du Covid-19, Xilam a pris des mesures visant à protéger la santé de ses collaborateurs, tout en assurant la poursuite de l'activité normale. Compte tenu des dernières annonces de la Présidence de la République et du gouvernement, Xilam a mis en œuvre son plan de continuité d'activité, permettant aux équipes de travailler à distance. Près de la totalité de l'effectif de l'entreprise (incluant les intermittents) est actuellement en télétravail.

A ce jour, de façon générale, l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité de Xilam est relativement faible. Malgré le télétravail, le niveau de productivité de Xilam reste très satisfaisant. Les deux seuls impacts recensés à date sont, d'une part les difficultés des équipes de production pour l'enregistrement des voix de comédiens, et d'autre part, uniquement pour quelques collaborateurs plus éloignés des zones urbaines, un équipement informatique avec faible niveau de bande passante. Ces impacts sur les activités de production sont très limités et ne devraient donc pas avoir de conséquences majeures.

En ce qui concerne ses activités de vente, Xilam est également bien protégé, du fait de son business model, à savoir les cycles longs qui sont relativement imperméables à la conjoncture. Il n'y a donc pas d'impact recensé à date sur les commandes, que ce soit au niveau des nouvelles productions que sur le catalogue.

Par ailleurs, les plateformes de streaming restent très actives : les productions avec prises de vue réelles étant à l'arrêt, l'animation bénéficie d'une attention particulière.

Les principaux risques et incertitudes auxquels Xilam est confrontée sont les suivants :

- un impact de qualité ou de retard dans la livraison des programmes d'animation produits ;
- un impact sur le carnet de commande des nouvelles productions et sur la distribution du catalogue.

A ce jour, même si Xilam n'a pas identifié d'impact majeur défavorable de l'épidémie du Covid-19 sur ses activités de production et de vente, aucune estimation ne peut être faite à date. Xilam anticipe le rattrapage sur 2021 de tout décalage qui serait constaté au cours des prochaines semaines de confinement.

Aucun autre événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

6.9. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2018 et 2019 pour chacun des commissaires aux comptes de Xilam Animation S.A. s'élèvent à :

	Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes				PricewaterhouseCoopers Audit				Réseau PricewaterhouseCoopers Audit				Total				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
<i>(en milliers d'euros)</i>																	
Audit																	
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>																	
• Xilam Animation S.A. (société mère)	46	42	71	73	58	53	99	99			0	0	105	95	55	31	
• Filiales intégrées globalement	19	15	29	27	1	1	1	1			0	0	19	16	10	5	
<i>Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾</i>																	
• Xilam Animation S.A. (société mère)			0	0			0	0	66	200	100	100	66	200	35	64	
• Filiales intégrées globalement			0	0			0	0			0	0	0	0	0	0	
Total	65	57	100	100	59	54	100	100	66	200	100	100	190	310	100	100	

⁽¹⁾ Ces honoraires sont principalement constitués de frais engagés dans le cadre d'une due diligence.

XILAM ANIMATION

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

**Compagnie Européenne de
Contrôle des Comptes**
3, rue du Docteur Dumont
92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Xilam Animation,
Xilam Animation
57, boulevard de la Villette
75010 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Xilam Animation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.2.2 de l'annexe des comptes consolidés qui détaille les modalités et l'impact de la première application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

Risque identifié

Xilam Animation crée, produit et distribue des programmes originaux destinés aux enfants et à toute la famille, pour la télévision, le cinéma et les plateformes numériques.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par les films et les séries d'animation produits par Xilam Animation. La valeur nette comptable de ces œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques, hors productions en cours, s'élèvent à 57,7 m€ au 31 décembre 2019.

Comme indiqué dans les notes 2.5.9.1 et 2.5.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable, à la date de la situation, le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice sur les recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de vie de dix, voire exceptionnellement quinze ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

Nous avons considéré l'évaluation des œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques comme un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif de ces immobilisations incorporelles dans les états financiers et de leur sensibilité aux hypothèses de recettes futures retenues par la Direction.

Procédures mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux sur l'évaluation des œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques ont notamment consisté à :

- a. prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation du calcul des amortissements et dépréciations des œuvres audiovisuelles ;
- b. vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des amortissements et dépréciations des films et séries d'animation est approprié ;

- c. analyser la cohérence des hypothèses de prévisions de recettes futures retenues par la Direction pour les films et séries d'animations concernés au regard des recettes de la période, de l'historique de recettes et des contrats de vente déjà conclus ou en cours de finalisation ;
- d. effectuer des entretiens avec la Direction afin de compléter notre analyse sur les principales hypothèses utilisées dans l'estimation des recettes prévisionnelles ;
- e. comparer les prévisions de recettes futures utilisées dans le cadre du calcul des amortissements et dépréciations de cette année aux prévisions de recettes utilisées lors de l'exercice précédent ;
- f. comparer les recettes prévisionnelles 2019 utilisées dans le calcul des amortissements et dépréciations de l'année précédente avec les recettes réelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 23 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Xilam Animation par votre Assemblée Générale du 28 juin 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par vos statuts en date du 7 juillet 1999 pour le cabinet Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes, dans la 21^{ième} année, dont 18 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 30 avril 2020,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes

Alexis Rey

François Caille

Comptes sociaux

Sommaire

Tableaux de synthèse.....	149
Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019	149
Bilans aux 31 décembre 2018 et 2019	150
Notes annexes aux comptes sociaux	151
1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice	151
1.1. Activités	151
1.2. Faits significatifs de la période.....	152
2. Principes, règles et méthodes comptables	154
2.1. Principes généraux	154
2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux.....	154
2.3. Utilisation d'estimations.....	154
2.4. Approbation des comptes	155
2.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires	155
2.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)	156
2.7. Crédit d'impôt audiovisuel et cinéma.....	156
2.8. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).....	156
2.9. Produits et charges exceptionnels.....	157
2.10. Immobilisations incorporelles	157
2.11. Immobilisations corporelles	159
2.12. Immobilisations financières.....	159
2.13. Stocks	160
2.14. Créances d'exploitation	160
2.15. Valeurs mobilières de placement.....	160
2.16. Disponibilités	160
2.17. Provisions pour risques et charges	160
2.18. Instruments financiers dérivés.....	161
2.19. Intégration fiscale	161
2.20. Opérations en devises	162
3. Notes sur le compte de résultat	162
3.1. Chiffre d'affaires	162
3.2. Subventions	163
3.3. Production immobilisée.....	163
3.4. Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges.....	163
3.5. Autres produits	163
3.6. Autres achats et charges externes	164
3.7. Impôts, taxes et versements assimilés	164
3.8. Charges de personnel.....	164
3.9. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	165
3.10. Autres charges	165
3.11. Résultat financier.....	165
3.12. Résultat exceptionnel	166
3.13. Impôts sur le résultat	166
4. Notes sur le bilan.....	167
4.1. Immobilisations incorporelles	167
4.2. Immobilisations corporelles	167
4.3. Immobilisations financières.....	168
4.4. Actif circulant et autres actifs.....	170
4.5. Valeurs mobilières de placement.....	171
4.6. Capitaux propres	171
4.7. Autres fonds propres	174
4.8. Provisions pour risques et charges	174
4.9. Endettement financier net / Trésorerie nette.....	175
4.10. Autres dettes	178
4.11. Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	178
5. Autres informations.....	179
5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie	179

5.2.	Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs.....	180
5.3.	Engagements	182
5.4.	Société consolidante	183
5.5.	Evénements post-clôture	184
5.6.	Honoraires des commissaires aux comptes	185
6.	Tableau des filiales et participations.....	185

Tableaux de synthèse

Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	3.1	20 262	17 609
Subventions	3.2	7 848	6 540
Production immobilisée	3.3	20 100	22 671
Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges ⁽¹⁾	3.4	451	625
Autres produits	3.5	741	182
Total des produits d'exploitation		49 402	47 627
Variation de stocks		(8)	(7)
Autres achats et charges externes	3.6	(13 303)	(15 381)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.7	(500)	(426)
Charges de personnel	3.8	(10 044)	(10 999)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3.9	(18 285)	(15 179)
Autres charges	3.10	(1 509)	(2 188)
Total des charges d'exploitation		(43 649)	(44 180)
Résultat d'exploitation		5 753	3 447
Produits de participation ⁽²⁾		116	77
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾		1	1
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges ⁽³⁾		532	415
Différences positives de change		17	58
Total des produits financiers		666	551
Dotations aux dépréciations et provisions		(96)	(157)
Intérêts et charges assimilées ⁽⁴⁾		(831)	(742)
Différences négatives de change		(77)	(220)
Total des charges financières		(1 004)	(1 119)
Résultat financier	3.11	(338)	(568)
Résultat courant avant impôts		5 415	2 879
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		42	92
Reprises sur provisions et transferts de charges ⁽⁵⁾		1 232	2 015
Total des produits exceptionnels		1 274	2 107
Sur opérations de gestion		(2)	(32)
Sur opérations en capital		(97)	(531)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(10 385)	(6 667)
Total des charges exceptionnelles		(10 484)	(7 230)
Résultat exceptionnel	3.12	(9 210)	(5 123)
Impôts sur le résultat	3.13	3 206	3 551
Résultat net		(589)	1 307
⁽¹⁾ dont transferts de charges		23	(811)
⁽²⁾ dont produits concernant les entreprises liées		116	77
⁽³⁾ dont transferts de charges		449	415
⁽⁴⁾ dont intérêts concernant les entreprises liées		(25)	
⁽⁵⁾ dont transferts de charges		22	296

Tableaux de synthèse

Bilans

Bilans aux 31 décembre 2018 et 2019

	Notes	31.12.19			31.12.18
		Valeurs brutes	Amortissements /Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actif (en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	4.1	211 076	(146 249)	64 827	61 301
Immobilisations corporelles	4.2	649	(318)	331	363
Immobilisations financières ⁽¹⁾	4.3	7 544	(6 046)	1 498	1 531
Actif immobilisé		219 269	(152 613)	66 656	63 195
Stocks		0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes ⁽²⁾	4.4	155		155	246
Créances clients et comptes rattachés ⁽²⁾	4.4	11 560	(11)	11 549	11 885
Autres créances ⁽²⁾	4.4	9 457	(19)	9 438	11 672
Valeurs mobilières de placement	4.5	22		22	22
Comptes de dépôts et disponibilités	4.9	18 200		18 200	1 954
Actif circulant		39 394	(30)	39 364	25 779
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	4.4	1 204		1 204	840
Ecarts de conversion actif	4.11	27		27	10
Autres actifs		1 231	0	1 231	850
Total actif		259 894	(152 643)	107 251	89 824
⁽¹⁾ dont à moins d'un an				518	552
⁽²⁾ dont à plus d'un an				2 524	2 942
Passif (en milliers d'euros)	Notes			31.12.19	31.12.18
Capital social (entièrement versé)				491	491
Prime d'émission				21 979	21 979
Réserve légale				49	47
Autres réserves				4 536	4 536
Report à nouveau				14 228	12 923
Résultat de l'exercice				(589)	1 307
Provisions règlementées				26 937	17 762
Capitaux propres	4.6			67 631	59 045
Subventions à la production				1 058	3 855
Autres fonds propres	4.7			1 058	3 855
Provisions pour risques et charges	4.8			824	654
Autres emprunts obligataires ⁽³⁾				15 000	2 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽³⁾				8 819	7 277
Emprunts et dettes financières	4.9			23 819	9 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	4.10			958	1 435
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	4.10			1 619	1 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽³⁾	4.10			2 886	4 062
Autres dettes ⁽³⁾	4.10			7 346	7 649
Autres dettes				12 809	14 861
Produits constatés d'avance ⁽³⁾	4.10			1 096	2 107
Ecarts de conversion passif	4.11			14	25
Autres passifs				1 110	2 132
Total Passif				107 251	89 824
⁽³⁾ dont à plus d'un an				20 979	10 395

Notes annexes aux comptes sociaux

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les comptes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Activités

Xilam Animation est une société de production audiovisuelle fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimédia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration.

Studio majeur de l'animation, Xilam Animation crée, produit et distribue des programmes originaux dans plus de 190 pays pour les enfants et les adultes, diffusés à la télévision, au cinéma et sur les plateformes de streaming SVoD (Netflix, Disney+, Amazon, NBC Universal, ...) et ADVoD (YouTube, Facebook, ...).

Avec une créativité et une capacité d'innovation mondialement reconnues, une expertise éditoriale et commerciale à la pointe de son industrie, Xilam Animation se positionne comme un acteur incontournable dans un marché en forte croissance. Xilam Animation construit chaque année de véritables succès et capitalise sur de puissantes marques historiques (*Oggy et les cafards*, *Zig & Sharko*, ...) et nouvelles (*Oggy Oggy* en préscolaire, *Moka*, *Mr. Magoo*, *J'ai perdu mon corps*, ...), qui assoient et élargissent un puissant catalogue constitué de plus de 2 200 épisodes et 2 longs métrages.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam Animation, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

1.2. Faits significatifs de la période

1.2.1. Activité de production

1.2.1.1. Productions terminées en 2019

- **Mr. Magoo** (78 x 7') : adaptée de la série originale créée par John Hubley en 1949, cette série est entrée en production début 2017 suite à l'acquisition des droits par France Télévisions et Cartoon Networks. Les derniers épisodes de la série ont été livrés au cours du premier semestre 2019. Dreamworks Animation (Classic Media) a acquis les droits exclusifs de distribution pour les Etats-Unis. La série sera diffusée sur la plateforme CBS All Access.
- **Zig et Sharko - Saison 3** (78 x 7') : préachetée par Gulli et les diffuseurs des saisons précédentes, la hyène, la sirène et le requin nous replongent dans une troisième saison très attendue. La livraison des derniers épisodes s'est achevée fin 2019.
- **Coach me if you can** (52 x 13') : une nouvelle création originale du studio Xilam Animation qui traite avec décalage de l'univers footballistique. Une comédie qui va droit au but mais dont le foot n'est qu'un terrain de jeu. C'est l'histoire d'une amitié improbable entre Erico Platana, le plus grand champion de foot et Daniel Sissou, son plus grand fan. Les derniers épisodes de la série ont été livrés au cours du second semestre 2019 pour une diffusion attendue en 2020.
- **J'ai Perdu Mon Corps** : première incursion du studio dans l'animation à destination des adultes, ce long-métrage, réalisé par Jérémy Clapin, est une adaptation du roman "Happy Hand" de Guillaume Laurant. L'histoire se déroule à Paris, où la main tranchée d'un jeune homme s'échappe d'une salle de dissection, bien décidée à retrouver son corps. Au cours de sa cavale semée d'embûches à travers la ville, elle se remémore toute sa vie commune avec lui, jusqu'à sa rencontre avec Gabrielle. Sorti dans les salles en France le 6 novembre 2019 et diffusé mondialement sur Netflix depuis le 28 novembre 2019, il a remporté les plus hautes distinctions dans les plus grands festivals internationaux (Grand Prix de la Semaine de la Critique à Cannes, Cristal du long métrage et Prix du public à Annecy et César du meilleur film d'animation et de la meilleure musique originale). Il a également été nommé pour l'Oscar du meilleur film d'animation.

1.2.1.2. Productions en cours

- **Moka** (78 x 7') : une nouvelle création originale du studio Xilam Animation, dont le niveau de préventes internationales témoigne du potentiel de cette série, qui allie les traits caractéristiques de la comédie et de la série d'aventure pour séduire sa future audience. Petit croco naïf et intrépide, Moka, le fils du roi de la savane, décide de partir explorer son vaste royaume. Cerise, une courageuse rhinocéros de la garde royale, part avec lui pour assurer sa protection. Mais à son grand désespoir, l'insatiable curiosité de Moka et son attitude impulsive les mettent sans arrêt dans des situations impossibles. En France, la série sera diffusée sur Gulli. Les premiers épisodes ont été livrés au cours de l'année 2019.
- **Les contes de Lupin** (anciennement **Petit Méchant Loup**) (78 x 7') : la série relate l'histoire d'un gentil loup qui s'infiltré dans les contes en prenant la place du héros et prend plaisir à semer la pagaille au lieu de suivre le conte tel qu'il est écrit. Ce concept original a déjà séduit de nombreux diffuseurs, dont France Télévisions pour le marché français. Les premiers épisodes ont été livrés fin 2019.

- **Oggy Oggy** (156 x 7') : première série originale d'animation française commandée par Netflix avec deux saisons consécutives. Cette adaptation en images de synthèse et destinée à un public préscolaire de la franchise mondialement connue **Oggy et les cafards** mettra en scène le personnage d'Oggy, libéré de l'infatigable tyrannie des cafards, dans un monde fantaisiste peuplé d'une communauté colorée de chats. *Oggy Oggy* est un petit chat singulier, plein de curiosité et d'enthousiasme. Il aime plus que tout partir à la rencontre de ses voisins pour les entraîner dans de folles aventures. Xilam conserve les droits de distribution télévisuels (2^{ème} fenêtre) ainsi que les droits merchandising dans le monde entier.

1.2.1.3. Productions en développement

Les équipes de création de Xilam travaillent également sur la huitième saison d'*Oggy* et des projets inédits :

- **Oggy et les cafards Next generation** (78 x 7') : Oggy accueille pour les vacances la fille de ses amis Indiens : Piya, un éléphant de 7 ans et déjà 158 kilos ! Infatigable, sensible et insouciant, la jeune pachyderme va venir bousculer le train-train quotidien du chat bleu, qui va devoir apprendre à jouer au parent intérimaire. Une aubaine pour les cafards, qui voient en Piya un nouveau moyen de pourrir la vie d'Oggy !
- **Trico** (78 x 7') : une comédie cartoon 3D qui retrace l'histoire d'un mouton globe-trotter de retour de voyage qui cherche à initier son troupeau aux merveilles de la civilisation moderne.
- **Lucy Lost** (10 x 26') : un feuilletonnant adapté du roman "Listen to the Moon" de l'auteur britannique Michael Morpurgo, retraçant, en 1915, l'histoire d'un pêcheur et de son jeune fils qui découvrent une jeune fille d'une dizaine d'années blessée et affamée sur une île déserte au large de la Cornouailles.
- **Gemma's quest** (52 x 13') : A Floks, un adorable jeu de plateau, la routine des pions est perturbée par l'intrépide Gemma, une jeune fille venue d'ailleurs qui a du mal à suivre les règles du jeu. Mais sa capacité à réfléchir différemment devient un atout lorsque l'infâme Raklor se met en tête de conquérir Floks. Avec ses trois amis déjantés, Nuts l'écureuil immature, Wiki la chauve-souris intello et Poggs, le poney narcissique, Gemma va tout faire pour protéger son monde d'adoption. Les dés sont lancés !

1.2.2. Activité de catalogue

Le chiffre d'affaires catalogue sur 2019 a été impacté par la combinaison de deux facteurs distincts :

- le décalage sur 2020 de la signature du renouvellement de quelques propriétés parmi les plus importantes du catalogue de Xilam ;
- l'effet indirect de l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les plateformes de streaming. En acquérant des droits mondiaux, ces dernières renchérissent le niveau des préventes mais réduisent mécaniquement les droits restants disponibles lors du premier cycle d'exploitation. Cela a pour effet de reporter d'autant la montée en puissance du catalogue.

Les revenus d'exploitation sur YouTube poursuivent leur progression. Afin de garantir un meilleur contrôle et d'optimiser ses revenus sur le long terme, Xilam Animation a poursuivi le développement de ses chaînes officielles (au détriment des chaînes UGC non-propriétaires), qui représentent désormais près de la totalité de son audience. 2019 a également marqué la poursuite de sa stratégie de développement international, en particulier en Asie et en Amérique du Sud, après la montée en puissance des Etats-Unis en 2018.

1.2.3. Autres faits marquants

1.2.3.1. Contrat avec Disney pour la production de la série *Chip’N’Dale*

Xilam Animation a signé un contrat avec Disney pour la fabrication de la série *Chip’N’Dale* (39 x 7’), d’après les célèbres personnages *Tic & Tac*, destinée à leur nouvelle plateforme de streaming Disney+. Dans le cadre de cette collaboration, la société Xilam Studio Paris, détenue à 100% par Xilam Animation, a été créée le 1^{er} avril 2019.

1.2.3.2. Acquisition de Cube Creative

Le 6 juin 2019, Xilam Animation a annoncé être entré en négociation exclusive avec le studio français Cube Creative, spécialiste de la production d’animation en images de synthèse et en 3D. Ce projet de rapprochement permettrait à Xilam de renforcer son outil de production et sa capacité d’innovation. Le 20 janvier 2020, Xilam Animation a finalisé l’acquisition de 50,1% du capital et des droits de vote de Cube Creative (cf. note 5.5.1.).

1.2.3.3. Liquidation de Igloo Production GmbH

La filiale allemande Igloo Production GmbH a été liquidée le 30 juillet 2019.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1.Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l’entreprise :

- continuité de l’exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels (règlements ANC n° 2014- 03 modifiés).

2.2.Bases d’évaluation utilisées pour l’établissement des comptes sociaux

La méthode de base, retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est celle du coût historique.

2.3.Utilisation d’estimations

L’établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Xilam Animation à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d’avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d’arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d’autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l’exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d’actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d’autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées.

Ces estimations et hypothèses sont réexaminées régulièrement.

Le recours aux estimations concerne notamment la valorisation des actifs incorporels, l'amortissement des séries d'animation, l'évaluation des pertes de valeur sur les immobilisations financières, les clients et autres créances, et les provisions pour risques et charges. Des précisions concernant ces estimations sont fournies dans les différentes notes ci-dessous.

2.4.Approbation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2019 de la société Xilam Animation, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 10 juin 2020.

2.5.Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés au client.

2.5.1. Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et l'acceptation du matériel de diffusion.

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés au primo-diffuseur à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit au bilan au poste "Produits constatés d'avance".

2.5.2. Production de films d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif aux préventes dans le cadre de la production de films d'animation est l'obtention du visa d'exploitation auprès du Centre National de la Cinématographie, sous réserve de la signature du contrat et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Les redevances perçues par Xilam Animation pour l'exploitation de ses œuvres par des tiers, notamment en salles ou en vidéo, sont reconnues lorsque la vente est effectivement réalisée. Ces redevances sont reconnues à la réception des décomptes d'exploitation émis par le distributeur en charge de la gestion des droits. Les redevances sont reconnues nettes des frais de distribution opposables à Xilam Animation et pour les ventes en vidéo, nettes des retours estimés.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit au bilan au poste "Produits constatés d'avance".

2.5.3. Catalogue

➤ Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- S'il s'agit d'un renouvellement de droits de diffusion déjà acquis sur des périodes antérieures par un diffuseur, et sous réserve, qu'il y ait concomitance entre la fin des droits acquis préalablement et le début des nouveaux droits (i.e. aucune rupture dans la chaîne d'exploitation des droits), le

chiffre d'affaires est comptabilisé en produits de l'exercice à la signature du contrat. Le Groupe considère le renouvellement des droits comme une extension de la durée de la licence d'exploitation des droits acquis initialement.

- S'il s'agit d'une première acquisition de droits par un diffuseur, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la signature du contrat, à l'acceptation du matériel et à la date d'ouverture des droits.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit au bilan au poste "Produits constatés d'avance".

➤ *Droits connexes*

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (Sacem et assimilés), d'Angoa et de Procirep générés lors de la diffusion des séries de Xilam Animation sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés reçus des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits. Les revenus Angoa et Procirep font également l'objet d'estimations pour les droits à percevoir au titre de l'exercice écoulé dans la mesure où les relevés reçus concernent les années antérieures.

2.6.Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'œuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

2.7.Crédit d'impôt audiovisuel et cinéma

Le crédit d'impôt audiovisuel et cinéma est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il est constaté sous la rubrique "Impôts sur le résultat".

2.8.Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. En 2018, son taux était de 6% des rémunérations qui répondaient aux conditions ci-dessus.

La loi de finances 2018 a supprimé le CICE compter du 1^{er} janvier 2019, remplacé par un allègement des charges sociales.

2.9. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Xilam Animation sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus et moins-values de cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières ainsi que les amortissements dérogatoires.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation et productions cinématographiques, inscrite au bilan, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation et des longs métrages cinématographiques comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'œuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la fin de tournage pour les productions cinématographiques,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio $\frac{\text{recettes nettes acquises dans l'exercice}}{\text{recettes nettes totales}}$. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans, voire exceptionnellement quinze ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Xilam Animation considère que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées reflète le rythme selon lequel la Société prévoit de consommer les avantages futurs liés à l'actif.

Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

2.10.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des séries définies par la Direction Générale des Impôts dans l'Instruction du 6 août 1987 (BOI 4-D-1-87) à savoir :

- Amortissement de chaque production à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de l'exercice.
- Complément éventuel dans la limite du montant déterminé par application au prix de revient de la production d'un certain coefficient : ce complément d'amortissement est prélevé sur les recettes nettes fiscales disponibles (après amortissement) d'autres séries produites.

Coefficients de dépréciation	Taux mensuel
- 1 ^{er} mois	30%
- 2 ^{ème} mois	25%
- 3 ^{ème} mois	20%
- 4 ^{ème} mois	15%
- les deux mois suivants	2%
- les six derniers mois	1%

- Amortissement linéaire sur 3 ans : amortissement minimum en l'absence d'application des deux autres méthodes.

2.10.3. Œuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont amorties selon les modalités présentées ci-dessus.

2.10.4. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme ANC 2014-03 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
 - l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
 - la disponibilité des ressources pour achever le développement,
 - l'existence d'un marché ou son utilité interne et,
 - la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.
- Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

2.10.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

2.11. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'acquisition, les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction ainsi que les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la production des actifs.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Un mode et une durée d'amortissement différents peuvent être retenus pour certains biens en fonction du rythme réel de consommation des avantages économiques liés.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation SA ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

2.12. Immobilisations financières

2.12.1. Titres de participation

Les titres de participation représentent les intérêts de Xilam Animation dans le capital de sociétés. Ils sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés en devises étrangères.

Néanmoins, compte tenu de la méthode d'appréciation de la valeur d'inventaire, une baisse du cours de la devise n'est pas systématiquement suffisante pour justifier une dépréciation des titres.

La valeur d'inventaire est ajustée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés.

Les critères retenus sont :

- les éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres ;
- les éléments actuels tels que la rentabilité de l'entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents ;
- les éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les créances rattachées à des participations, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

2.12.2. Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long-terme consentis à des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA possède une participation. A chaque clôture, le caractère recouvrable des prêts est apprécié et une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

2.12.3. Actions propres et espèces affectées au contrat de liquidité

Les titres de Xilam Animation SA détenus par elle-même dans le cadre du contrat de liquidité ou d'autres objectifs du programme de rachat d'actions sont inscrits en titres immobilisés et figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

2.12.4. Prêts et autres immobilisations

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnement versés. Le principe de dépréciation est le même que pour les créances rattachées à des participations.

2.13. Stocks

Ils correspondent à des peluches *Oggy et les cafards* qui sont utilisées à de nombreux objectifs, comme des ventes à la grande distribution, des opérations de marketing et de promotion ou des cadeaux aux clients.

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

2.14. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le montant de la dépréciation varie en fonction des possibilités réelles de recouvrement de la créance, évaluée avec prudence sur la base de la situation patrimoniale du débiteur, de la complexité de l'action de recouvrement et de la situation générale du marché. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.15. Valeurs mobilières de placement

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'actions gratuites, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

Une provision pour risques et charges relative aux actions propres affectées au plan d'actions gratuites pour la part relative aux salariés de Xilam Animation est reconnue au fur et à mesure de l'acquisition des droits. La charge correspondante aux actions propres affectées au plan d'actions gratuites relatives aux salariés des filiales du Groupe sera supportée pour l'essentiel par les filiales concernées.

2.16. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

2.17. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.17.1. Prestations de retraites

2.17.1.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par Xilam Animation SA auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites.

Les obligations de la Société se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

2.17.1.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements de retraites souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la Recommandation CNC n°2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé ("*Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years*").

Xilam Animation SA adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

2.18. Instruments financiers dérivés

Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimum.

2.18.1. Comptabilisation des instruments de couverture du risque de change

Xilam Animation SA utilise des contrats à terme de vente de devises pour gérer et réduire son exposition aux risques de change.

Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Les contrats à terme d'instruments financiers sont initialement comptabilisés au bilan au coût d'acquisition et sont par la suite évalués à leur juste valeur. En cas d'indice de perte de valeur une provision pour risque financier est enregistrée par application du principe de prudence.

2.18.2. Comptabilisation des instruments de taux

Xilam Animation SA n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt.

2.19. Intégration fiscale

Xilam Animation SA et ses filiales françaises, détenues à 95% au moins, ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu par l'article 223A du Code Général des Impôts.

Le périmètre au 31 décembre 2019 est composé des sociétés suivantes : Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS, Xilam Multimédia SAS, Xilam Studio Lyon SAS (anciennement Xilam Studio) et Xilam Studio Angoulême SAS.

Ce régime permet sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale intégrée dans Xilam Animation supporte l'impôt société qui lui est propre. Le boni ou mali de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Xilam Animation.

2.20. Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours figurent en compte de régularisation. En cas de perte latente, une provision pour pertes de change est enregistrée.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Nouvelles productions et Développements⁽¹⁾	13 084	9 239
• France	5 116	5 096
• Europe	2 404	2 103
• Amérique	5 206	1 014
• Asie-Orient-Afrique	358	1 026
Catalogue	6 369	8 050
• France	1 141	2 480
• Europe	1 226	1 400
• Amérique	3 470	2 800
• Asie-Orient-Afrique	532	1 370
Autres	809	320
• France	809	320
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	20 262	17 609
<i>⁽¹⁾ dont développements</i>	<i>390</i>	<i>721</i>
• France	390	721

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 progresse de +15% à 20 262 milliers d'euros avec une forte contribution des nouvelles productions (+42% à 13 084 milliers d'euros), tirées par la hausse du volume et des prix de livraison. L'augmentation du chiffre d'affaires des préventes (premier cycle d'exploitation des programmes) est soutenue par la contribution croissante des plateformes de streaming (dont Netflix, Disney+ et CBS). L'impact de la dynamique des nouvelles productions sur la croissance globale est atténué par la moindre performance du chiffre d'affaires catalogue (-21% à 6 369 milliers d'euros) qui s'explique par la combinaison de deux facteurs distincts :

- le décalage sur 2020 de la signature du renouvellement de quelques propriétés parmi les plus importantes du catalogue de Xilam ;
- l'effet indirect de l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les plateformes de streaming. En acquérant des droits mondiaux, ces dernières renchérissent le niveau des préventes mais réduisent mécaniquement les droits restants disponibles lors du premier cycle d'exploitation. Cela a pour effet de reporter d'autant la montée en puissance du catalogue.

Le chiffre d'affaires des autres activités (+153% à 809 milliers d'euros) inclut cette année les prestations de services fournies à Xilam Studio Paris dans le cadre de la fabrication de la série **Chip'N'Dale** pour Disney à hauteur de 535 milliers d'euros.

3.2.Subventions

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Aides CNC Nouvelles productions et Développements	5 982	5 614
Aides départementales et régionales Nouvelles productions	973	410
Aides Média Nouvelles productions et Développements	690	213
Aide Sacem Nouvelles productions	8	
Aides Développements	69	269
Subventions Nouvelles productions et Développements	7 722	6 506
Aides à l'exportation - CNC	124	32
Autres aides	2	2
Autres subventions	126	34
Subventions	7 848	6 540

3.3.Production immobilisée

La production immobilisée correspond à l'activation des coûts engagés dans le cadre des productions terminées et des productions en cours. Les frais engagés sur les séries en développement sont enregistrés en charges de l'exercice.

En 2019, la baisse de ce poste s'explique par des coûts de fabrication des séries plus faibles qu'en 2018.

3.4.Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	333	
Reprises sur provisions pour risques et charges	95	1 436
Transferts de charges d'exploitation	23	(811)
Total	451	625

Les reprises sur provisions pour risques et charges et transferts de charges en 2018 et 2019 sont principalement relatives aux provisions sur actions gratuites qui ont été livrées aux salariés dans le cadre des plans d'attributions de 2016, 2017 et 2018 dont l'échéance est survenue au cours des exercices 2018 et 2019.

3.5.Autres produits

L'augmentation de ce poste d'une année sur l'autre s'explique par :

- des refacturations aux entreprises liées qui passent de 31 milliers d'euros en 2018 à 404 milliers d'euros en 2019 en raison notamment de la centralisation des contrats de crédit-baux mobiliers et de locations de licences au niveau de Xilam Animation ;
 - un produit non récurrent de 280 milliers d'euros correspondant principalement à l'annulation de dettes prescrites contre un produit de 61 milliers d'euros liés à des rachats de droits en 2018 ;
- compensés par :
- une baisse des gains de change relatifs aux opérations d'exploitation pour 57 milliers d'euros en 2019 contre 90 milliers d'euros en 2018.

3.6. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes diminuent de 2 078 milliers d'euros entre 2018 et 2019. Cette variation est liée d'une part :

- à la diminution des coûts engagés dans le cadre de la production des séries et films d'animation à hauteur de 1 806 milliers d'euros ;
- à la baisse de la rémunération au titre de la prestation de services de production entre Xilam Animation et Les Films du Gorak de 89 milliers d'euros (cf. note 5.1.1.) ;

et d'autre part, à la constatation en 2018 de coûts non récurrents :

- relatifs au déménagement du siège social de la Société pour 809 milliers d'euros ;
- liés aux événements de célébration des 20 ans de la série *Oggy et les cafards* pour 200 milliers d'euros ;

partiellement compensées par :

- l'augmentation des commissions sur ventes de 355 milliers d'euros ;
- la hausse des redevances des crédits-baux et des locations de licences de 283 milliers d'euros suite à la mutualisation des nouveaux contrats sur la Société ;
- la comptabilisation de frais d'honoraires non récurrents dans le cadre de due diligence de croissances externes pour 102 milliers d'euros ;
- l'externalisation d'une partie de la livraison du matériel des séries aux diffuseurs pour 58 milliers d'euros ;
- et la hausse des frais d'édition liés notamment à la sortie du film *J'ai perdu mon corps* pour 26 milliers d'euros.

3.7. Impôts, taxes et versements assimilés

La variation de ce poste provient essentiellement de la hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 112 milliers d'euros compensée par la baisse des retenues à la source étrangères perdues en raison de l'absence d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2019 de 45 milliers d'euros.

3.8. Charges de personnel

(En milliers d'euros)	2019	2018
Salaires et rémunérations	(6 371)	(6 476)
Charges sociales	(3 563)	(3 809)
Attributions d'actions gratuites (y compris charges sociales)	(93)	(822)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)	0	124
Comité social et économique (CSE)	(17)	(16)
Charges de personnel	(10 044)	(10 999)

L'évolution des charges de personnel résulte principalement de la combinaison de plusieurs facteurs :

- une diminution des coûts liés aux plans d'actions gratuites ;
- une baisse des coûts de personnel intermittent sur les productions ;

compensée par :

- une augmentation des coûts de personnel permanent suite aux recrutements opérés notamment au niveau de l'équipe marketing ;
- et par la suppression, au 1^{er} janvier 2019, du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui était imputé en déduction des charges de personnel.

Une convention de refacturation du coût des actions gratuites a été mise en place entre Xilam Animation et les filiales concernées pour les plans 2017 et 2018.

3.9. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Dotations aux amortissements		
• Immobilisations incorporelles	(17 908)	(14 118)
• Immobilisations corporelles	(89)	(111)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(5)	(348)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(283)	(602)
Total	(18 285)	(15 179)

Les dotations aux provisions pour risques et charges tiennent compte des plans d'attribution d'actions gratuites.

3.10. Autres charges

Les autres charges passent de 2 188 milliers d'euros en 2018 à 1 509 milliers d'euros en 2019. La variation de ce poste s'explique principalement par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- des rachats de droits sur les développements non récurrents intervenus l'année dernière pour un montant de 575 milliers d'euros ;
- une diminution des droits d'auteur et autres droits similaires sur les séries en production de 107 milliers d'euros ;
- une baisse des pertes de change relatives aux opérations d'exploitation de 33 milliers d'euros ;
- et une augmentation des pertes sur créances irrécouvrables de 26 milliers d'euros.

3.11. Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Dotations	(96)	(157)
Reprises	83	0
Provisions financières	(13)	(157)
Produits de participation	116	77
Produits des autres immobilisations financières	1	1
Intérêts des emprunts et dettes financières	(806)	(742)
Frais financiers activés	449	415
Pertes sur créances liées à des participations	(25)	
Résultat net de change	(60)	(162)
Produits et (charges) financiers nets	(325)	(411)
Résultat financier	(338)	(568)

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts des emprunts lorsque ceux-ci sont imputables aux séries et aux films.

Le résultat financier représente une charge nette de 338 milliers d'euros en 2019 contre 568 milliers d'euros en 2018. Il est principalement composé des éléments suivants :

- des intérêts nets sur emprunts bancaires et dettes financières (après activation des frais financiers imputés aux séries et films) pour 357 milliers d'euros, dont 140 milliers d'euros relatifs à l'emprunt obligataire ;

compensés par :

- un boni de liquidation de 38 milliers d'euros relatif à la dissolution de la filiale Igloo Production GmbH.

3.12. Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Dotations	(10 385)	(6 667)
Reprises	1 210	1 719
Provisions exceptionnelles	(9 175)	(4 948)
Produits des cessions d'éléments d'actif		
• Immobilisations corporelles	42	27
• Immobilisations financières		65
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
• Immobilisations corporelles	(41)	(201)
• Immobilisations financières	(34)	(34)
Résultat de cessions d'éléments d'actif	(33)	(143)
Charges exceptionnelles		
• Sur opérations de gestion	(2)	(32)
Produits et (charges) exceptionnels nets	(2)	(32)
Résultat exceptionnel	(9 210)	(5 123)

Le résultat exceptionnel net des transferts de charges concerne principalement :

- les amortissements dérogatoires des séries et films d'animation nets à hauteur de 9 175 milliers d'euros ;
- la valeur comptable des titres de participation Igloo Production GmbH suite à la liquidation de la société le 30 juillet 2019 pour 25 milliers d'euros ;
- et une charge nette sur cession d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité de 9 milliers d'euros.

3.13. Impôts sur le résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	
	Résultat avant impôt	Calcul de l'impôt
Résultat courant	5 415	1 679
Résultat exceptionnel	(9 210)	(2 855)
Résultat comptable avant IS	(3 795)	(1 176)
Différences fiscales	140	43
Déficits nés au titre de l'exercice	3 655	1 133
Crédit d'impôt audiovisuel		3 076
Intégration fiscale des filiales		130
Impôts sur les bénéfices	0	3 206

Xilam Animation est la société de tête du groupe d'intégration fiscale. La société Xilam Animation a constaté en 2019 un produit global d'impôt de 3 206 milliers d'euros incluant notamment un boni d'intégration fiscale de 130 milliers d'euros. Le crédit d'impôt audiovisuel et cinématographique s'élève à 3 076 milliers d'euros.

Le montant des déficits reportables, sans limitation dans le temps, du groupe fiscal s'élève à 15 011 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Films et séries d'animation	205 196	465		28 177	176 554
Jeux vidéo	1 587				1 587
Productions musicales	193				193
Logiciels	65	4	(29)		90
Films et séries d'animation en cours de production	4 035	20 965		(28 177)	11 247
Valeurs brutes	211 076	21 434	(29)	0	189 671
Films et séries d'animation	(144 447)	(17 895)			(126 552)
Jeux vidéo	(1 554)	(2)			(1 552)
Productions musicales	(193)				(193)
Logiciels	(55)	(11)	29		(73)
Amortissements	(146 249)	(17 908)	29	0	(128 370)
Valeur nettes	64 827	3 526	0	0	61 301

⁽¹⁾ Virements de poste à poste.

4.2. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période		31.12.18
		+	-	
Installations - Agencements	280	18		262
Matériel de transport	27			27
Matériel de bureau et informatique	235	78	(52)	209
Matériel audiovisuel	25	2		23
Mobilier	82			82
Valeur brute	649	98	(52)	603
Installations - Agencements	(37)	(32)		(5)
Matériel de transport	(27)			(27)
Matériel de bureau et informatique	(185)	(47)	11	(149)
Matériel audiovisuel	(23)	(1)		(22)
Mobilier	(46)	(9)		(37)
Amortissements	(318)	(89)	11	(240)
Valeur nette	331	9	(41)	363

4.3. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Titres de participation	737	1	(25)		761
Créances rattachées à des participations	5 996	6 095	(6 044)		5 945
Prêts au personnel	3	3			0
Dépôts	218				218
Retenues de garantie	76				76
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	<i>1</i>				<i>1</i>
Espèces - Dans le cadre du contrat de liquidité	253	1 348	(1 381)		286
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	161	1 381	(1 358)		138
Actions propres - Hors cadre du contrat de liquidité	100			(22)	122
Valeur brute	7 544	8 828	(8 808)	(22)	7 546
Titres de participation	(50)		25		(75)
Créances rattachées à des participations	(5 996)	(76)			(5 920)
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	0		20		(20)
Dépréciations	(6 046)	(76)	45	0	(6 015)
Valeur nette	1 498	8 752	(8 763)	(22)	1 531

⁽¹⁾ Virements de poste à poste.

4.3.1. Titres de participation

Les titres de participation comprennent les titres des filiales de Xilam Animation (cf. note 6. Tableau des filiales et participations).

Les principales variations du poste correspondent :

- à la souscription au capital de la société Xilam Studio Paris. Cette société créée le 1^{er} avril 2019 et détenue à 100% par Xilam Animation assure la fabrication de la série pour Disney, **Chip 'N' Dale** ;
- à la liquidation de la filiale allemande Igloo Production GmbH intervenue le 30 juillet 2019.

La reprise de provision sur titres de participation concerne Igloo Production GmbH.

4.3.2. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts consentis par Xilam Animation à ses filiales.

Les principales variations du poste s'analysent comme suit :

- augmentation du prêt accordé à Xilam Films à hauteur de 76 milliers d'euros ;
- prise en charge de la totalité du prêt accordé à Igloo Production GmbH à hauteur de 25 milliers d'euros suite à sa liquidation.

La dotation aux provisions concerne Xilam Films.

4.3.3. Dépôts

Ce poste comprend principalement le dépôt de garantie versé au propriétaire du 57 boulevard de la Villette à Paris (10).

4.3.4. Retenues de garantie

Une retenue de garantie d'un montant de 75 milliers d'euros est conservée par Bpifrance comme gage espèces.

4.3.5. Actions propres

Ce poste comprend des actions auto-détenues conservées à des fins de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe et dans le cadre du contrat de liquidité.

Il a ainsi été procédé, d'une part, à l'acquisition de 36 067 actions et, d'autre part, à la cession de 35 294 actions entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Durant l'année, 11 000 actions ont été affectées au nouveau plan d'attribution d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2019, Xilam Animation détient 54 266 actions propres pour une valeur de 261 milliers d'euros.

Fin 2019, la valeur boursière de ces actions propres s'élevait à 2 371 milliers d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 2 409 milliers d'euros au cours de la clôture du 31 décembre.

La provision pour dépréciation constituée en 2018 à hauteur de 20 milliers d'euros a été reprise au 31 décembre 2019.

4.3.6. Etat des échéances à la clôture

	31.12.19				31.12.18			
	Valeur brute	A 1 an plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Valeur brute	A 1 an plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances rattachées à des participations	5 996	5 996			5 945	5 945		
Prêts au personnel	3	3			0			
Dépôts	218	1		217	218	1		217
Retenues de garantie	76	0	76		76	0	76	
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	<i>1</i>		<i>1</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	
Espèces - Dans le cadre du contrat de liquidité	253	253			286	286		
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	161	161			138	138		
Actions propres - Hors cadre du contrat de liquidité	100	100			122	122		
Immobilisations financières	6 807	6 514	76	217	6 785	6 492	76	217

4.4. Actif circulant et autres actifs

4.4.1. Valeurs brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19				31.12.18			
	Valeur brute	A 1 an plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Valeur brute	A 1 an plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	155	155			246	246		
Créances clients et comptes rattachés	11 560	9 813	1 747		11 917	9 786	2 131	
<i>dont produits à recevoir</i>	3 505	2 977	528		6 538	4 413	2 125	
Créances sociales	2	2			3	3		
<i>dont produits à recevoir</i>	1	1			1	1		
Etat, impôts sur les bénéfices	3 586	3 586			5 034	5 034		
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	1 247	1 247			1 424	1 424		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	10	10			6	6		
<i>dont produits à recevoir</i>	10	10						
Entreprises liées	147	147			89	89		
Débiteurs divers	4 465	4 242	223		5 434	4 815	619	
<i>dont produits à recevoir</i>	4 407	4 184	223		5 422	4 803	619	
Actif circulant	21 172	19 202	1 970	0	24 153	21 403	2 750	0
Charges constatées d'avance	1 204	650	554		840	648	192	
Ecart de conversion actif	27	27			10	10		
Autres actifs	1 231	677	554	0	850	658	192	0
Total	22 403	19 879	2 524	0	25 003	22 061	2 942	0

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

Au 31 décembre 2019, le poste "Etat, Impôt sur les bénéfices" comprend notamment 3 108 milliers d'euros au titre du crédit d'impôt audiovisuel et cinéma (3 537 milliers d'euros au 31 décembre 2018) et une créance de Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) au titre de l'exercice civil 2018 pour 280 milliers d'euros.

4.4.2. Détail des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période		
		+	-	31.12.18
Créances clients et comptes rattachés	(11)	(5)	26	(32)
Débiteurs divers	(19)		299	(318)
Total dépréciations	(30)	(5)	325	(350)

4.5. Valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Actions propres	22		(22)	22	22
Valeur brute	22	0	(22)	22	22
Actions propres	0				
Dépréciations	0	0	0	0	0
Valeur nette	22	0	(22)	22	22

⁽¹⁾ Virements de poste à poste.

Les valeurs mobilières de placement qui s'élèvent à 22 milliers d'euros au 31 décembre 2019, sont exclusivement composées d'actions propres.

Au cours de l'année 2019, Xilam Animation a attribué définitivement 11 000 actions pour 22 milliers d'euros aux salariés bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites émis en 2018.

Au 31 décembre 2019, 11 000 actions sont en cours d'acquisition au titre d'un nouveau plan d'attribution pour 22 milliers d'euros.

Fin 2019, la valeur boursière de ces actions propres s'élevait à 481 milliers d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 488 milliers d'euros au cours de la clôture du 31 décembre.

4.6. Capitaux propres

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période				31.12.18
		Affectation du résultat de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice	+	-	
Nombre de titres	4 911 500					4 911 500
Capital social	491					491
Prime d'émission	21 979					21 979
Réserve légale	49	2				47
Autres réserves	4 536					4 536
Report à nouveau	14 228	1 305				12 923
Résultat de l'exercice	(589)	(1 307)	(589)			1 307
Provisions réglementées	26 937			10 385	(1 210)	17 762
Capitaux propres	67 631	0	(589)	10 385	(1 210)	59 045

Les principaux mouvements concernent :

- la dotation à la réserve légale pour 2 milliers d'euros ;
- l'affectation en report à nouveau du solde du résultat 2018 de 1 305 milliers d'euros ;
- le résultat de l'exercice 2019 pour (589) milliers d'euros ;
- et la dotation et la reprise aux provisions réglementées respectivement pour 10 385 milliers d'euros et 1 210 milliers d'euros correspondant aux amortissements dérogatoires sur les séries et films d'animation.

4.6.1. Composition du capital

Le capital se compose de 4 911 500 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro au 31 décembre 2019.

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2019 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 31 décembre 2018	4 911 500	(75 493)	4 836 007
Livraison d'actions gratuites		11 000	11 000
(Rachat) / Vente d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité		(773)	(773)
Au 31 décembre 2019	4 911 500	(65 266)	4 846 234

Le nombre d'actions avait évolué de la façon suivante au cours de l'année 2018 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 31 décembre 2017	4 465 000	(223 560)	4 241 440
Augmentation de capital	446 500		446 500
Livraison d'actions gratuites		147 954	147 954
(Rachat) / Vente d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité		113	113
Au 31 décembre 2018	4 911 500	(75 493)	4 836 007

4.6.2. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

4.6.3. Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

4.6.3.1. Plans d'achat et de souscription d'actions

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de plans d'attribution d'options d'achat ni d'options de souscription d'actions en cours.

4.6.3.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a autorisé le 9 juin 2016 puis le 7 juin 2018 le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai maximum de 26 mois, des actions sous condition de présence et/ou de performance.

Le 29 septembre 2016, le 26 septembre 2017, le 25 septembre 2018 et le 24 septembre 2019, le Conseil d'Administration a arrêté les modalités et la liste des bénéficiaires de ces quatre plans successifs.

Les principales caractéristiques de ces plans sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019 (catégorie 1)	Plan 2019 (catégorie 2)
Date de l'Assemblée Générale	09.06.16	09.06.16	07.06.18	07.06.18	07.06.18
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	10% du capital à la date de la décision du Conseil d'Administration				
Date du Conseil / Date d'attribution	29.09.16	26.09.17	25.09.18	24.09.19	24.09.19
Nombre total d'actions effectivement attribuées	⁽¹⁾ 150 000	⁽²⁾ 14 500	⁽³⁾ 11 000	⁽⁴⁾ 8 000	⁽⁵⁾ 3 000
Origine des actions à attribuer	Auto-détention	Auto-détention	Auto-détention	Auto-détention	Auto-détention
Nombre total d'attributaires	8	10	6	3	1
Conditions et critères d'attribution	Conditions de présence	Conditions de présence	Conditions de présence	Conditions de présence	Conditions de présence et de performance ⁽⁷⁾ (cf. détail ci-après)
Début de la période d'acquisition	29.09.16	26.09.17	25.09.18	24.09.19	24.09.19
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.03.18 ⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.09.18	27.09.18	25.09.19	24.09.20	15.02.21
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.03.19 ⁽⁶⁾ 50% des actions au 28.09.19	27.09.19	25.09.20	24.09.21	15.02.22
Nombre total d'actions définitivement attribuées au 01.01.19	(135 454)	(12 500)			
Nombre total d'actions annulées au 01.01.19	(14 546)	(2 000)			
Nombre d'actions existantes au 01.01.19	-	-	11 000		
	Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice			8 000	3 000
	Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice				
	Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice (11 000)				
Nombre d'actions existantes au 31.12.19	Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées sous réserve de la réalisation des conditions fixées (performance et/ou présence)				
	-	-	-	8 000	3 000
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	4,49	24,92	40,80	35,50	35,50

⁽¹⁾ Soit 33,6% du total maximum autorisé.

⁽²⁾ Soit 3,2% du total maximum autorisé.

⁽³⁾ Soit 2,2% du total maximum autorisé.

⁽⁴⁾ Soit 1,6% du total maximum autorisé.

⁽⁵⁾ Soit 0,6% du total maximum autorisé.

⁽⁶⁾ Le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 a modifié certaines modalités du plan d'attribution d'actions gratuites arrêté le 29 septembre 2016, en réduisant, pour 50% des actions attribuées à chacun des salariés bénéficiaires, la période d'acquisition à 1 an et près de six mois (au lieu de 2 ans).

⁽⁷⁾ Le Plan 2019 distingue deux catégories de bénéficiaires. La première catégorie ne requiert qu'une seule condition de présence. La deuxième catégorie requiert en plus de la condition de présence, des conditions de performance, de telle sorte que le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs. La condition de présence compte pour 1/3 dans le calcul de l'attribution et la condition de performance compte pour 2/3.

Résumé des conditions de performance applicables aux bénéficiaires du plan 2019 (catégorie 2)

Conditions de performance	Nombre d'actions de performance attribuées	Pourcentage de l'attribution relative à chaque condition de performance
Condition financière : pour 1/3 des actions Progression du chiffre d'affaires consolidé de Xilam Animation (périmètre comparable) entre l'exercice 2019 et 2020	1 000	<ul style="list-style-type: none"> • 0 % si progression du chiffre d'affaires < 10 % • 100 % si progression du chiffre d'affaires > = 10 %
Condition de marché : pour 1/3 des actions Performance de l'action Xilam Animation entre la moyenne du cours de bourse des 3 derniers mois de 2019 et celle des 3 derniers mois de 2020	1 000	<ul style="list-style-type: none"> • 0 % si progression du cours de bourse de l'action < 10 % • 100 % si progression du cours de bourse de l'action > = 10 %

Au 31 décembre 2019, les conditions de performance des plans en cours ont été supposées non réalisées.

Une convention de refacturation du coût des actions gratuites a été mise en place entre Xilam Animation et les filiales concernées pour les plans 2017 et 2018.

4.7. Autres fonds propres

Au 31 décembre 2019, ce poste enregistre les subventions de réinvestissement octroyées par le Centre National de la Cinématographie, les aides régionales et internationales dans les séries et films d'animation.

4.8. Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	31.12.19	Mouvements de la période			31.12.18
		+	-(¹)	-(²)	
Provisions pour pertes de change	27	27	(10)		10
Provisions pour pertes sur contrats	0	20	(38)		18
Provisions pour risques	27	47	(48)	0	28
Provisions pour retraite et assimilées	773	173			600
Autres provisions pour charges	24	83	(85)		26
Provisions pour charges	797	256	(85)	0	626
Provisions pour risques et charges	824	303	(133)	0	654
Impact sur le résultat d'exploitation		(283)	95		
Impact sur le résultat financier		(20)	38		

⁽¹⁾ Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

⁽²⁾ Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

Les autres provisions pour charges concernent uniquement les mouvements relatifs aux actions gratuites.

4.9. Endettement financier net / Trésorerie nette

Par endettement financier net, Xilam Animation SA entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Daily".

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 200	1 954
Soldes créditeurs de banques	(29)	(67)
Trésorerie nette	18 171	1 887
Emprunts obligataires	(15 000)	(2 000)
Emprunts	(602)	(1 213)
Dettes financières non auto-liquidatives	(15 602)	(3 213)
Endettement financier net / Trésorerie nette non auto-liquidatif	2 569	(1 326)
Crédits de production	(2 412)	(4 593)
Concours bancaires courants	(5 776)	(1 404)
Dettes financières auto-liquidatives	(8 188)	(5 997)
Endettement financier net	(5 619)	(7 323)

Xilam Animation a renforcé en 2019 sa structure financière avec une réduction de 1 704 millions d'euros de son endettement net.

Xilam Animation dispose, au 31 décembre 2019, d'une trésorerie de 18 171 milliers d'euros, contre 1 887 milliers d'euros un an plus tôt, en forte hausse sous l'effet principalement du tirage des emprunts obligataires pour 13 000 milliers d'euros, et d'un effet de + 2 191 milliers d'euros d'augmentation de la dette auto-liquidative.

Par endettement financier structurel net, Xilam Animation entend l'ensemble des dettes financières non garanties par des contrats de vente (préachats, ventes de droits...), c'est-à-dire les soldes créditeurs de banques et les emprunts, desquels sont retranchés les actifs financiers.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	18 171	1 887
Emprunts	(302)	(613)
Prêts, dépôts, cautionnements et retenues de garanties	4	1
Endettement net structurel / Trésorerie nette structurelle court terme < à 1 an	17 873	1 275
Emprunts obligataires	(15 000)	(2 000)
Emprunts	(300)	(600)
Prêts, dépôts, cautionnements et retenues de garanties	293	293
Endettement net structurel long terme > à 1 an	(15 007)	(2 307)
Endettement net structurel total / Trésorerie nette structurelle totale (A)	2 866	(1 032)
Capitaux propres (B)	67 631	59 045
Ratio endettement structurel net (A/B)	na	1,7%

4.9.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Comptes de dépôts et banques	18 191	1 950
Caisses	9	4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 200	1 954

4.9.2. Dettes financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période		31.12.18
		+	-	
Emprunts obligataires	15 000	13 000		2 000
Emprunts	602	2	(613)	1 213
<i>dont intérêts courus à payer</i>	2	2	(3)	3
Crédits de production	2 412	2 092	(4 273)	4 593
Soldes créditeurs de banques	29	32	(70)	67
<i>dont intérêts courus à payer</i>	29	29	(60)	60
Concours bancaires courants	5 776	9 862	(5 490)	1 404
Total	23 819	24 988	(10 446)	9 277

4.9.3. Emprunts obligataires

Le 27 juillet 2017, Xilam Animation a procédé à l'émission de deux tranches obligataires, sous forme de placement privé en euro (Euro PP), d'un montant total de 15 millions d'euros dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous.

	Tranche 1	Tranche 2
Place de cotation	Euronext Paris	
Souscripteurs	Novi 2	Fédérale Assurance
Montant nominal <i>(en milliers d'euros)</i>	10 000	5 000
Tirages effectués au 31.12.19 <i>(en milliers d'euros)</i>	10 000	5 000
Maturité	6 ans	
Echéance	27 juillet 2023	
Taux d'intérêts	Euribor + 4% ⁽¹⁾	3,50%
Paiement des intérêts	Trimestriellement à terme échu	
Remboursement	In fine – sans prime	
Garanties	Néant	
Ratios	2 ratios à respecter annuellement présentés en note 5.3.2.1.	

⁽¹⁾Euribor flooré à -0,2% et capé à +0,26%.

Le 25 janvier 2019, Xilam Animation SA a procédé au tirage de la deuxième et dernière tranche dans le cadre du contrat mis en place le 27 juillet 2017 avec Novi 2 et Fédérale Assurance.

<i>(En milliers d'euros)</i>	En cours en capital	Part à + de 1 an
Emprunt obligataire - Tranche 1	10 000	10 000
Emprunt obligataire - Tranche 2	5 000	5 000
Emprunts obligataires	15 000	15 000

4.9.4. Emprunts

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des emprunts :

<i>(En milliers d'euros)</i>	En cours en capital	Agios dus (Négatif = débiteur)	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt Bpifrance - Export	600	2	300	2,92%	26.11.21
Emprunts	600	2	300		

4.9.5. Crédits de production

Les principales caractéristiques de ces crédits de production sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<i>(En milliers d'euros)</i>	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = débiteur)	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
<i>Magic, Saison 2 - Production</i>	165	51		165	Euribor + ⁽¹⁾	14.04.21
<i>Mr. Magoo - Production</i>	1 210		-1		Euribor + ⁽¹⁾	07.09.20
<i>J'ai perdu mon corps - Production</i>	1 037				Euribor + ⁽¹⁾	21.02.20
Crédits de production	2 412	51	-1	165		

⁽¹⁾ La marge oscille entre 1,25% et 1,50%.

4.9.6. Concours bancaires courants

Xilam Animation a recours à des cessions Dailly pour subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels.

Les cessions de créances sont effectuées régulièrement dans le cadre d'une convention globale d'un montant maximum autorisé de 6 300 milliers d'euros qui s'appuie sur les créances liées à l'exploitation du catalogue.

Par ailleurs, pour la production *Zig & Sharko - Saison 3*, Xilam Animation a cédé les contrats dédiés au financement de la série dans le cadre d'une convention individuelle d'un montant maximum autorisé de 3 500 milliers d'euros.

Dans la mesure où tous les risques associés aux créances sont conservés par la Société, les créances sont maintenues à l'actif du bilan.

4.9.7. Etat des échéances des dettes à la clôture

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19				31.12.18			
	Valeur brute	A 1 an au plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Valeur brute	A 1 an au plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	15 000		15 000		2 000		2 000	
Emprunts	602	302	300		1 213	613	600	
Crédits de production	2 412	2 247	165		4 593	1 067	3 526	
Soldes créditeurs de banques	29	29			67	67		
Concours bancaires courants	5 776	4 947	829		1 404	1 404		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 819	7 525	16 294	0	9 277	3 151	6 126	0

4.10. Autres dettes

(En milliers d'euros)	31.12.19				31.12.18			
	Valeur brute	A 1 an plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Valeur brute	A 1 an plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958	910	48		1 435	1 271	164	
<i>dont charges à payer</i>	327	279	48		632	468	164	
Dettes sur immobilisations	2 886	2 886			4 062	4 062		
<i>dont charges à payer</i>	246	246			351	351		
Dettes sociales	889	889			1 218	1 218		
<i>dont charges à payer</i>	436	436			488	488		
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	442	442			346	346		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	288	288			151	151		
<i>dont charges à payer</i>	185	185			55	55		
Entreprises liées	7	7			79	79		
Dettes diverses	7 339	2 702	4 637		7 570	3 517	4 053	
<i>dont charges à payer</i>	921	497	424		903	903		
Autres dettes	12 809	8 124	4 685	0	14 861	10 644	4 217	0
Produits constatés d'avance	1 096	1 096			2 107	2 055	52	
Ecarts de conversion passif	14	14			25	25		
Autres passifs	1 110	1 110	0	0	2 132	2 080	52	0
Total	13 919	9 234	4 685	0	16 993	12 724	4 269	0

4.11. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change du 31 décembre ont donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

(En milliers d'euros)	31.12.19			31.12.18		
	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change
Sur avances et acomptes versés sur commandes	2		2			0
Sur autres créances clients / dettes fournisseurs	25	5	25	10	25	10
Sur autres créances / autres dettes		9	0			0
Total	27	14	27	10	25	10

La position globale de change, calculée devise par devise, fait ressortir une perte latente de 27 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Cette perte a été comptabilisée en provision pour risques. Au 31 décembre 2018, la position globale de change faisait ressortir une perte latente de 10 milliers d'euros.

5. Autres informations

5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.19	31.12.18
Cadres	34	32
Employés	8	5
Permanents	42	37
Cadres	52	48
Employés	33	29
Intermittents du Spectacle	85	77
Total	127	114

5.1.1. Rémunération des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Monsieur Marc du Pontavice touche une rémunération fixe mensuelle de 2 milliers d'euros bruts par mois au titre de son mandat social de Directeur Général. Les frais de déplacement de Monsieur Marc du Pontavice dans le cadre de son mandat sont également pris en charge par Xilam Animation.

Aux termes d'une convention conclue le 1^{er} janvier 2017, Les Films du Gorak (société dont le gérant majoritaire est Monsieur Marc du Pontavice) réalise au profit de Xilam Animation des prestations de services de production (recherche et développement de projets, recherche de financements, suivi de la production des œuvres, négociation de contrats de distribution) moyennant une rémunération forfaitaire mensuelle de 30 milliers d'euros HT, soit une rémunération annuelle de 360 milliers d'euros HT.

Une rémunération supplémentaire peut être allouée, sous réserve de validation par le Conseil d'administration de Xilam Animation, dans le cas où Les Films du Gorak participerait à la négociation et à la finalisation de contrats de distribution à caractère exceptionnel (notamment eu égard à leur montant).

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 10 avril 2018 aux termes duquel, la rémunération forfaitaire mensuelle de la société Les Films du Gorak a été portée de 30 milliers d'euros HT à 45 milliers d'euros HT, soit une rémunération annuelle de 540 milliers d'euros HT, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 25 septembre 2019.

Plusieurs partenaires financiers de Xilam Animation (notamment des plateformes numériques préachetant ou commanditant des séries produites ou fabriquées par la Société) avaient en effet émis le souhait que les prestations de services de production fournies par Les Films du Gorak soient valorisées, individualisées et identifiables pour chaque série concernée, conduisant à la signature de contrats de services de production entre Xilam Animation et Les Films du Gorak portant sur une série déterminée. L'avenant a donc pour objet de prévoir que seront déduites de la rémunération forfaitaire prévue dans la convention de prestation technique de services de production tout versement effectué par Xilam Animation (ou par toute société affiliées à la Société) à la société Les Films du Gorak au titre de contrats de prestations de service de production liés spécifiquement à un programme audiovisuel, de manière à ce que la rémunération forfaitaire mensuelle versée par Xilam Animation à la société Les Films du Gorak n'excède jamais celle prévue par la convention de prestation susvisée.

Au titre de cette convention, et compte tenu de la nouvelle convention détaillée ci-dessous, Xilam Animation a comptabilisé une charge de 451 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Aux termes d'une convention de prestation technique de services de production conclue le 22 mai 2019, la société Xilam Studio Paris, filiale à 100% de Xilam Animation, a confié à la société Les Films du

Gorak la production exécutive de la série d'animation **Chip'N'Dale**, commanditée et financée par la société Walt Disney EMEA Productions Ltd, moyennant une rémunération totale de 200 milliers d'euros HT pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2020. Toute prolongation de services de la société Les Films du Gorak sera facturée sur une base mensuelle de 11 milliers d'euros HT. Il est rappelé que le montant prévu dans cette convention sera déduit des rémunérations à revenir à la société Les Films du Gorak en application des termes de la convention cadre de prestations techniques de services de production.

Au titre de cette convention, Xilam Studio Paris a comptabilisé une charge de 89 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Président Directeur Général de Xilam ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique, ni d'indemnité en cas de cessation de son mandat.

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2019 aux autres membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Xilam Animation et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	24	24
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾		
Indemnités de départ ou de fin de contrat		
Autres avantages à long terme		
Paiements fondés sur des actions		
Total	24	24

⁽¹⁾ Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charges au titre de l'exercice.

⁽²⁾ Coûts des services rendus sur la période.

5.2. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Ont été identifiées comme parties liées :

- Toutes les sociétés intégrées globalement en consolidation, à savoir :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Productions GmbH (Société liquidée le 30.07.2019)	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Angoulême SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Lyon SAS (anciennement Xilam Studio)	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Studio Paris SAS	Intégration globale	100%	100%	France

- Les sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs, soit :
 - MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Monsieur Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;

- Les Films du Gorak SARL, dont Monsieur Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- One World Films SARL, dont Monsieur Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire ;
- Xilam Group SAS, dont MDP Audiovisuel SARL est président, représenté par Monsieur Marc du Pontavice, gérant majoritaire.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Eléments relevant de postes de bilan		
Titres de participation	737	761
Dépréciations des titres de participation	(50)	(75)
Créances rattachées à des participations	5 996	5 945
Dépréciations des créances rattachées à des participations	(5 996)	(5 920)
Avances et acomptes versés sur commandes	155	243
Créances clients et comptes rattachés	513	170
Autres créances	147	89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191	38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 111	2 482
Autres dettes	67	536

<i>(En milliers d'euros)</i>	2019	2018
Eléments relevant du compte de résultat		
Chiffre d'affaires	817	322
Transferts de charges d'exploitation	7	11
Autres produits	401	31
Autres achats et charges externes	(6 210)	(7 615)
Autres charges d'exploitation	(99)	(96)
Dotations aux dépréciations d'exploitation		(119)
Produits de participation	78	77
Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	(76)	
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	25	
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	(21)	(7)
Produits des cessions des immobilisations corporelles	22	7

5.3. Engagements

5.3.1. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

5.3.1.1. Engagements donnés sur locations non résiliables

Les principaux engagements hors bilan (donnés et reçus) sont les suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Engagements de loyers (contrats de location simple) ⁽¹⁾	1 255	2 095
• à moins de 1 an	886	867
• de 1 à 5 ans	369	1 228
Engagements donnés sur locations de matériel de bureau et informatique	1 516	750

⁽¹⁾Détail des engagements minimum au titre de contrats de location simples non résiliables. Les montants sont indexés au dernier taux connu.

5.3.1.2. Opérations de crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	Mouvements de la période		31.12.18
		+	-	
Matériel de bureau et informatique	1 603	1 465	(1 136)	1 274
Valeurs brutes	1 603	1 465	(1 136)	1 274
Matériel de bureau et informatique	(211)	(345)	711	(577)
Amortissements	(211)	(345)	711	(577)
Valeur nettes	1 392	1 120	(425)	697

Engagements de crédit-bail

<i>(En milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restants à payer			Prix d'achat résiduel
	2019	Cumulées	A 1 an	+ 1 an	Total à payer	
			au plus	à 5 ans		
Matériel de bureau et informatique	357	1 003	340	1 176	1 516	

5.3.1.3. Autres engagements donnés

Au 31 décembre 2019, Xilam Animation est engagée à investir dans la production de séries pour un montant de 18 055 milliers d'euros contre 8 840 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Parallèlement, Xilam Animation bénéficie d'engagements de financement sur les dites séries pour un montant au moins égal à 90% des engagements donnés.

5.3.2. Engagements hors bilan liés aux financements

5.3.2.1. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont assortis de deux ratios financiers à respecter annuellement :

- un ratio d'endettement net consolidé rapporté au résultat opérationnel courant "Ratio de Levier" qui doit être inférieur à 2,5 pour les exercices 2017 et 2018, à 2,3 pour l'exercice 2019 et à 1,8 pour les exercices suivants ;
- un ratio d'endettement net consolidé rapporté aux fonds propres "Ratio de Gearing" qui doit être inférieur à 1,5 à tout moment.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2019, ces ratios financiers sont respectés par le Groupe.

5.3.2.2. Emprunts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Nantissements des revenus du catalogue donnés en garantie à hauteur des lignes de financement existantes		310

5.3.2.3. Crédits de production et concours bancaires courants

Les crédits autorisés non utilisés se répartissent de la manière suivante :

- 51 milliers d'euros au titre des crédits de production ;
- 4 024 milliers d'euros au titre des autorisations de tirage sur les cessions Dailly ;
- 800 milliers d'euros au titre des autorisations de découvert.

5.3.2.4. Instruments financiers

Au 31 décembre 2019, la valeur des instruments dérivés externes sur couvertures de taux de change est positive de 16 milliers d'euros et porte exclusivement sur un contrat à terme de vente de devises USD/EUR pour un montant nominal de 1 320 milliers de dollars américain (contre-valeur de 1 154 milliers d'euros).

5.3.3. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation au 31 décembre 2019.

5.3.4. Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, Xilam Animation est impliqué dans des actions judiciaires et soumis à des contrôles fiscaux et administratifs. La Société constitue une provision lorsqu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société.

5.4. Société consolidante

Xilam Animation SA est la société consolidante du groupe Xilam Animation.

5.5. Evénements post-clôture

5.5.1. Acquisition de Cube Creative

Le 20 janvier 2020, Xilam Animation a finalisé l'acquisition de 50,1% du capital et des droits de vote de Cube Creative pour un prix de 2,53 millions d'euros dont 1,01 million d'euros par voie de souscription à une augmentation de capital de Cube Creative. Le chiffre d'affaires moyen de Cube Creative sur les trois dernières années est de l'ordre de 5 millions d'euros.

Xilam Animation se félicite de la réalisation effective de cette opération de croissance externe. En ligne avec sa stratégie d'accélération des productions d'animations en 3D et images de synthèse, Xilam Animation se dote par cette opération d'une équipe de talents unique, experte sur ces technologies de pointe, au positionnement et à l'image de marque solidement ancrés dans le marché. Ce rapprochement permet à Xilam Animation de poursuivre la croissance de ses livraisons de programmes d'animation et de l'accélérer à moyen-terme.

Fondée en 2002 et basée à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Cube Creative est un studio intégré de production de films d'animation en images de synthèse qui œuvre sur un nombre très varié de formats : court-métrages, vidéo-clips, spots publicitaires, films "grands formats" en relief, séries et longs métrages. Elle compte parmi ses clients des marques célèbres comme Cartier, Lu, Total, Kelloggs ou encore Skoll, des parcs d'attraction, mais aussi les grandes chaînes de télévision française. Cube Creative développe avec succès depuis quelques années des productions propriétaires telles que les séries *Athleticus* (diffusée sur Arte), *Kaeloo* (sur Canal+, Teletoon+, C8), ou encore *Tangranimo* (en cours pour France Télévisions) et *Pffirates* (en cours pour TF1). Elle dispose par ailleurs de nombreux projets de qualité en développement.

En s'associant à Xilam Animation, Cube Creative bénéficiera de la puissance commerciale de Xilam en France et à l'international, de son accès privilégié aux plateformes numériques, ainsi que de son savoir-faire en digitalisation, de ses ressources et de son expertise éditoriale.

5.5.2. Épidémie COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire mondiale du Covid-19, Xilam Animation a pris des mesures visant à protéger la santé de ses collaborateurs, tout en assurant la poursuite de l'activité normale. Compte tenu des dernières annonces de la Présidence de la République et du gouvernement, Xilam Animation a mis en œuvre son plan de continuité d'activité, permettant aux équipes de travailler à distance. Près de la totalité de l'effectif de l'entreprise (incluant les intermittents) est actuellement en télétravail.

A ce jour, de façon générale, l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité de Xilam Animation est relativement faible. Malgré le télétravail, le niveau de productivité de Xilam Animation reste très satisfaisant. Les deux seuls impacts recensés à date sont, d'une part les difficultés des équipes de production pour l'enregistrement des voix de comédiens, et d'autre part, uniquement pour quelques collaborateurs plus éloignés des zones urbaines, un équipement informatique avec faible niveau de bande passante. Ces impacts sur les activités de production sont très limités et ne devraient donc pas avoir de conséquences majeures.

En ce qui concerne ses activités de vente, Xilam Animation est également bien protégé, du fait de son business model, à savoir les cycles longs qui sont relativement imperméables à la conjoncture. Il n'y a donc pas d'impact recensé à date sur les commandes, que ce soit au niveau des nouvelles productions que sur le catalogue.

Par ailleurs, les plateformes de streaming restent très actives : les productions avec prises de vue réelles étant à l'arrêt, l'animation bénéficie d'une attention particulière.

Les principaux risques et incertitudes auxquels Xilam Animation est confrontée sont les suivant :

- un impact de qualité ou de retard dans la livraison des programmes d'animation produits ;

- un impact sur le carnet de commande des nouvelles productions et sur la distribution du catalogue. A ce jour, même si Xilam Animation n'a pas identifié d'impact majeur défavorable de l'épidémie du Covid-19 sur ses activités de production et de vente, aucune estimation ne peut être faite à date. Xilam anticipe le rattrapage sur 2021 de tout décalage qui serait constaté au cours des prochaines semaines de confinement.

Aucun autre événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration.

5.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 n'est pas communiqué dans les comptes sociaux. En revanche, ces informations figurent dans la note 6.9 des comptes consolidés du Groupe.

6. Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres		Créances rattachées aux participations	Dépréciations des prêts et avances	Cautions et avals donnés	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés pendant l'exercice
					Brute	Nette						
Filiales												
Filiales françaises												
Xilam Films SAS	50	(6 627)	100%	50 000	50	0	5 996	(5 996)		(73)	27	
Xilam Multimédia SAS	50	137	100%	50 000	50	50				9	878	
Xilam Studio Lyon SAS (anciennement Xilam Studio)	1	891	100%	1 000	1	1				428	1 954	
Xilam Studio Angoulême SAS	1	743	100%	1 000	1	1				(176)	1 843	
Xilam Studio Paris SAS	1	222	100%	1 000	1	1				222	1 857	
Filiales étrangères												
Armada TMT Studio (Vietnam)	41	(80)	100%	1 066 189	634	634				35	1 068	

Participations

Au 31 décembre 2019, aucune participation n'est détenue par Xilam Animation SA.

XILAM ANIMATION

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Xilam Animation,
Xilam Animation
57, boulevard de la Villette
75010 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Xilam Animation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

Risque identifié

Xilam Animation crée, produit et distribue des programmes originaux destinés aux enfants et à toute la famille, pour la télévision, le cinéma et les plateformes numériques.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par les films et les séries d'animation produits par Xilam Animation. La valeur nette comptable de ces œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques, hors productions en cours, s'élèvent à 60,8 m€ au 31 décembre 2019.

Comme indiqué dans les notes 2.10.1 et 2.10.3 de l'annexe aux comptes annuels, les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable, à la date de la situation, le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice sur les recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de vie de dix ans, voire exceptionnellement quinze ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

Nous avons considéré l'évaluation des œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques comme un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif de ces immobilisations incorporelles dans les états financiers et de leur sensibilité aux hypothèses de recettes futures retenues par la Direction.

Procédures mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux sur l'évaluation des œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques ont notamment consisté à :

- a. prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation du calcul des amortissements et dépréciations des œuvres audiovisuelles ;
- b. vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des amortissements et dépréciations des films et séries d'animation est approprié ;
- c. analyser la cohérence des hypothèses de prévisions de recettes futures retenues par la Direction pour les films et séries d'animations concernés au regard des recettes de la période, de l'historique de recettes et des contrats de vente déjà conclus ou en cours de finalisation ;

- d. effectuer des entretiens avec la Direction afin de compléter notre analyse sur les principales hypothèses utilisées dans l'estimation des recettes prévisionnelles ;
- e. comparer les prévisions de recettes futures utilisées dans le cadre du calcul des amortissements et dépréciations de cette année aux prévisions de recettes utilisées lors de l'exercice précédent ;
- f. comparer les recettes prévisionnelles 2019 utilisées dans le calcul des amortissements et dépréciations de l'année précédente avec les recettes réelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Xilam Animation par votre Assemblée Générale du 28 juin 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par vos statuts en date du 7 juillet 1999 pour le cabinet Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes, dans la 21^{ième} année, dont 18 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 30 avril 2020,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes

Alexis Rey

François Caillet